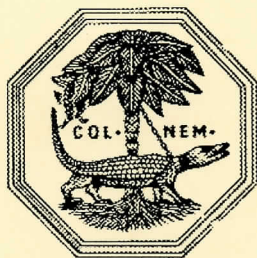


MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXVII
Année 2003



ACADÉMIE DE NIMES

16, rue Dorée
NIMES (Gard)

2004

TABLES DES MATIERES

Séance publique du 2 février 2003

- Allocution de M. Bruno Mangin p.7
- Allocution de M. Jean-Paul Fournier p.11
- Allocution de M. Yvon Pradel p.15
- Allocution de M. Roger Grossi p.27

M. Pierre Kirschleger, correspondant : *L'Académie de Nîmes et François Guizot* p.35

M. Alain Aventurier, correspondant : *Enjeux éthiques de la biodiversité* p.51

M. Jacques Levy, membre résidant : *Rembrandt, les Juifs et la Bible* p.65

Mme Michèle Pallier, correspondant : *Un salon protestant du félibrige. Dono Andriano reçoit Frédéric Mistral* p.81

M. Gabriel Audisio, membre résidant : *Les actes notariés, révélateurs des mentalités du XV^e au XVIII^e siècles* p. 95

M. Charly-Sam Jallatte, membre résidant : *Pour que l'enfant paraisse. Avancées dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation. Risques et dérives* p.111

M. André Costabel, membre résidant : *Le micro-crédit, élément de lutte contre la pauvreté en Afrique* p.131

M. Charles Puech, membre résidant : *Jehan d'Ivray, femme de lettres ou l'aventure africaine* p.139

Membres honoraires	p.153
Classe des membres résidants	p.155
Classe des membres non résidants	p.159
Correspondants	p. 161
Académies, Sociétés savantes et Organismes correspondants	p.167

SÉANCE PUBLIQUE DU 2 FÉVRIER 2003

Allocution de M. Bruno MANGIN

représentant le Président du Conseil Général

Monsieur le Préfet du Gard,
Monsieur le Président,
Madame le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Président Alary et de mes collègues élus du Conseil Général, je suis très honoré de saluer votre assemblée à l'occasion de cette séance publique annuelle.

C'est pour moi l'occasion de rendre hommage à votre travail d'érudition, et surtout à l'esprit d'échange et de respect mutuel qui commande vos activités. A une époque où l'expression publique recourt si souvent à l'affirmation péremptoire, où la formation des opinions emprunte plus aux jugements à l'emporte-pièce et aux préjugés qu'à la réflexion, j'avoue que ce n'est pas sans une pointe d'envie que l'on considère votre assemblée, lorsqu'on s'inquiète - comme moi - de l'avenir de la démocratie, c'est-à-dire du devenir du commun et de la parole commune. Fût-ce à propos de questions complexes ou de sujets « sensibles », votre détermination, votre capacité personnelle et collective de préserver toutes les possibilités du dialogue entre femmes et hommes de bonne volonté, honorent votre vénérable maison. Avec ses règles et ses usages, votre institution constituerait-elle un modèle politique idéal, et transposable dans un champ plus vaste à l'échelle de la société réelle ? Non pas; cependant, elle a la vertu insigne

de demeurer un espace commun privilégié, en raison des mobiles et de l'esprit de dialogue qui vous animent.

Comme vient de l'indiquer votre Président, l'ordre du jour de cette séance appelle plusieurs communications, c'est pourquoi mon propos sera bref.

Sans anticiper sur les réflexions de M. le pasteur Grossi, sans préjuger non plus de ses conclusions, je voudrais vous faire part d'une préoccupation: c'est la préoccupation d'un simple citoyen; c'est aussi celle de l' élu urbain que je suis, d'un élu confronté à une réalité sociale, chaque jour moins lisible, et toujours plus préoccupante.

C'est peu dire, en effet, que notre société est aujourd'hui tiraillée, agitée, parfois déstabilisée, tant elle est exposée aux vicissitudes d'un ordre économique dont la logique semble moins concourir à son développement harmonieux qu'à l'aggravation de ses contradictions. C'est le mérite, il me semble, des pouvoirs publics et des élus de s'attacher, dans le respect des institutions et de la loi, à corriger de manière pratique, concrète, les effets pervers de cette logique paradoxale. Je dois admettre qu'à l'épreuve des faits, à l'épreuve de la dure réalité des faits, notre tâche se révèle parfois impossible: nos efforts et les moyens mobilisés ne produisent pas toujours les effets positifs escomptés. C'est comme si un ordre des choses, irrationnel et violent, nous avait privé de la possibilité de peser sur son cours, au point de condamner l'homme public à une manière d'impuissance, et les citoyens à l'indifférence ou à la confusion, quand ce n'est pas au désarroi.

Le fait est que, en proie au soupçon et au doute, nous ne sommes plus assurés de la valeur, de la validité des représentations du monde que nous formons. Ainsi, à l'ère de la technique et des sociétés de masse, force est de constater que le sens des choses, le sens de la vie et le sens du commun nous font souvent défaut. Cette crise, cette crise du sens, elle se traduit notamment par un retour spectaculaire et massif du religieux, par l'émergence de « valeurs refuges » qui sont à l'évidence autant de symptômes d'une peur diffuse et d'une inclination irrépressible au repli de soi.

Dans le contexte international que l'on sait, ce retour du religieux prend un relief particulier et il recèle bien des dangers pour l'équilibre du monde et de

nos sociétés. Je crois donc qu'ils sont forts mal inspirés, ceux des politiques - en Europe et ailleurs - qui souhaitent voir « le choc des civilisations » se substituer à la défiance entre les anciens blocs de l'Est et de l'Ouest. Je crois qu'ils sont mal inspirés, ceux des idéologues qui prônent aujourd'hui le repli du monde occidental sur des valeurs chrétiennes, pour se prémunir des menaces que représenterait le monde arabo-musulman. Car nous savons bien de quoi il s'agit, en réalité: d'une volonté d'hégémonie qui spéculé sur les vieilles peurs de l'Autre, sans jamais avouer ses raisons véritables. C'est pourquoi la lucidité, la détermination et la mesure s'imposent, tant pour la construction politique de la vieille Europe, que pour l'affirmation d'une France républicaine, dans ses campagnes et dans ses villes.

Ces principes, cette exigence, ce cadre, ils ont un nom : la laïcité, qui participe d'une longue tradition dont l'histoire nous a montré qu'elle est la meilleure assurance contre tous risques d'intolérance. Encore faut-il s'entendre sur le sens des mots, et sur les enjeux qu'ils recouvrent. L'héritage « spirituel » ne saurait être confondu avec l'héritage « religieux » car, trop restrictif, le terme « religion » n'intègre, par exemple, ni la tradition de l'agnosticisme ni celle de l'athéisme. Vous-mêmes, qui vous répartissez au sein de votre Académie en trois tiers (catholiques, protestants et « sauvages »), vous savez faire vivre ce « club laïque » dans ses différences. Vous qui comptez dans vos rangs d'éminents historiens, vous n'ignorez pas que les guerres de religion n'ont pas laissé que de bons souvenirs dans notre région...

En 1965, en reconnaissant la liberté religieuse pour chaque homme, le Concile Vatican II a décidément tourné la page. J'imagine que les fantômes des martyrs chrétiens sous l'Empire romain, ceux de l'anti-judaïsme qui a ravagé notre continent depuis Latran jusqu'aux ghettos, aux pogroms et aux camps d'extermination ont pesé dans cette décision. De même les souvenirs de l'Inquisition, le refus par le Pape d'approuver la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et le long conflit entre catholiques et républicains. Aujourd'hui, force est de constater que c'est l'Islam qui connaît une forte poussée d'intégrisme et de fondamentalisme: les morts récents du Nigéria, comme les lapidations de femmes au motif d'adultère, ne participent pas à cet héritage laïque que nous revendiquons.

Les mots ont un sens, de sorte qu'user des mots en leur donnant - délibérément ou involontairement - un sens qu'ils n'ont pas, c'est non seulement

faire insulte à la raison, mais c'est aussi nous priver des moyens dont nous disposons pour comprendre et pour nous comprendre. Laïque ne signifie donc pas antireligieux et clérical n'est pas synonyme de spirituel. Au risque de faire rougir son conservateur, du respect scrupuleux de ces nuances si précieuses, et si fragiles en même temps, la logique qui a présidé à la création du Musée départemental d'Art sacré de Pont-Saint-Esprit est un bon exemple. J'en veux pour preuve son projet muséographique: les collections rassemblent des pièces qui témoignent, non pas du domaine réservé aux fidèles, mais d'un bien commun, de notre commun héritage; ce qui nous a été transmis par l'Histoire est promu au rang d'objet d'étude, et tout, dans ce qui est montré, est, par définition, prétexte à déchiffrement des objets d'art sacré.

Comme on le voit, il s'agit donc d'une « ligne claire », qui prévient de tout contre-sens ou malentendu. Comme l'écrivait, à juste titre, Alain Girard, *l'idée d'une transcendance traverse toutes les cultures et toutes les civilisations et quoi- qu'elle se défende d'adhérer à une quelconque religion révélée, notre époque reste pré-occupée par la notion du sacré.*

Pour ce qui me concerne, la leçon que j'en tire est simple: face aux mystères qui nous interpellent, face à la question vertigineuse du sens de la vie, nous devons préférer les questions aux réponses; en tout cas, nous devons nous garder d'imposer aux autres, nous devons nous garder d'asséner au moyen de la force et de la violence, les réponses que, pour notre usage personnel, nous pourrions avoir trouvées.

Allocution de M. Jean-Paul FOURNIER

Maire de Nîmes

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi une immense joie et un grand privilège de prendre la parole devant une assemblée aussi prestigieuse. C'est aussi toujours avec une certaine émotion que l'on s'exprime devant l'Académie de Nîmes, vénérable institution qui, depuis 1682, sans interruption, sauf pendant la Révolution française, cultive la mémoire de notre ville et participe grandement à son rayonnement intellectuel et culturel.

L'Académie de Nîmes est un lieu indispensable de rencontres, forum d'échanges, de recherches et de partage du savoir et c'est pour cela que j'y porte, comme une grande majorité de nîmois, un grand attachement. Il est de plus très rassurant pour le Premier Magistrat de cette cité de savoir qu'à côté des vicissitudes temporelles de la vie de la collectivité il y a des femmes et des hommes, choisis pour leur savoir et leur culture, qui, quoi qu'il advienne, continueront à se réunir et à travailler, enrichissant ainsi notre patrimoine culturel commun.

L'Académie de Nîmes a perdu, en 2002, deux de ses membres éminents, Christian Liger et Fernand Lamarque. Christian Liger, qui fut d'ailleurs président de l'Académie, en était un membre assidu. Enseignant, historien, homme de lettres et de théâtre, il a présenté de multiples communications dont le fond était le fruit de recherches approfondies et dont la présentation rappelait l'authentique écrivain et amoureux des mots et de la langue qu'il était. C'était

aussi un homme épris passionnément de sa ville. Il n'hésita pas à s'engager dans la vie publique pour donner corps à sa passion de Nîmes. Il fut de ceux qui suivirent quotidiennement la gestation et la naissance de Carré d'Art, lieu dont nous allons fêter les 10 ans, que fréquentent assidûment les académiciens et qui s'est affirmé comme le forum culturel de Nîmes et de notre région.

Maître Fernand Lamarque, avocat de talent et reconnu pour sa maîtrise de l'art oratoire, fin connaisseur de l'histoire intellectuelle de Nîmes et notamment des personnalités qui ont marqué notre histoire religieuse, cet avocat passionné était l'une des personnalités marquantes de notre ville.

Je souhaite aussi profiter de cette tribune pour rendre un hommage particulier à M. le Bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel, qui vient de transmettre ses fonctions à Mme Christiane Lassalle, pour saluer son sens de l'organisation, son dévouement, ainsi que sa diplomatie, qui ont fait merveille tout au long des années durant lesquelles il a occupé cette charge. Je suis naturellement persuadé que le nouveau secrétaire perpétuel, Mme Christiane Lassalle, ancien conservateur du Musée du Vieux-Nîmes, inlassable, passionnée et compétente animatrice de la Fédération des Sociétés savantes qui vont constituer l'Institut Séguier saura parfaitement poursuivre son action.

Je voudrais aussi remercier M. Yvon Pradel, Président de l'Académie, pour le travail réalisé sous sa présidence et présenter à son successeur, M. le pasteur Roger Grossi, tous mes vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Permettez-moi de saluer et de féliciter les membres nouvellement élus de l'Académie de Nîmes. Permettez-moi aussi de saluer chaleureusement M. le Président de la Conférence des Académies, qui nous entretiendra de l'œuvre majeure que nous a laissée la civilisation grecque. Je voudrais, à cette occasion, confirmer à l'Académie que c'est avec le plus grand plaisir que la Ville de Nîmes s'associera à elle, si elle décide de se porter candidate à l'organisation de la Conférence des Académies.

Je voudrais aussi, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les académiciens, m'arrêter quelques instants sur l'année 2002.

En effet, il est, je crois, important de rappeler que la Ville de Nîmes et l'Académie ont institué un partenariat permettant d'informatiser sa très riche bibliothèque et d'équiper l'Académie en matière de nouvelles technologies avec, notamment, un accès Internet. Ceci manifeste ainsi la volonté conjointe de la

Ville et de l'Académie de favoriser l'ouverture sur le monde et de permettre à chacun, où qu'il soit, de pouvoir accéder aux richesses que représentent les travaux et études de l'Académie.

2002 a été bien sûr marquée par le cinquantenaire de la Féria, dont quelques-uns des fondateurs sont académiciens: Monsieur le docteur Baillet, Monsieur le docteur Lauret, Maître Galy, Maître Goujon auquel j'adresse mes vœux très sincères de prompt rétablissement. Cet anniversaire a, comme vous le savez, été l'occasion de très importantes expositions et notamment celle concernant les richesses romaines à thème taurin du Musée d'Archéologie. Nous avons aussi procédé à l'ouverture du Musée des Cultures taurines pour lequel les contributions de l'Académie et de certains académiciens ont été précieuses.

Enfin la Ville de Nîmes a fait l'acquisition du très beau manuscrit des entretiens de Jean Paulhan avec Robert Mallet. Le manuscrit « Paulhan » constitue une véritable architecture littéraire et artistique.

L'année qui s'ouvre sera marquée, je l'évoquais tout à l'heure, par la célébration des 10 ans de Carré d'Art. Ce forum culturel, outre sa vocation de découverte de l'art contemporain, représente un extraordinaire outil de travail pour les académiciens, grâce notamment aux excellentes conditions de consultation des fonds de la bibliothèque.

La Ville, très attachée à l'image européenne de Jean-François Séguier, archétype de l'homme cultivé des Lumières, consacre cette année des budgets importants aux études architecturales et aux premiers travaux de l'Institut Séguier. De même, nous sommes partenaires du Colloque international Séguier qui doit se dérouler à la fin de l'année.

Tout cela montre, si besoin en est, l'attachement de la Ville à son Académie et vous pouvez être convaincus, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les académiciens, que nous vous apporterons toute l'aide que vous sollicitez pour la réalisation de vos projets. De même, je serai, ainsi que Daniel-Jean Valade, adjoint délégué à la Culture et à la Tauromachie et membre de votre société savante, toujours à l'écoute de toutes vos propositions.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2002

par M. Yvon PRADEL

Président sortant

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint au Maire, délégué à la Culture et à la Tauromachie,
Mes chers confrères,
Mesdames et Messieurs,

Une fois encore, le Festival de la Biographie fait ombrage, par ses éclats, à notre Académie. Comment résister à trois jours de rencontres, au Carré d'Art ou dans les Arènes, à cent écrivains qui investissent Nîmes, à cinquante colloques qui l'émoustillent ?

Une fois encore, l'Académie a résisté, et rassemble ici, à l'Atria, ses amis (et ils sont nombreux, à ce que je vois !)

Certains pourraient croire qu'elle représente, notre Académie de Nîmes, le dernier titre de « La Recherche du temps perdu », de Marcel Proust, quand le narrateur revoit, dans « Le Temps retrouvé », les personnages qu'il avait connus, heureux et brillants, « au temps des Jeunes Filles en fleurs », M. de Charlus, Mme Verdurin, la princesse de Guermantes... La vie les a tellement transformés ! Et cette image décevante avait fouetté la verve de notre confrère, Christian Liger, qui, dans sa « Nuit de Faraman », pour se venger un peu, lui, l'Adjoint à la Culture, d'une cérémonie propitiatoire des Académiciens à la Source de Némausus, avait décrit l'honorable Assemblée comme incapable de se lever de ses fauteuils.

Ce qui ne l'empêcha pas de la présider pendant deux ans ! Ce qui n'empêche pas cette vieille Dame digne, depuis trois siècles et quelques lustres, de faire la preuve, tous les ans, de sa vitalité.

Je suis ici, cette année, pour le dire, et faire le bilan de l'An 2002.

A la manière d'Hésiode, le poète grec, qui avait égrené, pour les agriculteurs du temps d'Homère les Travaux et les Jours, nous commencerons par « les Travaux ».

Ce sont les communications qui, tous les quinze jours, rassemblent l'Académie dans son Hôtel de la Rue Dorée, et qui semblent scander sa respiration. Elles méritent d'être citées, puisqu'elles sont, dans leur diversité et leurs richesses - que les Bulletins et les Mémoires perpétuent - comme la floraison et la récolte de notre Compagnie.

C'est ainsi que nous avons pu entendre, en janvier 2002, le Dr Bernard Cavalier, membre résidant, sous le titre hugolien « Lorsque l'enfant paraît », nous exposer les problèmes éthiques qui se posent autour de la naissance d'un enfant. Disciple de notre regretté confrère René Bosc, il rendit hommage à ce brillant pédiatre, qui fut aussi un homme généreux.

Le 1er février, M. Georges Pincemaille, correspondant, nous découvrait « Trois Gardois célèbres : les frères Boucoiran », dont il est un heureux descendant : ces Boucoiran qui ont laissé leur nom à une rue de notre cité, et qui lui firent honneur : Numa, par la restauration de tableau de Michel-Ange, Louis, par sa peinture, en collaboration avec Jules Salles, qui a laissé à la ville sa fameuse Galerie, et Jules, par sa longue amitié avec George Sand, l'égérie des Romantiques.

En mars, M. André Costabel, membre résidant, et Trésorier de l'Académie, évoque, en s'appuyant sur des exemples rigoureux, « le drame des petits paysans du Tiers monde à l'origine de la crise internationale d'aujourd'hui ». C'était mettre la mondialisation à l'ordre du jour, et en susciter un riche débat.

Sur un sujet plus régional, Mlle Viala, membre résidant, aborda, avec beaucoup d'humour et de tendresse, « la littérature occitane orale et populaire d'après des textes recueillis vers 1880 dans les Cévennes ». Quelques académiciens, à sa suite, étaient assez fiers de se lancer des proverbes ou des comptines en occitan !

Dans ce même souci de la conservation du passé, Mme Christiane Lassalle, membre résidant, devenue depuis - j'y reviendrai - notre Secrétaire perpétuel, nous présenta, en sa présence, la collection des Archives du Comte de Régis, qui en fait don à l'Académie. Il y avait là, sur notre grande table ovale, un millier de documents concernant trois générations de la famille du baron Gabriel-François Brueys d'Aygaliens, qui fut maire d'Uzès pendant la Révolution de 1789, et, par

ailleurs, les archives du parti royaliste gardois, de 1925 à 1968, dont le père de M. de Régis fut le secrétaire. Mme Lassalle évoqua les liens de cette famille avec l'histoire de notre pays, de la bataille d'Aboukir au Comte de Paris, et se réjouit de voir ces précieuses archives prendre place parmi celles de l'Académie.

Le 19 avril, deux communications nous étaient proposées. M. Pierre Chillet-Pijac, correspondant, et Directeur de la communication de la belle Revue littéraire de la Poste, la Voix Domitienne, nous proposa, avec « L'Avènement des Lumières », de faire revivre, par une correspondance privée, les grands auteurs du XVIII^e siècle, depuis les Lettres persanes jusqu'aux Lettres anglaises, de Montesquieu jusqu'à Voltaire, de Marivaux à d'Alembert.

Après quoi, M. Daniel-Jean Valade, membre résidant et Adjoint à la Culture et à la Tauromachie de notre Municipalité - ici présent - fit un « compte-rendu de la bande dessinée historique de M. Etienne Schreder, dont Nîmes est l'histoire ». Notre confrère a brossé brillamment les origines de la B.D. depuis les cartouches égyptiens ou la tapisserie de Bayeux jusqu'aux albums qui chantent Nîmes et la Tauromachie. Le spectacle était assez surréaliste que celui des Académiciens, plongés dans les albums de B.D. à la poursuite du « Fantôme des Arènes » ou du « Crocodile enchaîné ».

Le 3 mai, M. Bartholomé Bennassar, membre non résidant, historien passionné de l'Espagne et romancier de « Toutes les Colombes », proposait à l'Académie : « De l'imprévisible en Histoire ». Il s'agissait de savoir si le best-seller qui fit grand bruit en 1989, « La fin de l'Histoire », de l'écrivain nippon-américain Francis Fukuyama, se trouvait confirmé par la réalité, et si l'évolution de l'humanité et de son économie allait enfin atteindre l'équilibre, grâce à la démocratie libérale, proposée à tous les pays. Bennassar voit cette thèse fragilisée par les troubles et les guerres qui secouent toujours la planète, et préfère « éviter le dogmatisme et faire confiance à la liberté ».

La communication suivante: « Ferdinand Poise, un musicien nîmois à Paris », était proposée par Mme Sabine Teulon-Lardic, correspondant, Professeur au Conservatoire de Nîmes, qui avait présenté ce sujet de thèse en Sorbonne en février et obtenu une mention très honorable et les félicitations du Jury. Ferdinand Poise, dont les Nîmois connaissent la rue (qui longe la Chapelle des Jésuites), et non l'œuvre, était donc un musicien, qui partit à la conquête de Paris, au XIX^e siècle, sur les traces de Gounod, Delibes et Massenet. Il composa douze mélodies et dix-sept opéras, dont Mme Teulon-Lardic nous fit entendre quelques pages choisies.

Début juin, M. Guy Dugas, correspondant, Professeur à l'Université Paul Valéry, nous révèle un " Pierre Loti, homme de théâtre protestant ". Les lecteurs de " Pêcheur d'Islande " ou de " Mme Chrysanthème " pouvaient sans doute s'étonner de ce titre. Mais il fallait découvrir que l'enfance de Pierre Loti, né en Saintonge d'une mère protestante, avait été marquée par le drame des Huguenots dans l'île d'Oléron, et les persécutions en Charente, après la Révocation de l'Edith de Nantes. Au point qu'il écrivit une pièce de théâtre, « Judith Renaudin, un drame huguenot », créé en 1898 au célèbre Théâtre Antoine, par Antoine lui-même, et jouée vingt-sept fois - jusqu'à son interdiction officielle pour cause de troubles dus à l'Affaire Dreyfus.

Le 21 juin, Christian Liger faisait à l'Académie sa dernière communication, sous le titre un peu provocateur : « Une huguenote libertine ». Comme je ne pouvais assister à la séance, présidée par le Pasteur Grossi, alors vice-président, Christian Liger m'avait apporté, chez moi, le texte de sa communication, dix-neuf pages grand format, parfaitement présentées. Je regrette d'avoir à les résumer. Mme du Noyer, connue de notre historien Léon Ménard, raconta elle-même sa vie aventureuse dans les sept volumes de ses Lettres historiques et Galantes, et de ses Mémoires. Née à Nîmes, en 1663, d'une famille huguenote, elle connut les humiliations et les interdits qui préparaient la Révocation de 1685, mais grâce à sa tante, Mme Saporta, elle peut s'enfuir à Genève, visiter l'Europe germanique et revenir en France pour se marier, avec le catholique M. du Noyer qu'elle convainc d'acheter la charge de Grand Maître des Eaux et Forêts de Languedoc. Mme du Noyer mène alors, quatre ans durant, un grand train dans sa province, met au monde deux filles, Marguerite et Olympe, et finit par se séparer de son mari, qui la trompait effrontément. Elle repart en Hollande, à la Haye. C'est là qu'elle rédige ses Mémoires, qui voient entrer en scène le chef camisard Jean Cavalier, follement amoureux d'Olympe, appelée « Pimpette », comme le fut aussi un certain François-Marie Arouet, attaché à l'ambassade de France, et qui devait devenir Voltaire. A la question : cette huguenote fut-elle libertine d'esprit? ou de mœurs? Liger préférerait rester sur cette incertitude : « un mystère est plus beau s'il reste irrésolu »...

Après les grandes vacances, nos communications ont repris leur cours, le 18 octobre, avec M. Pierre-Marie Michel, correspondant, qui nous éclaira sur « les instances chargées des affaires de commerce au XVIII^e siècle - et sur la place de la Ville de Nîmes à cette époque ». Ses compétences professionnelles ont donné du relief à son exposé.

En novembre, M. René Breton, correspondant, traita de « l'ordre des Antonins à Avignon du XIII^e au XVIII^e siècles ». Précisons que ces Antonins ne se réclamaient pas de notre Empereur romain, dont la statue dresse son bras vers le Jardin de la Fontaine, mais de Saint Antoine de Padoue, dont les moines fondèrent des « maisons de pauvres », sur la route des croisades, puis des pèlerins de Saint- Jacques-de-Compostelle.

Dans un tout autre registre, le professeur Charly-Sam Jallatte, membre résidant et ancien Président, proposa, fin novembre, aux académiciens: « Parlons d'humour ». Et c'est avec beaucoup de verve que notre confrère brossa l'histoire de l'humour à travers les âges, depuis la Bible jusqu'à Woody Allen, avec quelques pointes particulièrement fines sur l'humour anglais et l'humour juif.

Le 6 décembre, deux communications dans la même séance. Celle de Mlle Viala, membre résidant, qui fit lecture de l'hommage à Mlle Hélène Issoire, rédigé par Me Fernand Lamarque - et nous dit aussi quelques poèmes de sa sœur Marthe. L'une et l'autre des sœurs Issoire, figures pittoresques de la vie culturelle nîmoise depuis soixante ans, méritaient cet hommage de l'Académie, puisqu'elles lui ont légué leur héritage, qui n'est pas mince, à charge pour nous d'instaurer un Prix, qui couronnerait un jeune talent littéraire. L'Académie, très prochainement, lancera dans la Presse le « Prix Issoire ».

Ce fut ensuite M. Paul Maubon, membre résidant, qui nous entretint d'un sujet qu'un éminent vétérinaire comme lui pouvait traiter : « Vache folle et principe de précaution ». La discussion fut à l'image du sujet : passionnée comme une corrida.

Le 20 décembre, M. Jean-Marc Roger, membre résidant, proposait : « Identité des racines, à propos des textes fondateurs des Quakers de Vaunage et du pays nîmois ». Et il était accompagné de cinq représentants de ces Quakers, aujourd'hui même, en Languedoc ou ailleurs. Son exposé sur ces « Inspirés de la Vaunage » évoquait l'histoire de ces prophètes du désert, ces « gonflaires », ces « trembleurs », qui surgirent de la guerre des Camisards, et qui n'ont pas cessé de croire et de témoigner à leur manière, jusqu'à nos jours. Les invités de Jean-Marc Roger en apportaient la preuve.

La dernière communication de mon année de Président fut celle du 10 janvier 2003. M. Pierre Yves Kirschleger, correspondant, nous proposait : « L'Académie et François Guizot ». Ce jeune agrégé d'histoire, Professeur et chercheur à l'Université Paul Valéry, décrivit, avec beaucoup de clarté et d'élé-

gance, les rapports de Guizot - homme d'État célèbre, plusieurs fois ministre de Louis-Philippe, et remarquable historien - ses rapports avec l'Académie de Nîmes, depuis ses premiers poèmes jusqu'à ses hautes fonctions, qui l'en éloignèrent un peu, mais dont il se souvint toujours.

Voilà donc, Mesdames et Messieurs, les travaux de cette Académie, dont Guizot est l'une des gloires : ces dix-huit communications pour l'An 2002, qui touchent à bien des sujets, de la médecine à la B.D., de l'histoire à l'humour, de l'Occitanie aux vaches folles. C'est dire que nos travaux sont variés et vivants.

Mais ils s'accompagnent aussi du renouvellement, de l'enrichissement de notre Académie. Nous avons reçu deux membres résidents et sept correspondants.

Je citerai d'abord ces derniers : Mme Aurélia Bortolin, M. Jacques Deschard, M. Jean-Michel Faidit, Mme Marie-Françoise Maquart. Les trois autres nous ont gratifié, le 10 mai, d'une communication, dont je donne les titres :

- Mme Monique Méric suivit à la trace « Le castor et son royaume, d'après un ouvrage de Maurice Blanchet ».

- M. Jacques Maine proposa : « Anastomoses franco-suisse : aspects médicaux des échanges culturels entre la France et la Suisse, notamment du XVI^e au XVIII^e siècles ».

- M. Pierre Lanvers, ancien Président de la Chambre de Commerce de Nîmes, analysa ses expériences : « L'engagement d'un homme au développement économique de sa région ».

Quant aux deux autres membres résidents, que nous avons élus pour compenser les retraits ou les disparitions, ce fut d'abord, le 15 février, la réception de M. Jacques Lévy, au fauteuil de M. le Docteur Simon, élu membre honoraire.

Jacques Lévy, il m'a fallu un long discours, ce jour-là, pour en dire tous les mérites. Et je regrette d'avoir à « faire court » aujourd'hui.

Qui pourrait ignorer, à Nîmes, dans le monde de la Culture, que son action en faveur de la Musique est exceptionnelle ? Qui pourrait oublier que, depuis 22 ans, c'est Jacques Lévy qui anime, avec une foi toujours vivace, l'Automne musical, et que ces manifestations, qui durent près de trois mois, attirent à Nîmes et dans la Région les chefs d'orchestre les plus renommés et les solistes prestigieux ? Ensembles de musique de chambre, compositeurs de tous pays, répertoire du XII^e au XX^e siècles, organisation efficace, avec une équipe rodée, et qualité remarquable, de toutes ces manifestations - comment l'Académie n'aurait-elle pas accueilli avec joie et fierté un tel homme ?

Et la joie, la fierté furent très vives aussi, quand, le 4 octobre, je recevais Mme Monique Kuntz.

Ce n'est pas la Musique qu'elle représentait, ce sont les Livres. Mme Kuntz, née à Nîmes, fut Bibliothécaire, pendant plus de 30 ans, à Vichy. Elle a donc vécu, de très près, ce qu'on pourrait appeler « l'amour des livres », dans leur essence et leur existence, un amour qui doit exiger tant de soins pour les choisir, les classer, les entretenir, les ressusciter parfois. Mais elle était aussi dans la ville que la guerre avait rendue tragiquement illustre - au croisement de la collaboration et de la Résistance - et dont était issu un écrivain célèbre. C'est ainsi que Monique Kuntz fonda le Prix Valéry Larbaud - et consacra ses forces par des colloques et des expositions à l'étranger à maintenir la mémoire de l'auteur de « Beauté mon beau souci », et du fameux Barnabooth, un soi-disant poète sud-américain, dont il avait fait son double. Par Valéry Larbaud, Monique Kuntz put entrer en relations avec la fine fleur de nos écrivains, depuis Yves Berger jusqu'à Christian Giudicelli, que l'on peut rencontrer ces jours-ci à Nîmes, dans les chemins de la Biographie (et qui viennent de rendre un émouvant hommage à Christian Liger, avec Madeleine Attal et Jean-Charles Drouot, dans les Arènes, en présence de la courageuse Cathy, femme de Christian, et de leurs trois enfants).

« Les Travaux et les Jours » - nous venons de répondre à la première partie du titre d'Hésiode. Il nous reste « les Jours » - les jours heureux et les jours de colère.

Parmi les jours heureux, le jeudi 4 avril, ce fut, dans les Salons de la Préfecture, la réception de l'Académie par le Préfet du Gard et Mme Michel Gaudin. En présence du Maire de Nîmes et de son épouse, un concert de musique de chambre nous fut offert, dirigé par notre confrère Gilles Dervieux, Directeur du Conservatoire, qui avait sélectionné les élèves les plus doués et les morceaux les plus brillants. L'Académie passait ensuite du salon de musique au salon du cocktail, et faisait, sans le savoir, ses adieux au Préfet, qui allait être nommé, dans les semaines suivantes, Directeur Général de la Police Nationale auprès de Nicolas Sarkozy. Ses hautes fonctions n'ont pas empêché M. Michel Gaudin de conserver le souvenir de Nîmes « dans un coin de son jardin secret », et d'envoyer à l'Académie ses vœux amicaux pour l'année nouvelle.

Avant même la rentrée des Académiciens, en octobre, nous avions participé, ma femme et moi, à la Conférence Nationale des Académies, à Besançon, sur l'invitation de M. Michel Woronoff, son nouveau Président, que j'ai connu à cette occasion, et qui a bien voulu accepter de venir aujourd'hui à Nîmes, pour notre Séance Publique. Je laisse le soin à notre nouveau Président de vous présenter M. Michel Woronoff, comme il le mérite. Pour nous, ces trois jours à Besançon, les 26, 27 et 28 septembre, nous ont permis de découvrir une ville hautement pittoresque, la « vieille ville espagnole » où est né Hugo - mais aussi les représentants des vingt-huit Académies de Province, d'Amiens à Marseille, de la Rochelle à Strasbourg - qui furent accueillis et reçus magnifiquement.

Pour remercier Michel Woronoff d'être venu nous parler aujourd'hui des « Troyens de l'Iliade », je lui ferai tout à l'heure la surprise de lui offrir « Six comédies d'Aristophane ressuscitées » :

Ce sont les spectacles de « la Compagnie des Arènes » qui ont accompagné pendant trente ans les festivités de la Féria de Pentecôte : « L'Assemblée des Femmes, Lysistrata, Ploutos et les Oiseaux, les Grenouilles sauvent la Paix » - ces spectacles qui ont fait entendre, sous les voûtes d'un temple romain, le temple de Diane, l'esprit, la révolte et la verve du grand comique grec, capable de soulever encore les rires et la joie des Nîmois d'aujourd'hui.

Un jour heureux encore, la visite de l'Académie à Agropolis à l'initiative d'Alain Aventurier, membre correspondant et chercheur dans ce vaste complexe scientifique. Les académiciens, souvent accompagnés de leurs épouses, découvrirent le CIRAD de Montpellier, le Centre de Coopération Internationale en Recherches agronomiques pour le Développement. Deux conférences les initièrent à la " modélisation des plantes " et aux vertus des O.G.M. - que les médias réduisent à l'hostilité moustachue de José Bové. Après avoir vu la fameuse serre saccagée des « plantes transgénique », l'Académie visita, dans l'après-midi, « l'Agropolis Muséum », qui contient, si l'on peut dire, l'histoire de l'alimentation des hommes à travers les âges et les continents.

Mais à côté de ces journées fastes, d'autres, cruelles, nous attendaient. Celles de ces jours de colère, que l'Église catholique chante dans le « Dies Irae ».

Deux morts nous ont frappés.

Celle, inattendue, de Me Fernand Lamarque, à la fin du mois d'août. Membre résidant de l'Académie, il fallait le voir sourire sur les photos de l'album

superbe que M. le Préfet Michel Gaudin nous avait offert après sa réception. Il semblait, Fernand Lamarque, d'une insolente santé. Très estimé par ses confrères du Barreau, compagnon de route de notre ancien secrétaire perpétuel, Me Jean Ménard, c'était un homme cultivé, un collectionneur curieux, un conférencier de talent. Il avait mis ses qualités non seulement dans son métier d'avocat (il était devenu le secrétaire de l'association des avocats honoraires), mais aussi au service du « Comité de l'art chrétien » qui lui devait quelques belles conférences que l'on peut retrouver dans son « bulletin de l'histoire locale » : en voici quelques titres :

- « Pourquoi le Cardinal de Bernis dans l'Église du XVIII^e siècle ? »
- « Saint Antoine de Padoue, un saint trop connu, mais mal connu »
- « Nicolas Froment, peintre d'Uzès » (dont un triptyque se trouve aux Offices de Florence)

- et en décembre 2002 « les Papes d'Avignon et leurs tombeaux ».

Sa mort soudaine a plongé ses amis et sa famille dans l'affliction.

Ses funérailles furent célébrées à la Cathédrale, par une messe dite par Mgr Dalverny, et un hommage de son ami, Me Ménard.

Un autre deuil devait frapper l'Académie : la mort, redoutée hélas! de Christian Liger. C'était pour moi un ami de 40 ans ! Je m'étais réjoui, au mois d'avril, quand il avait retrouvé sa vigueur et son visage, pour les photos que l'Express était venu prendre dans notre salle de réunion de la Rue Dorée, à l'occasion des cinquante ans de la Féria. L'Académie était à l'honneur, et Christian a paru, sur l'Express, rayonnant !

Hélas! A la rentrée, le 4 octobre, nous avons vu que le mal allait l'emporter. Il est mort le 3 décembre, la veille même du vernissage de son dernier livre, au Carré d'Art - ce livre d'Art, illustré par sa fille Odile, « Déconstruction », qui transforme la Création en Apocalypse. C'était prémonitoire. Il me faudrait le temps d'un vrai discours pour dire les liens qui me rendaient si proche Christian Liger, depuis la critique dramatique qu'il assurait autrefois dans La Marseillaise, alors que je tenais celle de Midi Libre, jusqu'à notre rencontre dans l'A.T.P., ce Théâtre Populaire qu'il aimait tant (il en fut le secrétaire général, avant Alain Massot) - et puis son entrée dans la Municipalité de Jean Bousquet - qui en scandalisa beaucoup - mais ressemblait à celle de Françoise Giroud, journaliste de gauche, dans le gouvernement de Giscard d'Estaing - et puis, tous les livres que

Christian Liger a écrits : « Les Marches du Palais », « Le Roman de Rossel », « La Nuit de Faraman » (qui statufiait Jean Bousquet), « On le vit courir le long du rivage » (dont on pourrait croire que Dominique Fernandez s'est inspiré pour son Caravage !). Et toutes les pièces qu'il a fait jouer, depuis « Les Maisons de la Mémoire », à la Fontaine, jusqu'à « La Loge de Sarah » (Sarah Bernhard) à Pézenas, ou « Le Moine bourru », au Théâtre d'O, à Montpellier. Et je ne dis rien de son « Nîmes sans visa », un guide passionnant de la ville, avec le style d'un écrivain et l'âme d'un poète - de ses études sur « Jean Paulhan, le Patron », et sa correspondance avec Marc Bernard, qu'il a eu l'héroïsme de nous présenter en novembre au Lycée Daudet.

Adjoint à la Culture pendant six ans, Président de l'Académie deux années de suite, Christian Liger fut aussi un Professeur de Français aimé, admiré de ses élèves, et un ami d'une lucide bienveillance.

Nîmes et l'Académie ont perdu ce que les Grecs auraient appelé « un Héros » - un héros de sa cité.

Il me reste à conclure, après avoir évoqué les dernières semaines de l'année, qui virent notre beau navire secoué par la démission de notre Secrétaire Perpétuel. Son titre même, les douze ans pendant lesquels il a tenu fermement la barre, semblaient nous mettre à l'abri de toute surprise. Nous avons accepté la démission de Me Jean Ménard et lui avons remis, en reconnaissance de tous les efforts et de toutes les peines qu'il nous a consacrés, la médaille de bronze de l'Académie, gravée à son nom. Mme Christiane Lassalle a bien voulu accepter d'être élue Secrétaire perpétuelle, pour prendre en mains le fonctionnement de notre Compagnie.

Nous avons élu aussi un nouveau Président, le pasteur Roger Grossi, à qui je vais laisser ma place, au propre et au figuré. C'est un homme énergique et généreux. Je lui souhaite « bon vent ».

Quant à moi, Mesdames et Messieurs, je comptais me retirer discrètement, comme tout Président sortant qui se respecte, vers les coulisses, à la manière du Misanthrope, après tant d'émotions : « Dans mon petit coin sombre avec mon noir chagrin »...

Mais ce serait oublier l'Espérance.

Qui m'oblige à finir, comme Paul Valéry, aux dernières strophes du Cimetière Marin, malgré les paradoxes paralysants soufflés par Zénon d'Élée, sur cet élan

vers la mer - celle de Sète ou celle du Pirée - même si elle doit être un peu froide aujourd'hui « Courons à l'onde en rejaillir vivants ».

Allocution de M. Roger GROSSI

Président

LE FAIT RELIGIEUX : Histoire et Actualité

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Maire de Nîmes,
Madame le Secrétaire Perpétuel de l'Académie de Nîmes,
Monsieur le président de la Conférence nationale des Académies,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Ce qui a déterminé notre choix d'un sujet de grande actualité, c'est la vocation qu'ont reçue les Académies d'être présentes au cœur des recherches poursuivies par la société française.

Depuis que nous avons fixé le thème de cette communication, l'actualité s'est alourdie de multiples interrogations concernant l'école et le fait religieux en France : l'ennui en classe, la violence partout y compris dans les écoles primaires, la constitution d'une structure officielle représentant les diverses communautés musulmanes, l'évolution possible de la Loi de 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la question de l'aide publique éventuelle concernant la construction de mosquées en France. Nous ne sommes pas au bout d'un énorme chantier de questions ouvertes dont il sera sage de mesurer les suites.

N'allez surtout pas croire que nous allons traiter devant vous le lourd sujet que notre titre : « le Fait religieux et l'actualité française » paraît annoncer. Nous vous proposons quelques simples réflexions sur un thème qui préoccupe

notre Gouvernement et les responsables français et européens qui ont la lourde charge de préparer l'avenir de l'Europe et l'enseignement du fait religieux à l'école.

Nous examinerons successivement les points suivants :

- la situation actuelle de la jeunesse française.
- comment dans l'histoire nous sommes passés d'une situation dominée par les religions à une situation où on s'interroge sur la place du fait religieux.
- quelle a été la situation de l'école en France depuis la Révolution française.
- enfin nous présenterons les grandes lignes du projet par les responsables de l'Education nationale.
- Nous donnerons en terminant notre opinion sur ce texte et présenterons quelques suggestions comme pistes de recherche.

1° La situation actuelle de la jeunesse en France.

Nous ne voulons pas présenter un tableau noirci de cette situation, car la jeunesse demeure, aujourd'hui comme hier, le lieu de la générosité, du courage, du refus des injustices et des exclusions.

Mais il faut considérer les réalités comme elles sont : cela signifie pour beaucoup de jeunes, français d'origine ou enfants de familles d'immigrants, des familles éclatées, des conflits adultes-jeunes, des parents chômeurs, des logements insalubres, une vie de pauvres au milieu d'une société débordante de richesses. Des jeunes auxquels des adultes offrent la possibilité de gains par la vente de drogues et de leur corps comme instrument de plaisir. Des jeunes pour qui la culture scolaire n'est pas nécessairement le meilleur chemin pour gagner le plus tôt possible leur vie avec beaucoup d'argent. Des jeunes qui risquent de trouver sur leur route le mépris, le racisme et qui, même quand ils réussissent très bien dans leurs études constatent que les postes de responsabilités ne sont pas pour eux !

2° Comment sommes-nous passés d'une période où les religions assumaient des positions dominantes à une période où on ne parle plus que du fait religieux ?

Tout au long des siècles et partout dans le monde les trois pouvoirs politique, financier et religieux (pouvoir, avoir, savoir) ont vécu en bonne intelligence, se soutenant l'un l'autre et défendant ensemble les grandes règles morales garantissant

sant la stabilité de la société.

C'est ainsi que les Grecs et les Romains étaient très religieux réunissant dans leurs temples ou leur panthéon les images et les cultes de leurs divinités. L'apôtre Paul raconte, comment, lors d'un séjour à Athènes, il avait découvert un autel dédié à un dieu inconnu, il valait mieux ne pas en oublier un ! Les Romains, grands conquérants, se contentaient d'exiger des peuples colonisés l'adoration de l'Empereur et le sacrifice à son image.

Les Juifs se moquent tout au long de leurs textes sacrés des vaines idoles inventées par l'imagination humaine, mais ils paient l'impôt à César car l'Empire a toujours besoin d'argent !

Quant aux Musulmans, le prophète Mahomet a d'abord eu pour objectif d'arracher les tribus arabes à l'idolâtrie et aux cultes agraires. Ce n'est que plus tard que les armées musulmanes partent à la conquête des nations pour les conduire au Dieu unique et à l'obéissance à sa loi. L'histoire nous apprend comment Charles Martel arrêta leur marche triomphante à Poitiers le 5 octobre 732.

L'histoire de France nous montre comment ces alliances entre grands et puissants ont été capables d'aboutir aux guerres, persécutions et conflits de pouvoirs. Elles peuvent cacher sous un voile religieux les cruautés les plus abominables : la recherche scientifique, la liberté de pensée étaient opprimées. Alors, lentement la méfiance, l'incroyance, le doute ont grandi.

Lorsque le souci du salut, après la mort, a cessé d'être la recherche dominante, la science, la technique ont promis aux hommes la solution de tous leurs problèmes. Les positivistes et les sociologues vont entreprendre l'étude du fait religieux. Désormais, on va étudier le rôle symbolique des religions et comment elles peuvent apporter une réponse au besoin de spiritualité qui réside au fond du cœur de l'homme.

Les XVIII^e et XIX^e siècles ont été la période charnière de cette évolution radicale. L'Encyclopédie, les développements des sciences biologiques, médicales, physiques et sociologiques tournent l'homme vers ses extraordinaires capacités. Puis, viennent ceux qu'on a appelés : « les maîtres du soupçon », Karl Marx, Sigmund Freud, Friedrich Nietzsche. Ils nient la valeur de toute croyance, en dehors du soutien psychologique qu'elle peut apporter aux faibles.

Dans cette évolution quelle a été la place dévolue à l'école ? Il est significatif que les religions dominantes ont toujours revendiqué la responsabilité de l'école.

Nous allons brièvement évoquer le cheminement de l'école en France.

3°- La montée vers l'école laïque pour tous

Nous partirons de la Révolution française. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen exprime une nouvelle conception du monde. Un univers s'est écroulé : le Roi n'est plus Roi par volonté divine mais par l'autorité du Peuple souverain et pour faire appliquer la Loi établie par l'Assemblée Nationale. La raison seule formule la règle qui doit conduire la nation vers la vertu et le bonheur. L'optimisme l'emporte dans tous les esprits et dans tous les cœurs. Rabaut-Saint- Etienne, grand défenseur de la liberté de conscience et de la liberté de culte public, déclare « les principes et maximes sur lesquels repose la constitution seront inculqués dès l'enfance et enseignés dans les écoles. Que ces maximes aussi claires que le jour, et simples comme la vérité soient mises à la portée de tous, que tous les voient, qu'ils les lisent, qu'ils les apprennent par cœur, que les enfants les retiennent à leur tour, et que transmises d'âge en âge, elles aillent préserver les générations les plus reculées des atteintes du despotisme. »

Il reste bien, dans ce texte fondateur, une vague évocation d'un Être suprême, mais la Constitution du 23 juin 1793, la fera disparaître : « Le Peuple français expose les droits naturels, sacrés et irrationnels afin que chacun ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur, le Magistrat la règle de ses devoirs, le Législateur l'objet de sa mission. »

Rappelons encore les noms des initiateurs et les dates des grandes lois qui marquent l'évolution de l'école : François Guizot , un nîmois, juin 1833 ; Jules Ferry, août 1880 avec l'instruction ouverte à tous, gratuite, obligatoire et laïque, c'est - à-dire respectueuse de toutes les croyances. L'optimisme s'affirme. « Nous croyons, dit-il, à la rectitude naturelle de l'esprit humain, au triomphe définitif du bien sur le mal, à la raison et à la démocratie. » Le 7 novembre 1904, lors de la proclamation de la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le rapporteur de la loi, Aristide Briand, déclare sa conviction : « Si la République a vécu, si elle a progressé, c'est malgré l'Eglise, contre ses efforts et grâce à l'indifférence religieuse qui, croissant de jour en jour, a fini par rendre ce pays impénétrable aux excitations du clergé. »

Le beau projet poursuivi par ces hommes généreux s'est heurté aux réalités sociales contemporaines. Il était donc urgent de faire le point.

Un premier rapport fut demandé par Mr Lionel Jospin, Ministre de l'Education nationale, au recteur Philippe Joutard en septembre 1989 sur le thème : « Mission de réflexion sur l'enseignement de la géographie et des sciences sociales. » Ce rapport n'a pas reçu une grande publicité dans les médias.

Le 3 décembre 2001 Jack Lang, Ministre de l'Education nationale, écrit à Mr Régis Debray, professeur de philosophie à l'Université Lyon III, pour lui demander, compte-tenu de ses diverses responsabilités universitaires et des ouvrages qu'il a déjà publiés (entre autres un ouvrage intitulé « Dieu, un itinéraire ») de bien vouloir préparer pour le 15 mars 2002 un rapport sur : « L'Enseignement du Fait religieux dans l'Ecole laïque. » Le Rapport de Mr Régis Debray est publié en avril 2002 avec une préface de Mr Jack Lang et en dernière page la lettre amicale du Ministre sollicitant ce travail.

4°- Nous allons vous présenter les grandes lignes de ce rapport

La préface est importante par quelques-unes de ses affirmations liminaires :

« Une école authentiquement et sereinement laïque doit donner à chaque élève accès à la compréhension du monde. Ainsi, l'évocation des religions en tant que faits de civilisation, a toujours été possible à l'école de la République. Contrairement à un préjugé tenace, nos programmes en attestent, et depuis longtemps. »

« Dans le respect de la laïcité, principe de concorde, les professeurs donnent à la connaissance des religions sa juste place dans l'enseignement de leur discipline. »

Le rapport Debray comporte cinq chapitres que nous allons succinctement présenter.

1°- *Le premier chapitre* intitulé « Quels attendus ? » s'interroge sur le consensus apparent de l'opinion française pour renforcer l'étude du religieux dans l'école publique. L'auteur y souligne l'inculture religieuse qui marque les élèves des écoles tant religieuses que laïques, l'élargissement vertigineux des horizons et le rétrécissement des connaissances historiques, la diversité des cultures et des religions des élèves. Dans ce contexte il faudra aider les élèves à comprendre la différence existant entre un rapport magique, rationnel et religieux au monde.

2°- *Le second chapitre* intitulé « Quelles résistances ? » dit, du côté des laïques, la

crainte de voir naître un esprit de reconquête religieuse par les responsables religieux, et du côté des religieux, la crainte de voir naître des confusions entre vrai et faux. L'auteur appelle à ne pas confondre l'épistémologie de la révélation et l'épistémologie de la raison (rappelons ici que l'épistémologie est l'étude critique de la formation et des conditions de la connaissance scientifique). Il importe de bien distinguer la différence d'approche du fait religieux entre le savant et le croyant. Régis Debray souligne que : « la relégation du fait religieux, hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances » favorise la prolifération du pathologique et le jeu des gourous. Les responsables religieux cultivés reconnaissent la nécessité de cette approche rationnelle du religieux.

3°- *Le troisième chapitre*, intitulé « Quelles contraintes ? », s'interroge sur le passage de l'étude scientifique des religions à l'enseignement du fait religieux dans l'enseignement primaire et secondaire.

L'histoire des religions fait l'objet d'une discipline universitaire et d'un enseignement supérieur. Il ne saurait être question d'introduire dans l'enseignement primaire et secondaire un tel enseignement, pas plus qu'on y apporte un enseignement sur l'histoire des sciences et l'histoire des arts. C'est dans le cadre des disciplines existantes que sera développé le complément nécessaire pour initier les élèves à la connaissance de cet important secteur.

4°- *Le quatrième chapitre* s'intitule « Quelle laïcité ? ».

Le rapport souligne ici fortement que « le principe de laïcité place la liberté de conscience (celle d'avoir ou non une religion) avant et au dessus de la liberté religieuse (celle de pouvoir choisir une religion pourvu qu'on en ait une) » ; « la laïcité est inséparable d'une visée démocratique de vérité », rejetant préjugés et peurs, mais aussi tout scientisme naïf et infantile. C'est dans cette perspective, dans le cadre de la loi laïque et républicaine, que fut créée dès 1886 l'Ecole pratique des Hautes Etudes avec sa section des Sciences religieuses. Il faut passer d'une laïcité d'incompétence à une laïcité d'intelligence. Ce sera là pour tous l'ouverture d'un chemin de libre pensée et de respect de l'autre.

5°- *Le cinquième chapitre*, intitulé « Quelles recommandations ? » présente douze propositions concrètes dont il sera dit en conclusion que ce sont des « propositions pragmatiques et modestes. »

Ces propositions comportent d'abord une demande d'évaluation des démarches déjà mises en place, une demande aussi au sujet de la cohérence à établir entre les différents thèmes proposés pour l'ensemble des classes. L'attention est attirée sur l'importance d'être ouvert au dialogue et à l'écoute des questions des élèves. Le rapport insiste sur l'utilité de fournir des documents pédagogiques et des outils aux enseignants pour faciliter leur tâche. Les propositions donnent une large importance aux formations : formation permanente, formations complémentaires à proposer aux professeurs concernés, aux chefs d'établissements, et projet de création d'un Institut européen en sciences des religions. Le rapport s'achève par une demande de collaboration entre le Comité de réflexion et de proposition sur la laïcité à l'école et l'ensemble du secteur formation des maîtres.

En terminant, je voudrais dire à tous mes amis de l'Education nationale l'intérêt que j'ai trouvé à la recherche généreuse qu'ils poursuivent dans la ligne de leurs illustres prédécesseurs et combien je souhaite qu'ils puissent faire aboutir les recommandations proposées par les Ministres.

Permettez-moi en même temps de vous dire ce que je ressens comme un manque dans votre recherche compte tenu de la situation actuelle de la jeunesse.

En ce temps de doute, la recherche essentielle à poursuivre me paraît devoir porter sur ce qui fait la grandeur de l'homme

Montaigne humblement confesse : « que sais-je ? » et sur les réalités fondamentales, notre origine, la vie, notre avenir, nous en sommes au même point. Descartes est venu nous dire l'importance de « bien conduire notre pensée », et nous avons aussi retenu qu'une tête bien faite est plus importante qu'une tête bien pleine. Dans ce temps où beaucoup enseigne que tout est absurde et que nous marchons vers le néant, il faut revenir au fondamental, ce qui construit l'homme : l'amour, l'amitié, la frugalité plutôt que la consommation, le respect des institutions : justice, école, pouvoirs.

Nous suggérons que soit écrit un livre sur « l'HOMME, quel itinéraire ? » pour nous protéger de retomber dans l'animalité.

Nous suggérons que les élèves, les lycéens, les étudiants soient rendus attentifs au mystère, au transcendant qui affleure en tout ce qui vit, qui se lit dans l'ordre et l'intelligence que les sciences découvrent dans l'univers, dans la structure de notre génome, dans la nécessité où nous sommes pour fonder notre science de partir de postulats.

Peut-être dans une société, où richesse, pouvoir, connaissance risquent de nous rendre fous, avons-nous besoin de vrais fous, des fous qui nous fassent rire de nos prétentions, de nos vanités et qui nous rappellent que nous ne sommes que des hommes.

En terminant, je vous invite à écouter une vieille légende canaque : les anciens de Nouvelle Calédonie racontent qu'autrefois l'île était calme et heureuse, la terre bien tenue en équilibre par le ciel qui l'enserrait de tous côtés, mais un jour, sans doute fatigué par la monotonie, quelqu'un a donné un grand coup de pied dans le ciel. Et depuis...tout va un peu de travers là-bas !

L'ACADÉMIE DE NÎMES ET FRANÇOIS GUIZOT

par Pierre-Yves Kirschleger

Correspondant

Guizot... Je les entends encore ces soupirs désolés que d'aucuns ont laissé échapper à la lecture du programme de la première séance des travaux de l'Académie pour l'année 2003 : bien mal récompensé est votre geste d'accueillir de jeunes membres quand ils font preuve d'autant de conservatisme, de si peu d'originalité, d'une telle maladresse, croyant peut-être flatter à bon marché cette assemblée en évoquant l'illustrissime personnage...

Et ne voyez pas dans ces quelques mots la recherche de la *captatio benevolentiae* chère à tout orateur, non, nulle excuse ne saurait atténuer cette erreur volontaire, mais pouvais-je autrement ? Il eût été bien ingrat en effet, pour ma première intervention parmi vous, de ne pas rendre à César ce qui lui appartient – or ce furent mes travaux sur Guizot qui m'ouvrirent les portes de votre Compagnie. Dès lors que le devoir m'indiquait mon sujet, seules restaient à trouver les justifications d'un tel projet – tâche assurément plus facile. Guizot bénéficie d'une actualité historiographique non négligeable, avec la réimpression de sa biographie par Gabriel de Broglie, *L'Europe de François Guizot* par Pierre Triomphe, et il y a deux mois, la publication de la correspondance de Guizot à sa fille Henriette¹. De plus, on le sait, même les historiens cèdent à l'air du temps : le moi, aujourd'hui, n'est plus guère haïssable ; chaque membre de la corporation peut se livrer à cet exercice d'ego-histoire : il sera bien permis à l'Académie de faire elle aussi retour sur son passé.

Double retour sur le passé en réalité, auquel je vous invite : les relations entre l'Académie et Guizot d'une part, le rapport de l'Académie au souvenir et à la mémoire de Guizot d'autre part. Un double regard donc, l'un plus extérieur ou descriptif, l'autre introspectif – dans tous les cas non dénué, je l'espère, de quelque intérêt.

*

*

La postérité réserve parfois des surprises, et le pasteur Georges Marchal, du Foyer de l'Ame à Paris, relevait dans un colloque consacré à Guizot, la notice du vieux *Dictionnaire Universel* de Lachâtre, édition 1865 – Guizot a alors 78 ans :

« Guizot fut l'un des personnages les plus fatals à la cause du peuple. Il jouit pendant longtemps d'une réputation usurpée et il entre dans le parti des « Doctrinaires ». Ne parlons pas ici de la déplorable histoire des dix-huit années au cours desquelles il fut le principal ministre de Louis-Philippe. Toutes les mesures impopulaires, oppressives, les atteintes à la liberté, appartiennent à Guizot. Homme d'arbitraire et de violence, on le croyait pourtant intègre. Les derniers jours de son pouvoir ont montré ce qu'il valait. D'indignes tripotages se faisaient jusque dans le cabinet du Ministre. Plus tard, il écrivit dans la presse réactionnaire. Aujourd'hui, sa personnalité est tombée dans l'oubli. »²

Il est bien sûr inévitable de sourire devant de tels propos, jugement hâtif plus motivé par un désir de critique et une volonté polémique que par un souci d'impartialité. La renommée de Guizot indéniablement a souffert de son échec politique en 1848, comme c'est souvent le cas d'ailleurs : songeons à Napoléon III, à la III^e ou à la IV^e République... Mais les jugements que l'on porte sont souvent prisonniers d'interprétations, d'a *priori*, qui occultent parfois ce que l'on devrait voir. Et le temps qui passe réalise cette mystérieuse alchimie de l'oubli, qui entraîne celui-ci mais laisse inexplicablement celui-là demeurer plus longtemps dans le souvenir des hommes. Le souvenir de Guizot est comme ballotté entre ces deux écueils.

Si l'Académie de Nîmes ne donne pas à ses membres le vain nom d'immortels, elle s'est efforcée, avec discrétion mais opiniâtreté, d'assurer à leur mémoire la meilleure pérennité. N'est-elle pas la plus antique gardienne de tout le mouvement intellectuel de la ville ? Et n'est-elle pas non plus de fait, la gardienne de la gloire de ses membres les plus distingués ? C'est un souci que l'on retrouve régulièrement exprimé dans les Mémoires académiques à propos de Guizot. Et la tâche n'est pas inutile, si l'on en croit nos prédécesseurs.

Les rapports entre les grands hommes et leur ville natale ne sont pas des plus aisés, faits de méfiance et d'orgueil, de gratitude et d'injustice, entre reproche et récupération. Guizot certes a vu le jour dans l'antique cité le 4 octobre 1787, de parents eux-mêmes nîmois, mais il quitta dès l'âge de douze ans les bords de la source sacrée pour n'y plus revenir qu'en villégiature, épisodiques retours de plus

en plus espacés dans le temps. Doit-on alors s'étonner si ce méridional qui fit toute sa carrière à Paris et s'enracina en Normandie n'obtint pas dans sa cité le rang et les hommages qui lui étaient légitimement dus ? Tel est du moins l'avis en 1891 de Me Georges Maurin, membre résident, qui souligne par contraste le sort posthume fameux de certains vulgaires : « La médiocrité trouve aisément dans son pays un curieux qui la découvre, écrit-il, des partisans qui l'encensent, une foule qui l'applaudit, le tout d'ailleurs sans trop y regarder. Une statue est bientôt votée ; on prononce à son inauguration de sonores discours et tout le monde est satisfait. » Les vraies et grandes gloires, elles, poursuit-il, « celles qui appartiennent au monde et à l'histoire éternelle sont au contraire trop souvent diminuées dans l'esprit de leurs compatriotes par l'effet de mesquines jalousies, de misérables rancunes des coterie froissées et des ambitions inassouplies. On est parcimonieux de gratitude pour les bienfaits rendus par les puissants, trouvant qu'ils n'en ont jamais assez fait ; on est sans mesure impitoyable et irrité pour les oublis qu'ils ont pu commettre et les petites faiblesses d'un long exercice du pouvoir et de la renommée ».³

Dure loi humaine mais bien compréhensible, qui préfère le proche au lointain, et le local au national. N'aura-t-il pas meilleure presse le Nîmois lié, attaché, enraciné dans son terroir, qui vit à l'ombre des Arènes et de la Tour Magne, toute sa vie, et meurt, à l'ancienne mode, là où il a vécu après y être né ? On pourrait bien pardonner à Guizot de partir chercher fortune et gloire en la capitale, mais les attentes, souvent déçues, qu'engendre l'accès au pouvoir d'un compatriote créent frustration et insatisfaction, agressivité ou rancune plus certainement, et souvent inconsciemment : la réussite de Guizot n'est pas la consécration d'un Nîmois... Et Guizot s'acharne lui-même à ruiner le lien ténu qui l'attache à Nîmes, en reniant sa terre cévenole, l'air fouetté de mistral et la lavande des collines brûlées, pour une vallée étroite, solitaire et silencieuse, pour les prés verts, les bois touffus semés de grands arbres, le paysage agreste et riant de sa propriété du Val-Richer⁴.

Il ne s'agit pas bien sûr, par un excès niveleur, d'occulter la mémoire de personnages moins glorieux, d'épurer la galerie existante des statues, bustes et autres effigies qui ornent la ville, mais de prendre conscience des abus de la « statuomanie », du zèle souvent excessif ou de l'extrême prodigalité de « comités trop épris d'une vanité de clocher, ou victimes des illusions qu'engendrent parfois des popularités trompeuses »⁵, et pour l'Académie, d'entretenir le souvenir des plus

illustres. Ainsi, en 1891, elle proposa au concours l'étude de l'œuvre historique de Guizot ; en 1974-1975, elle s'associa au centenaire de la mort de Guizot par une communication du bâtonnier Edgar Taillades. Georges Maurin espérait « bien fermement [en 1891] que [l'hommage alors rendu à Guizot] ne sera[it] pas le dernier et que longtemps encore la tradition de ce rare et puissant esprit demeurera[it] parmi nous vivante et souvent évoquée »⁶ : elle le fut en effet encore en 1914, en 1931, en 1937... et jusqu'en 2003. Si la fidélité du souvenir veut dire quelque chose, en voici assurément un exemple.

Mais conserver cette mémoire n'est pas la faire vivre en dehors des murs de cet hôtel, loin s'en faut. En 1891, Georges Maurin, rapporteur du concours, s'attriste qu'il n'ait suscité qu'un seul travail – très bon certes, mais non sans défaut : l'Académie, très scrupuleuse dans ses choix, se borna à lui décerner une mention très honorable et une partie du prix. Lors de la séance publique du 14 mai 1914, le président Armand Coulon entendit faire apparaître les ombres, souligner les lacunes du panthéon nîmois, et parmi ces « monuments oubliés », selon le titre de son discours, Guizot, vous l'aurez deviné, dont la mémoire, dit Coulon, n'a pas encore reçu le juste tribut d'admiration qu'elle méritait.

« Avons-nous fait assez, lui répond comme en écho le Professeur Gaston Broche en 1931, pour honorer cette gloire, nous qui en sommes d'office, les plus proches gardiens ? Je ne le pense pas »⁸, conclut-il, proposant pour solution définitive, la plus convenable et la plus efficace aussi, de donner son nom au lycée de la ville. « Que Nîmes fasse donc enfin tout son devoir en prenant toutes les mesures propres à sauvegarder cette grande mémoire ! Que le Lycée de Nîmes soit le Lycée Guizot, comme le Lycée de Marseille est maintenant le Lycée Thiers. »⁹ Et Gaston Broche d'évoquer l'ampleur de l'événement : le baptême pourrait se doubler de l'érection d'un buste de Guizot dans la cour d'honneur du lycée, où seraient réunis pour l'occasion les successeurs de Guizot aux ministères de l'Instruction Publique et des Affaires Étrangères, des représentants de l'Académie des Sciences morales et politiques – qui dut à Guizot son rétablissement¹⁰ –, les représentants « les plus autorisés de la science historique et de l'intellectualité anglaises qui n'ont pas oublié que Guizot fut de tous les Français de son temps, et même de tous les temps, celui qui a le mieux connu l'histoire et les institutions anglaises. » Oui, assurément, quelle belle fête que celle-là, fête de l'amitié franco-anglaise, fête de la pensée politique moderne, fête de la ville de Nîmes : « Bien que je n'ignore pas, ajoute Broche, combien toutes nos provin-

ces françaises sont riches de gloires, je cherche cependant avec curiosité en France une autre ville qui puisse se flatter d'avoir donné tout ensemble au monde antique un nom aussi important que celui d'Antonin et au monde moderne un nom aussi noblement respectable que celui de Guizot ! »¹¹

*

*

La postérité peut jouer des tours, mais demeure, hier et demain, l'œuvre.

Et c'est cette œuvre, surtout, qui intéressa les membres de l'Académie. Œuvre complexe, multiple, foisonnante.

A travers les *Mémoires de l'Académie*, peuvent être distingués quatre visages de l'action et de l'œuvre de Guizot.

- L'ancien ministre de Louis-Philippe, d'abord.

La carrière politique de Guizot débuta lors de la Restauration. En 1814, avec la chute de Napoléon, le nom de Guizot est proposé au nouveau ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, l'abbé de Montesquiou ; et cet ecclésiastique cultivé, royaliste, alors âgé de 57 ans, qui avait été député du clergé aux États-Généraux en 1788, choisit un secrétaire général débutant et protestant. L'ascension de Guizot va dès lors être étroitement liée au rapport de forces entre les parties en présence : alors que le libéralisme semble dominer avec les débuts de la Restauration, Guizot entre en 1814 au service du ministre de l'intérieur, il est ensuite secrétaire général du ministère de la justice, maître des requêtes puis conseiller d'État ; mais lorsque les ultraroyalistes deviennent majoritaires en 1820, Guizot est révoqué et reprend ses cours d'histoire à la Sorbonne, qui seront eux-mêmes suspendus ; c'est finalement grâce à la révolution de 1830 et à l'avènement de la Monarchie de Juillet qu'il revient au pouvoir : il est ministre de l'Intérieur en 1830, ministre de l'Instruction Publique de 1832 à 1837, ministre des Affaires Étrangères de 1840 à 1847, chef du gouvernement en fait puis en titre jusqu'à la chute finale, en 1848.

Comment évoquer dès lors le parcours politique de Guizot sans émettre de jugements politiques ? En 1975, le sénateur Tailhades se défend fermement d'être un défenseur de Guizot et se veut objectif. Sa pensée est ainsi résumée dans les *Mémoires de l'Académie* : « Il refusa à Guizot le droit de se considérer, sur le plan social, comme un ami du progrès. Les conceptions rétrogrades qui furent celles du ministre entraînèrent sa chute et celle de Louis-Philippe. Affirmer que

seule peut exercer le pouvoir politique, une classe riche et instruite, ne saurait être accepté de la part d'un homme qui se prétendait, en quelque sorte, héritier de cette Révolution française, mais qu'il trahissait en ne voulant pas en concevoir les prolongements nécessaires. »¹² Rendant compte des travaux de l'année 1975, le président Lucien Frainaud souligna à propos de cette communication son « objectivité parfaite », le jugement aussi « éclairé » que « sévère » porté sur l'homme d'État¹³ ...

Si la carrière de Guizot fut éclatante, elle prit fin dans un non moins remarquable échec, mais est-ce en raison de ses conceptions rétrogrades d'une « monarchie stationnaire » qu'il réussit trop bien à incarner, selon l'expression de Lamartine, ou bien d'une vision trop juste de l'horizon lointain mais qui rend aveugle sur les obstacles présents ?

Le débat traverse les travaux de l'Académie, et deux membres illustrent cette seconde hypothèse plus favorable à l'accusé : Armand Coulon en 1914 et Gaston Broche en 1931. L'argumentation de Broche, un peu longue, mérite d'être citée :

« La vieille rancune de notre démocratie qui ne lui a pas pardonné sa résistance obstinée à l'établissement du suffrage universel devrait bien enfin s'apaiser ! Et les raisons de cet apaisement ne manquent pas : - Guizot avait bien le droit, *personnellement*, de ne pas aimer ce gouvernement tumultueux de la foule puisque le premier essai qui en avait été fait en France lui avait coûté la vie de son père, et l'avait condamné lui-même enfant, à l'exil ! - Il en avait bien le droit, même comme historien, puisque cette brusque conquête du pouvoir par le peuple, non instruit et non mûri, lors de la Grande Révolution avait abouti à la terreur rouge, à la dictature militaire, à l'invasion étrangère et à la terreur blanche ! - Il voulait l'instruction du peuple comme préliminaire à la démocratie, et cette instruction populaire, il est précisément le premier, comme ministre de l'Instruction Publique, à l'avoir organisée d'une façon sérieuse par la loi justement célèbre, et qui fut appliquée, de 1833¹⁴... Il est donc permis de penser que si Guizot fût resté le guide de nos destins, le suffrage universel eût vu sans doute son avènement reculé d'une vingtaine d'années mais nous eussions fait – et l'Europe avec nous – l'économie de ses premières et inévitables erreurs. Qui de nous oserait aujourd'hui soutenir le dogme de l'infailibilité des démocraties prématurément émancipées au spectacle inquiétant des récentes élections d'outre-Rhin ! »¹⁵

Et cela sans parler de son action en politique extérieure qui, par le rapprochement franco-anglais, assura la paix pendant tout son ministère – point sur lequel se retrouvent d'accord Gaston Broche et Edgar Tailhades...

Ce n'est donc pas sans titre que l'homme politique peut rejoindre dans notre estime l'historien.

- L'historien.

Guizot historien n'est pas discuté. « L'éminent historien » (Coulon), qui prend place « dans la lignée des grands historiens modernes » (Tailhades), l'un « des premiers et plus puissants rénovateurs des études historiques » (Coulon)¹⁶, « un des précurseurs les plus autorisés de notre école contemporaine » (Maurin) est loué unanimement.

Mais que reste-t-il de Guizot historien, « c'est-à-dire Guizot envisagé dans la suprême beauté de l'idéal scientifique, dégagé de toutes les scories de la politique, définitivement élevé par les suffrages de tous les gens éclairés à sa véritable et sereine hauteur » (Maurin) ? Un sens de la recherche et des sources jusqu'à ignoré¹⁷, un esprit critique remarquable¹⁸ ; un travail formidable et incessant, qui lui fait encore entreprendre à 80 ans une histoire de France pour ses petits-enfants¹⁹ ; une œuvre féconde et originale, et l'histoire de la Révolution d'Angleterre est citée en modèle²⁰ ; l'honnêteté, scrupuleuse, exigeante, indomptable, appliquée à l'étude du passé ; une capacité de synthèse peu commune qui lui permet d'élever l'histoire de la civilisation européenne à sa juste hauteur, débrouillant le chaos, dépassant les points de vue spéciaux ou partisans, tenant compte de tous ces tumultueux éléments dont la fermentation allait enfanter le monde moderne²¹...

- L'enseignant.

L'historien ne peut pas être séparé du professeur, pourvu par surprise en 1812 d'une chaire à la Sorbonne par le grand-maître de l'Université impériale, Fontanes. En 1891, l'écho de sa voix résonne encore, nous dit Georges Maurin, à travers ceux « nombreux parmi nous, qui ont recueilli de la bouche même des auditeurs les traditions vivantes, enflammées, vibrantes encore des impressions de la jeunesse, de ces fameuses leçons de 1828 et de 1829. »²² Une gravité naturelle et une solennité voulue, une voix distincte, forte, profonde, un professeur en vue, moins populaire, moins applaudi probablement que d'autres, mais décrit

par Me Maurin comme un incitateur d'esprits, un large semeur d'idées, pour tout dire « un des plus grands formateurs d'intelligences que notre siècle ait connus et [dont l'] influence s'exerce encore à distance sur bien des hommes qui n'ont rien retenu de sa foi politique. »²³

- Enfin, plus méconnu, le poète.

Et pourtant, si Guizot est devenu historien, c'est l'œuvre du hasard, écrit son biographe Charles-Hippolyte Pouthas : le hasard fait, une fois encore, bien les choses, mais la vacance d'une autre chaire à la Sorbonne aurait pu faire de Guizot un critique littéraire, un moraliste²⁴... Car en 1812, Guizot n'est pas historien, il est tout au plus un plumitif, comme diraient de sévères censeurs²⁵.

Après ses études à Genève en effet, lorsqu'il s'installe à Paris en 1805, Guizot a pour objectif d'y poursuivre des études de droit et de devenir, digne successeur de son père, avocat. Or après quelques mois de solitude et de tristesse, Guizot se laisse saisir par la vie parisienne : « Il y a dans l'atmosphère de Paris un vent de liberté ou plutôt de laisser-aller intellectuel et pratique dont les caractères les mieux armés ont peine à se défendre. Les distractions agréables et faciles excitent les fantaisies et relâchent les ressorts de l'âme, et elles abondent à Paris plus que partout ailleurs. Je subis quelque temps leur influence. Mes médiocres études de droit m'occupaient et m'intéressaient peu, raconte Guizot. J'allais beaucoup au spectacle »²⁶ – ce qui n'est d'ailleurs pas sans inquiéter sa mère.

Guizot s'enthousiasme pour la littérature, Chateaubriand notamment et son *Génie du Christianisme*. « J'étais né pour faire un homme de lettres distingué », s'exclame-t-il, « je suis dévoré quelquefois du besoin d'écrire »²⁷ ; sa rencontre avec Philippe-Albert Stapfer, ancien pasteur et ministre helvétique, lui ouvre cette voie. Il fréquente le salon de son mentor, se passionne pour les grands mouvements de pensée, est absorbé finalement dans les cercles intellectuels de la capitale.

Il fait alors ses débuts littéraires. Michaud le charge d'un article plaisant sur un mauvais petit poème intitulé *La Fin du Monde*, qui paraît en juillet 1806 dans *La Gazette de France*. En février 1807 le *Journal de l'Empire* lui prend un éloge en vers de Méhul. Pendant plus d'un mois, chance inespérée, il tient chronique dans *Le Publiciste*²⁸, le journal parisien le plus recherché. A l'été 1807, il put ainsi écrire à Mme de Staël, et être reçu par elle, non en son château de Coppet délaissé quelque temps pour cause de querelle sentimentale avec

Benjamin Constant, mais à Lausanne : « Je vous connaissais, Monsieur, de réputation et bien que votre spirituelle lettre eût suffi pour m'inspirer le désir de vous voir, votre nom ajoutait à l'intérêt de cette lettre », lui répondit-elle²⁹.

La réputation de Guizot, on l'a oublié, est à ses commencements, littéraire, et sa première carrière de journaliste : il est collaborateur régulier du *Publiciste* de septembre 1807 à novembre 1810, donne quelques articles aux *Archives littéraires* et au *Mercur de France*. Les sujets qu'il aborde sont variés, comptes-rendus critiques en majorité, sur la littérature française et étrangère (ancienne, anglaise, germanique, italienne et espagnole même), mais aussi sur l'histoire, la philosophie et les beaux-arts. Certains articles ont plus d'ampleur : « la poésie descriptive » (août 1807), « tableau philosophique et littéraire de l'an 1807 » (février-mars 1808)... En 1809 il publie un *Dictionnaire des synonymes* ; en 1811, un ouvrage de critique d'art, *De l'état des beaux-arts en France et du Salon de 1810* ; en 1813 une *Vie des poètes français du siècle de Louis XIV* ; en 1811 il traduit de l'allemand l'ouvrage de Rehfuës sur *L'Espagne en 1808*, et en 1812 *L'Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain* du britannique Edward Gibbon ; il collabore à la vaste *Biographie Universelle* de Michaud pour laquelle il fournit de très nombreuses notices³⁰. Enfin il fonde en 1811 et dirige avec Pauline de Meulan les *Annales de l'éducation* – et Armand Coulon rappelle en 1914 cet « épisode si connu jadis, un peu oublié aujourd'hui, de la communion littéraire qui précéda le mariage de François Guizot et de Pauline de Meulan. »³¹

Lorsque l'Académie de Nîmes reçoit Guizot comme membre non résidant en décembre 1807, c'est donc un homme de lettres qu'elle accueille, bien plus, un poète. Fait rarissime dit le proverbe, Guizot fut prophète, fut poète en son pays. Histoire étonnante et originale, qu'évoqua en 1937 Me Emmanuel Lacombe, Secrétaire perpétuel³².

C'est une élogie, intitulée *Sully à Saint-Denis*, qui valut à Guizot d'être admis en cette Compagnie. Pièce de concours, elle répondait au sujet soumis par l'Académie à l'émulation des poètes : la mort d'Henri IV. Lue en séance publique, elle reçut applaudissements et ce qui vaut mieux, disent les *Mémoires*, attendrissement général³³ – production assez plate, juge cependant aujourd'hui le biographe Gabriel de Broglie³⁴, mais il est vrai que le goût évolue.

174 alexandrins, qu'on ne peut déclamer ici, mais qu'on ne me pardonnerait pas de taire entièrement :

« Le temps avait neuf fois ramené la journée
Qui d'un prince parfait borna la destinée,
Et Sully par neuf fois, en vêtements de deuil,
Avoit de son ami visité le cercueil
Ce triste jour devoit l'y rappeler encore ;
Pour la dixième fois il naissoit, et l'aurore,
Couvrant d'un bandeau noir son front doux et riant,
Sans perles, sans rubis sortoit de l'Orient
Sully se lève en pleurs : « O jour que je déteste !
Toi qui prêtas au crime une clarté funeste,
Mes yeux s'étaient flattés de ne plus te revoir ! [...]
Fidèle au souvenir du roi que j'ai chéri,
J'irai..., je reverrai le tombeau de Henri ;
J'invoquerai son ombre ; et mes lèvres glacées
Presseront de son nom les lettres effacées.
Oui, c'est là que mon fils doit apprendre de moi
La gloire, les malheurs et la mort de son roi »

Guizot donnera encore à l'Académie deux cantates en 1809, *L'Empire de l'harmonie* et *La mort de Corinne*, et une élégie en 1811, *La mort du Tasse*³⁵.

Mise à part donc une pièce publiée en 1807, Guizot réserva, pour des raisons inconnues, ses créations poétiques à l'Académie. Privilège dont s'honore l'Académie, et que résume ainsi Me Lacombe : « En somme, il fut poète pour nous. » Mais l'Académie le lui a bien rendu, comme le soulignait le Président Alexandre Vincens dans sa réponse au discours du récipiendaire : « Appelé, selon toutes les probabilités, à se montrer avec éclat dans le monde littéraire, M. Guizot n'oubliera pas que ses concitoyens lui ont offert la première récompense publique de ses travaux, et que le premier laurier académique dont il est couronné, a été cueilli sur sa terre natale. »³⁶

Faut-il regretter que Guizot ait abandonné la poésie ? Chacun en sera juge, mais pour son biographe Charles Pouthas, sa gloire n'y a point perdu³⁷...

Après 1811, Guizot cessa toute relation active avec l'Académie, en route vers son destin, entré dans un autre milieu dont la caractéristique majeure est le mouvement. Et Guizot s'y intègre si bien qu'il prend conscience, lorsque dans

l'été 1811 il retourne à Nîmes, de la distance qui le sépare désormais de son passé, de l'abîme qui existe entre Nîmes et la société parisienne qu'il fréquente, Nîmes où il n'éprouve plus que désenchantement et étouffement :

« Nous avions autrefois, écrit-il au critique et historien Claude Fauriel, dans la bibliothèque de Nîmes, de grands manuscrits de M. Seguiet l'antiquaire, contenant, je crois, des dissertations sur la Provence ; on nous les a volés pour la bibliothèque de l'Institut : ils doivent y être déposés ; peut-être y trouveriez-vous quelque chose ; je ne suis pas sûr, mais vous pourriez voir. Il nous reste ici une Académie dont quelques membres ont des lumières et du zèle, mais l'obscurité tue le zèle, et l'on sait si bien aujourd'hui condamner les lumières à rester sous le boisseau qu'elles n'éclairent plus personne. [...] Donnez-moi quelques nouvelles de ce que vous savez sur le monde philosophique ; je suis ici au milieu de gens qui ne se doutent pas de ce qu'on pense ailleurs ; la plupart seraient tentés de croire qu'on ne mange et qu'on ne parle qu'à Nîmes : si j'y restais longtemps, je ne serais bientôt plus au courant de rien. Interrompez donc un peu ma solitude. »³⁸

Adieu bien normal d'un jeune expatrié, d'un compatriote dès lors fort distant mais jamais oublié, si bien que son retour à Nîmes en 1860, à l'occasion du mariage de son fils Guillaume³⁹, ne pouvait être qu'un événement.

Retour qui eut lieu naturellement en poésie, poésie offerte à Guizot cette fois-ci, par le poète nîmois Jean Reboul, lors de la séance du 14 avril 1860.

« Nîmes de ses enfants a revu le premier ;
De son vieil écusson le glorieux palmier
A, de joie et d'orgueil, reverdi de lui-même ;
Car votre renommée entre dans nos splendeurs,
Roi par l'esprit, tombé des civiques grandeurs,
Sans rien diminuer de votre diadème !

Impérissables sœurs de nos débris romains,
Où des siècles passés sont écrits les destins,
Vos œuvres, dévoilant les effets et les causes
Des empires sauvés, des empires perdus,
Avec la même voix, aux peuples suspendus,
Rediront désormais les fastes grandioses. »

Reboul évoque alors, de manière allégorique, les travaux de l'historien sur le développement de la civilisation chrétienne, de « ces âges d'équinoxe » aux souffles mortels jusqu'aux rayons du « soleil chrétien », puis achève par un vibrant hommage :

« Votre vue a sondé l'avenir effrayant,
Le monde de l'impie et celui du croyant,
Le conflit éternel de l'Ange et de la Bête...
Mais l'oiseau ne saurait suivre l'aigle en son vol,
Et ma faiblesse aspire à retoucher le sol
Où votre bienvenue a fait un jour de fête.

Né sous ce ciel serein, miroir de votre esprit,
Maître, que votre nom reste à jamais écrit
Sur ces temples dont Rome a paré notre enceinte ;
Vous qui du penser grave avez reçu le don,
Où pourriez-vous, ailleurs, trouver un Panthéon
Où grandeur plus austère ait laissé son empreinte ? »⁴⁰

*

*

Magnifique éloge, fait de modestie et de tact, du très catholique Reboul au très protestant Guizot, ancien ministre du roi exilé dix ans plus tôt, en présence du préfet du Gard, préfet de l'Empire, et de tous les partis, orléanistes, légitimistes, républicains⁴¹...

De tels rassemblements, nul ne s'y trompe, n'effacent pas les préventions : personnage complexe et secret, non sans contradictions d'ailleurs, Guizot parut tout à la fois semblable et étranger, trop anglais, trop allemand, trop protestant, trop catholique, pas assez français, autant de remarques qui reviennent souvent, et jusque dans les communications de Georges Maurin et d'Armand Coulon⁴²... Autant de témoignages contradictoires, paradoxaux, qui, par-delà l'incompréhension, suggèrent la polémique et la critique, sauf peut-être entre ces murs.

Autant de témoignages qui en disent en vérité davantage sur ceux qui les professent que sur celui qui en est l'objet.

Au travers des évocations de la mémoire de Guizot, l'Académie se donne elle-

même à comprendre, et tout n'y est que respect, harmonieux éclectisme, réconciliation. Réconciliation politique⁴³, malgré les ruptures, les révolutions, les clivages partisans. Réconciliation religieuse⁴⁴, quelles que soient les oppositions ou les confessions religieuses. « Cela se voit bien rarement, écrivait Emmanuel Lacombe : cela se voit à l'Académie de Nîmes. »⁴⁵

NOTES

¹ Parmi les dernières parutions, nous signalerons :

- Gabriel de Broglie, *Guizot*, Perrin, (1^e édition 1990), 2002.

- Pierre Triomphe, *L'Europe de François Guizot*, Privat, coll. « Imaginaire de l'Europe », 2002.

- François Guizot, *Lettres à sa fille Henriette 1836-1874*, édition introduite et annotée par Laurent Theis, avec un essai biographique sur Henriette de Witt-Guizot par Catherine Coste, Perrin, 2002.

- François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome 1 : 1807-1816, Paleo Editions, coll. « Sources de l'histoire de France », 2002.

- Jean-Miguel Pire, *Sociologie d'un volontarisme culturel. Guizot et le gouvernement des esprits 1814-1841*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2002.

² *Actes du Colloque François GUIZOT*, 22-25 octobre 1974, Société de l'Histoire du Protestantisme Français, Paris, 1976, p. 439.

³ *Mémoires de l'Académie*, 1891, tome 14, p. XLIII-XLIV.

⁴ C'est ainsi qu'il la décrit lui-même dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, (1858-1867), tome 4, p. 140.

⁵ Armand Coulon, in *Mémoires de l'Académie*, 1914-1915, tome 37, p. II.

⁶ *Mémoires de l'Académie*, p. XLIV.

⁷ « Serait-ce que cette œuvre paraîtrait déjà trop austère, trop escarpée, trop difficile d'abord ? Le rôle important, décisif joué par Guizot dans la rénovation des études historiques serait-il déjà oublié ? Et serait-il réservé aux seuls érudits sombres et naïfs de relire ses leçons sur l'histoire de la civilisation en Europe et en France ? Ou bien encore le temps, emportant avec lui dans le passé, le régime politique attaché à son nom et son activité, aurait-il altéré auprès des générations nouvelles les mérites du penseur et de l'écrivain ? » (*Mémoires de l'Académie*, 1891, p. XLIV).

⁸ *Id.*, 1931-1932, tome 49, p. CLXII.

⁹ *Id.*, 1931-1932, p. CLXIII.

¹⁰ En 1832.

¹¹ *Id.*, 1931-1932, p. CLXIV.

¹² *Bulletin trimestriel des séances de l'Académie de Nîmes*, deuxième trimestre 1975, p. 75.

¹³ *Mémoires de l'Académie*, 1974-1976, p. 82-83.

¹⁴ C'est aussi en raison de cette politique scolaire que Coulon fait l'éloge politique de Guizot : « Qu'il me soit permis seulement, pour exonérer au moins sa mémoire de rancunes qui ne sauraient être inexpiables, de rappeler la dette de reconnaissance que la démocratie a contractée envers lui... On ne peut refuser à M. Guizot, écrivait un de ses adversaires politiques, d'avoir été en son temps le Colbert de l'instruction publique » (*Mémoires de l'Académie*, 1914-1915, p. VIII).

¹⁵ *Mémoires de l'Académie*, 1931-1932, p. CLXII-CLXIII.

¹⁶ On trouvait déjà sous la plume de Georges Maurin le même éloge du « rôle important, décisif joué par Guizot dans la rénovation des études historiques » (*Id.*, 1891, p. XLIV).

¹⁷ Cf. Coulon ; Taillhades.

¹⁸ Cf. Coulon ; Maurin.

¹⁹ Cf. Broche : il s'agit de *L'Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants*, Paris, Hachette, 1872-1876, 5 volumes.

²⁰ Cf. Maurin ; Taillhades ; Frainaud.

²¹ Cf. Maurin.

²² *Mémoires de l'Académie*, 1891, p. XLIV.

²³ *Id.*, 1891, p. XLV.

²⁴ Pouthas, *La jeunesse de Guizot*, Paris, Félix Alcan, 1936, p. 355.

²⁵ Le professeur, le polémiste, le journaliste et même le plumitif : c'est ainsi que Jean-Pierre Rioux détaille les divers domaines d'activité de Guizot (« Guizot le méconnu », in *Le Monde*, 22 février 1991, p. 22).

²⁶ Guizot, « Le Christianisme et le Spiritualisme », in *Revue des Deux Mondes*, 1869, tome 83, p. 28.

²⁷ Lettre de Guizot du 26 novembre 1806, citée par Pouthas, *op. cit.*, p. 161.

²⁸ Lors d'un dîner, apprenant que l'une des collaboratrices du journal, Pauline de Meulan, était empêchée, il se proposa pour la remplacer aussitôt, et publia dix-huit chroniques du 31 mars au 6 mai 1807 – chroniques théâtrales en général, sauf quatre comptes-rendus et trois variétés.

²⁹ Sur cette rencontre, voir Pouthas, *op. cit.*, p. 165-168.

³⁰ Cf. Pouthas, *La jeunesse de Guizot*, sur toute cette production et, pour un inventaire détaillé, son *Essai critique sur les sources et la bibliographie de Guizot pendant la Restauration*, thèse complémentaire pour le doctorat, Paris, Plon-Nourrit, 1923, 119 p.

³¹ *Mémoires de l'Académie*, 1914-1915, p. V.

³² *Id.*, 1936-1938, tome 51, p. 192-200.

³³ *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1807*, par M. Trélis, Secrétaire Perpétuel, 1808, p. 352-355. Le prix de ce concours fut décerné à Victorien Fabre et un honorable accessit à Mollevault, de Nancy, correspondant de l'Institut de France (*Notice des travaux...*, 1808, p. 443-448).

³⁴ In *Guizot*, p. 29-30 : « A vingt ans, [Guizot] se croyait poète. Le goût du temps était à la versification déclamatoire. Il composa éloges, élégies, cantates, odes, épîtres et même une tragédie auxquels il manquait l'inspiration. »

³⁵ Les contributions de Guizot à l'Académie furent les suivantes, outre son discours de réception et ses poèmes : le discours préliminaire de son *Dictionnaire des synonymes* (cf. *Notice des travaux de l'Académie*, 1808, p. 384-386), un rapport sur des opuscules scientifiques et littéraires envoyés par l'Héraultais Touchy (1808, p. 162-163), un rapport sur un essai du Montpelliérain Causan touchant à la poésie sacrée (1808, p. 386-387), le compte-rendu d'un voyage à Rhodéville d'Auguste de la Bouisse (1808, p. 403-404).

³⁶ *Notice des travaux de l'Académie*, 1808, p. 27.

³⁷ Voir Pouthas, *La jeunesse de Guizot*, p. 160-162 et 215-220. On trouve dans les papiers de Guizot neuf œuvres terminées et mises au net, ainsi que quinze fragments. Guizot avait de plus

entrepris dans l'été 1808 une tragédie imitée d'Alfieri, Saül, dont il écrivit deux scènes. Sa famille ne semble pas avoir partagé son enthousiasme pour la poésie, le décourageant en 1806 de publier son *Épître à Chateaubriand*. Pouthas ne cache pas son jugement : « Guizot faisait des vers – péché véniel, car commun à cet âge, même en l'absence de talent – mais se crut poète – ce qui est plus grave – puisqu'il imprima ses vers. [...] Il lui manquait l'émotion, l'invention, le don des images, et sa langue, dépouillée de couleur, s'accommodant avec une facilité déplorable à la coupe des vers, est ou ampoulée ou banale – dans les deux cas, conventionnelle. »

³⁸ « F. Guizot : lettres à Fauriel », publiées par Paul et Victor Glachant, in *La Nouvelle Revue*, tome 13, novembre-décembre 1901, p. 354-355.

³⁹ Guillaume Guizot (1833-1892), alors homme de lettres à Paris, élu membre correspondant de l'Académie de Nîmes le 31 mars 1860, épousa Jeanne-Gabrielle Verdier de Flaux le 26 avril 1860 au Grand Temple de Nîmes. « Je me promets un grand plaisir de ce voyage et de revoir tous mes amis du sol natal », écrit F. Guizot en février (lettre du 25 février 1860 à Achille de Daunant, citée par Xavier Azéma, *Une correspondance inédite de F. Guizot*, 37^e et 38^e congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen, Montpellier, 1965, p. 217).

⁴⁰ *Stances à M. Guizot*, in *Mémoires de l'Académie*, 1860, pp. 401-402.

⁴¹ Les témoignages concordent sur cette interprétation.

Dans son discours lors de cette séance de l'Académie, Guizot exprime sa « profonde satisfaction » : « Quand je suis venu visiter mon pays, il y a trente ans, j'y ai trouvé beaucoup d'amis, mais j'y rencontrais aussi des adversaires... Aujourd'hui je retrouve ici mes amis, je n'y vois plus d'adversaires » (cité par E. Lacombe, in *Mémoires de l'Académie*, 1936-1938, p. 200).

Guizot raconte ainsi son voyage à Mme Charles Lenormant : « Tout s'est passé à merveille en public et at home. Je n'avais pas été dans ma ville depuis trente ans. J'y ai été parfaitement accueilli par tout le monde, protestants et catholiques, orléanistes, légitimistes ou républicains, dans les rues comme dans les salons, même par les fonctionnaires qui se sont sentis obligés d'être fort courtois » (lettre du 8 mai 1860, in *Les années de retraite de M. Guizot, Lettres à M. et Mme Charles Lenormant*, 1902, p. 173).

Le Cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier, évoque dans ses mémoires son père et la sympathie grandissante qu'a éprouvée celui-ci pour Guizot. « Je n'ai pas été peu surpris de constater, écrit-il, l'empressement avec lequel, au moment d'une visite de l'ancien ministre à Nîmes, vers 1860, mon père suivit les détails des réceptions qu'on lui fit, des paroles qu'il prononça, et de l'attitude qu'il garda vis-à-vis de ses adversaires d'autrefois » (*Cabrières et Veauve*, 1917, p. 531).

Adolphe Pieyre, dans son *Histoire de la ville de Nîmes* publiée en 1886, relate cette journée : « L'homme d'État et l'écrivain devaient à des titres divers exciter l'enthousiasme général et ce fut une magnifique séance pour l'Académie de Nîmes que celle où elle reçut en assemblée solennelle cet illustre compatriote. La salle des séances publiques se trouva trop petite pour contenir l'assistance choisie, les membres du clergé, de la magistrature, de l'armée, du commerce et de l'industrie accourus pour entendre l'ancien ministre. Tout était confondu dans cet auditoire d'élite, cultes, croyances, opinions, rangs sociaux. Il n'y avait plus que des Nîmois venus pour saluer un des leurs, et le peuple lui-même, jaloux de témoigner à son tour sa profonde sympathie à celui dont s'enorgueillissait la cité, se pressait en rangs serrés aux abords de la salle, et salua respectueusement M. Guizot à son passage » (*Histoire de la ville de Nîmes depuis 1830 jusqu'à nos jours*, t. 2, 1886, rééd. Lacour 1994, p. 308). Adolphe Pieyre (1848-1909) incarne lui-même « par ses fidélités au

catholicisme et à la légitimité un authentique *blanc du Midi* », note Bruno Dumons (« A propos de la *légende noire* des Camisards. Itinéraires et réseaux de polémistes catholiques du *Midi blanc* », in *Les Camisards et leur mémoire 1702-2002*, s. dir. Patrick Cabanel et Philippe Joutard, Actes du colloque du Pont-de-Monvert, 25-26 juillet 2002, Presses du Languedoc, 2002, p. 190).

⁴² Évoquant les salons et les cercles intellectuels héritiers du Grand Siècle et de la tradition philosophique du XVIII^e siècle que fréquente Guizot, A. Coulon note qu'« on ne saurait douter que cette influence bien française n'ait atténué [chez lui] les effets de l'éducation genevoise » (*Mémoires de l'Académie*, 1914-1915, p. VI). Georges Maurin trace dans sa communication un parallèle entre Thiers et Guizot : « Thiers est de vieille et ininterrompue lignée gauloise ; il en a les soubresauts, les défauts, les légèretés ; mais aussi les élans, l'activité, le besoin de clarté et la joyeuse humeur ; [...] son esprit est si bien de notre race, il répond si bien aux courants de notre tempérament national, à nos aspirations égalitaires et démocratiques que nous revenons sans cesse à ses ouvrages. Guizot nous attire moins et nous impose davantage. Nous sommes tentés de l'admirer à distance... » (*Id.*, 1891, p. XLVIII).

⁴³ Georges Maurin (1891) et Emmanuel Lacombe (1937) insistent sur ce point.

⁴⁴ Armand Coulon évoque dans sa communication (1914) Gaston Boissier, Guizot et Adolphe Crémieux : il honore ainsi, nous dit-il, un catholique, un protestant et un israélite, et salue « à la fois dans la même patrie nîmoise Rome, Genève et... Jérusalem! » (p. XV).

Gaston Broche (1931), pour illustrer l'esprit d'ouverture de Guizot, raconte la scène célèbre de la mort de sa femme, Pauline, d'origine catholique, et la lecture faite par son mari du sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme : voir sur ce point Pierre-Yves Kirschleger, *La religion de Guizot*, Labor et Fides, 1999, p. 145-146.

Enfin, Emmanuel Lacombe (1937) ne le précise pas de manière explicite, mais il s'agit bien de cela en 1860 dans l'hommage de Jean Reboul, catholique, à Guizot (cf. abbé Marcel Bruyère, *Un poète chrétien au XIX^e siècle, Jean Reboul de Nîmes*, Paris, Honoré Champion, 1925, 473 p.).

⁴⁵ *Mémoires de l'Académie*, 1936-1938, p. 200.

LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA BIODIVERSITÉ

par Alain AVENTURIER

Correspondant

Avant propos

Je voudrais – tout d'abord - rappeler que nous vivons une époque tout à fait extraordinaire, puisque nous avons le sentiment d'être complètement dépendants de notre voiture, de la télévision, du téléphone portable, de l'ordinateur. Nous avons l'illusion étrange que, si ces ingrédients quittaient brusquement notre vie, nous la quitterions en même temps. En fait, nous quitterions uniquement la technologie récente.

Il est utile de rappeler que nous avons réussi à vivre précisément sans téléphone portable et sans ordinateur pendant une partie très confortable de notre existence. La société est donc technologiquement avancée, et pourtant elle est fragile. La nature est également fragile. Vivre sans technologie dans le monde occidental au XXI^e siècle paraît, bien sûr illusoire, mais vouloir se passer de la nature est tout à fait irréaliste.

Il est, tout de même, utile de rappeler que la biosphère est aujourd'hui dominée par une espèce, la nôtre. Ainsi, en 1997, un numéro spécial de la revue *Science* expliquait que :

- 40 % des terres sont transformées ou gérées par l'homme ; de même, plus de 50 % des eaux douces accessibles sont détournées par l'homme (dont 70 % pour l'agriculture).
- Le taux d'extinction des espèces s'est vu multiplié par un facteur de 1000 à 10 000 ; et depuis la dernière guerre, la pression sur les ressources naturelles a, en moyenne, été multipliée par six.

Bref, l'homme n'est plus quantité négligeable dans la dynamique de la biosphère, et la préservation de l'environnement doit être perçue comme une condition de

développement, autrement dit comme un facteur favorable à la préservation des ressources. C'est donc une véritable révolution épistémologique qu'il faudra aborder.

Ce fait n'est pas nouveau, puisque Jean-Baptiste Lamarck, fondateur de la première théorie explicative de l'évolution, déclarait déjà, en 1820 : « *L'homme, par son égoïsme trop peu clairvoyant pour ses propres intérêts, par son penchant à jouir de tout ce qui est à sa disposition, en un mot, par son insouciance pour l'avenir et pour ses semblables, semble travailler à l'anéantissement de ses moyens de conservation, et à la destruction de sa propre espèce. En détruisant partout les grands végétaux qui protégeaient le sol, pour des objets qui satisfont son avidité du moment, il amène rapidement à la stérilité de ce sol qu'il habite... On dirait que l'homme est destiné à s'exterminer lui-même après avoir rendu le globe inhabitable* ». (Extrait du *Système analytique des connaissances positives de l'homme*).

Ce regard historique peut-il éclairer notre débat contemporain ?

Il a fallu attendre le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992, pour que le grand public prenne connaissance d'un mot nouveau : biodiversité. Ce concept est synonyme de conservation des écosystèmes, mais également d'exploitation des « ressources naturelles ». Lorsqu'il est traduit en termes économiques, juridiques et politiques, des intérêts et des valeurs opposés apparaissent. Il faut également rappeler que le terme de biodiversité a été utilisé par les scientifiques bien avant le sommet de Rio de Janeiro. Il est le résultat de la contraction et traduction, des mots anglais « biological diversity ».

C'est donc, au sens strict, le synonyme de diversité biologique. Il s'agit d'appréhender la dynamique du monde du vivant et d'en faire une approche globale intégrant les trois niveaux hiérarchiques : les gènes, les espèces et les écosystèmes avec lesquels interagissent et interfèrent les cultures des sociétés humaines.

Plus largement, la biodiversité nous oblige à penser notre relation à la nature : doit-on tout conserver et réduire l'être humain à l'évolution naturelle ? Ou doit-on tout contrôler : la nature et l'être humain ?

Le concept de biodiversité aurait peut-être cette vertu de nous inspirer à la fois des moyens pratiques et des visées philosophiques.

1 Introduction

La diversité du monde vivant, composante essentielle de ce que nous appelons aujourd'hui environnement, s'imposait déjà aux hommes de l'ère pré-industrielle. Phénomène grandiose d'ordre évidemment supérieur, base de ressources indispensables au quotidien, puissance omniprésente parfois redoutable, la biodiversité était objet de vigilance et de respect.

Les pressions sur l'environnement, en relation avec l'expansion des connaissances et des moyens d'action d'hommes de plus en plus nombreux, sont telles que la biodiversité apparaît désormais fragile, menacée et érodée. La gravité des perturbations correspondantes n'a été perçue que récemment. Que proposer face à cette accélération ? La science apporte aujourd'hui une meilleure compréhension de la nature et des mécanismes de la diversité, une connaissance de plus en plus fine de son importance pour les équilibres de la biosphère, mais aussi une évaluation plus réaliste des risques liés aux activités des hommes.

Ce fait n'est évidemment pas nouveau, et je voudrais rappeler l'exemple des cèdres du Liban : il y avait, voilà 5000 ans, de très grandes forêts de cèdres qui couvraient totalement les monts du Liban, et le point commun de toutes les civilisations qui s'y sont succédées, est d'avoir été extrêmement prédatrices vis à vis de ces forêts.

A cette époque, les Phéniciens qui fondèrent Marseille 2500 ans plus tard, exportaient vers l'Égypte, par leurs ports de Tyr et de Sidon, le fameux bois de cèdre pour construire les temples, car très recherché, il était réputé imputrescible. C'est aussi pourquoi sa sciure, imprégnée de résine, servait à momifier les pharaons et à construire des bateaux : les felouques.

L'Égypte, qui n'avait pas de forêts, a utilisé, pendant sa civilisation millénaire, le bois de cèdre du Liban.

On pourrait également citer la Syrie et la Mésopotamie. De même, les palais de Persépolis, capitale historique des empereurs de la Perse antique, ont été construits avec ce fameux bois de cèdre.

Beaucoup plus tard, 970 ans avant J.-C., le roi Salomon construisit un somptueux palais et le premier temple de Jérusalem avec ce même bois, et le livre des Rois raconte dans le détail cet épisode : Salomon achetait les cèdres à Hiram, le roi des Phéniciens et, en échange, celui-ci lui vendait de l'huile d'olive.

Le 16 mars de l'an 597 avant J.-C., Jérusalem tombe aux mains du puissant roi

de Babylone : Nabuchodonosor qui reçoit la soumission du royaume de Juda. Sitôt Jérusalem entre ses mains, Nabuchodonosor déporte la famille royale de Juda à Babylone.

Dix ans plus tard, les habitants de Jérusalem se révoltent avec la complicité des Syriens et des Égyptiens. La répression est terrifiante. Le prestigieux Temple de Salomon est détruit, de même que l'Arche d'Alliance qui renferme les Tables de la Loi.

Cinquante ans plus tard, lorsque Cyrus Ier, le *Grand Roi* des Perses, conquiert la Babylonie, une partie de la *diaspora* retourne en Judée tout en demeurant sous la tutelle des Perses, et reconstruit à nouveau le Temple.

Hélas, le 8 septembre de l'an 70 avant J.-C., après un siège atroce de deux ans, le Temple de Jérusalem est assailli par l'armée romaine dirigée par le général Pompée. Il est complètement détruit tandis que les habitants de la ville sont déportés comme esclaves.

Un troisième temple fut encore édifié sur les ruines du second, toujours avec le même bois de cèdre, et c'est précisément celui là que Jésus a connu. Puis, Titus est arrivé, après les révoltes juives, pour s'emparer définitivement des terres d'Israël, et le temple sera une nouvelle fois détruit, de sorte qu'aujourd'hui, il ne subsiste plus que les fondations, plus connues sous le nom de « Mur des lamentations. »

Plus tard, l'empereur romain Hadrien – qui a d'ailleurs inspiré Marguerite Yourcenar dans un très beau livre, fit un constat surprenant : il n'y avait plus de cèdres au Liban ! En 125, Hadrien fit paraître un édit pour qu'aucun cèdre ne fût désormais coupé : c'est probablement le premier texte connu de protection de la nature !

Aujourd'hui, il subsiste au Liban un petit groupe de cèdres qu'on appelle d'ailleurs : « les cèdres » car la forêt n'a jamais pu être reconstruite. En témoignage, ils apparaissent également sur le drapeau du Liban.

La disparition des cèdres du Liban permet donc de rappeler les menaces qui ont toujours pesé sur notre planète, telles que la disparition accélérée et mesurable des espèces végétales et animales ainsi que des écosystèmes dont elles dépendent. Les « faits scientifiques » sur l'augmentation du taux d'extinction des espèces, et la perte d'écosystèmes, conséquences des activités humaines – plus particulière-

ment technologiques - sont en tout cas suffisamment documentés et connus pour convaincre chacun de sa responsabilité ou de son intérêt d'agir.

Un dernier aspect très important du concept de la biodiversité concerne finalement la diversité biologique. Dans l'ouvrage « Eloge de la différence : La génétique et les hommes », le professeur A. Jacquard considère, en 1978, que la biodiversité est une représentation scientifique issue de la réflexion menée sur la diversité génétique, imaginée comme le furent la biosphère par Suros en 1875 ou l'écosystème par Haeckel en 1866. La protection de la biodiversité semble être devenue, ces dernières années, un impératif moral pour l'humanité.

Cette nouvelle obligation que la « communauté internationale » s'est donnée à elle-même s'est traduite, entre autres, par la Convention sur la Diversité Biologique de 1992, qui génère depuis, tant pour les Etats signataires que pour les Organisations non gouvernementales, diverses actions et prises de position concernant la protection de la diversité biologique et l'utilisation de ses ressources. Or, les fondements de cette obligation morale sont relativement peu explicites dans les divers textes ayant influencé l'élaboration de la Convention (Glowka et *al.*, 1994).

En effet, ce qui est davantage palpable, ce sont les différents enjeux politiques et intérêts économiques.

Pour les uns, c'est l'occasion de réaffirmer la souveraineté de l'État sur les ressources biologiques, pour d'autres, cela permet d'encadrer les échanges sur ces mêmes ressources, les savoirs traditionnels et les transferts de technologies. Pour d'autres encore, cela donne des moyens concrets afin de protéger la « Nature » contre une exploitation effrénée, moyennant une utilisation durable tout en reconnaissant la « valeur intrinsèque » de la diversité biologique.

In fine, cette prise de conscience a permis à chacun de partager plus ou moins une conviction principale : la nécessité d'intervenir pour protéger la diversité biologique.

2 Deux conceptions antinomiques de la biodiversité.

Telles sont donc les questions posées aujourd'hui. Mais, revenons un instant sur le concept de biodiversité lorsqu'il est synonyme de conservation des écosystèmes.

Il m'a semblé qu'une façon d'avancer dans la résolution de l'énoncé de ce problème consisterait à exposer deux manières de concevoir la biodiversité. Ces deux manières ne sont pas, bien sûr, de mon invention. Certes la présentation quelque peu formelle que je vais en faire est de mon fait, mais ce n'est qu'un artifice de formalisation de ce que je crois avoir pu déceler dans la multitude des textes que j'ai pu consulter.

Quelles sont donc, brièvement, ces deux conceptions ? Pour un premier point de vue, la biodiversité serait le résultat « naturel » de la vie qui va toute seule, qui ne connaît que sa loi propre. Dans ce cas, la préserver ne serait alors, rien d'autre, qu'un « *ne-rien-faire* » absolu ? Mais ne pourrait-on pas dire à l'inverse, et ce serait la seconde conception, que tout contrôler (c'est-à-dire prendre soin de toute cette diversité du vivant, jusque dans ses moindres aspects), serait comme un *summum* dans la façon de la respecter ?

Avant de reprendre chacune de ces deux conceptions, je me demande si une telle logique du « tout ou rien » n'est pas celle-là même qui transparaît dans l'ambiguïté fondamentale, et si souvent notée, de l'attitude des pays industrialisés à l'endroit de cette biodiversité (et qui se voit dans leur tentative de tenir alternativement ou simultanément les deux positions) ?

Ambiguïté qui ne serait évidemment pas étrangère à cette indétermination sur le point de savoir s'il s'agit d'une notion scientifique ou politique.

De ces deux conceptions, « ne rien faire », et « tout contrôler », il faut bien voir le caractère absolu de ces deux prescriptions antinomiques. Je crois en effet que ce sont ces « absolus » qui sont efficaces dans les matières qui nous intéressent, celles de figuration symbolique, ou d'armature conceptuelle, et finalement, de systèmes normatifs ou juridiques.

Dans le premier cas, la biodiversité, je le répète, est le résultat de la vie comme elle va. Elle est son seul et unique accomplissement autonome - ce que, dans des conditions données, sa créativité lui a tout à la fois permis et enjoint de faire. Dans cette conception, à la limite, la biodiversité n'a pas besoin de l'homme. Ou plutôt, tout ce qui pourrait être une éventuelle spécificité humaine s'y abolit. L'humanité ne serait alors qu'une espèce vivante parmi les autres espèces vivantes. Et donc, en quelque sorte, l'homme est sommé de n'être rien d'autre qu'un vivant.

Et relevable en tout cas des mêmes catégories de connaissance : des populations distribuées spatialement dans des écosystèmes, des races, des gènes.

Bien sûr, il s'agit de passage à la limite. Mais on sait combien cette conception biocentriste est présente dans les tendances actuelles de sacralisation de la Nature identifiée à la Vie.

En fait, il est aisé d'imaginer une autre solution, celle qui commande de réfléchir d'abord sur l'étendue des massacres que fait subir à la biodiversité - non pas la présence humaine, mais celle d'un système industriel débridé. La diversité des cultures humaines est bonne, lorsqu'elle nous permet de constater que d'autres rapports humains à la nature sont possibles, à partir d'autres traditions culturelles. Dans ce cas, la biodiversité est une richesse, ou une ressource, c'est-à-dire qu'elle n'est rien sans l'usage qu'on en fait. Préserver la biodiversité d'une manière aussi absolue que dans la première conception, consiste à prendre un soin infini de tout ce qui existe de vivant.

L'impératif du « *absolument ne rien faire* », précédemment exposé, se transforme ici, en celui du « *absolument tout gérer* » et, pour commencer, tout inventorier, tout connaître, tout mesurer, tout cartographier, du génome jusqu'à la biosphère dans sa totalité.

Dans cette seconde fiction, ce n'est plus l'homme qui est exclu, c'est la nature. Dans cette acception originelle, rien n'existe plus de la nature puisque tout est *anthropisé* (comme disent joliment les écologues). S'il s'agit « en somme de tout contrôler » c'est donc que le projet sous-jacent n'est pas fondamentalement différent de celui que connaissent les sociétés humaines depuis qu'elles ont fait leur ce fantasme de la maîtrise absolue.

3 La diversité biologique : sélection naturelle et sélection dirigée.

Il n'est pas dans mon propos de détailler les processus régissant l'évolution de la vie sur terre. Mais afin de pouvoir appréhender la réalité de l'intervention de l'homme sur le génome, il convient de rappeler quelques faits historiques :

En particulier, si l'identification et la classification des êtres vivants ont toujours intéressé les hommes, il a fallu attendre le XVIII^e siècle pour que soient formulées

les premières théories expliquant l'apparition de la vie. En effet, jusqu'à cette époque, les hommes croyaient que toute vie était œuvre divine et que les espèces étaient immuables.

La découverte de couches géologiques fossilifères, et l'observation d'espèces disparues firent faire un grand pas à l'explication des phénomènes biologiques. Deux théories opposées furent d'abord élaborées.

Celle de Georges Cuvier, naturaliste français, qui prône une conception «fixiste», à savoir les catastrophes détruisent les peuplements qui sont remplacés par les espèces survivantes migratrices. Et celle de Jean Baptiste Lamarck, dite «transformiste», qui reconnaît une évolution dans les formes de vie par transformations successives. Il admet aussi la transmission héréditaire de caractères acquis. Bien d'autres hypothèses furent avancées, mais c'est la célèbre théorie de Charles Darwin, exposée dans son ouvrage « L'Origine des espèces » en 1859, qui est à l'origine de la théorie de l'évolution.

Ce fameux naturaliste anglais avait amassé des quantités d'informations pendant son voyage autour du monde à bord du Beagle (1831-1836). D'autres scientifiques, antérieurs ou contemporains à Darwin, avaient déjà relevé la possibilité d'une évolution progressive des espèces. D'ailleurs, et à la même époque que Darwin, un autre naturaliste anglais, Alfred Russel Wallace, était arrivé aux mêmes conclusions.

La théorie de Darwin propose notamment que toutes les espèces ont un ancêtre commun, que l'augmentation démographique des populations est limitée par «sélection naturelle», et que les individus les «mieux adaptés» survivent à la compétition.

Darwin pensait que l'acquisition de nouveaux caractères était le fruit du hasard. Ce phénomène s'effectuait selon lui peu à peu, contrairement à l'hypothèse de Jean-Baptiste Lamarck. Cette thèse, dite «gradualiste» fut rejetée par la suite, dans une nouvelle théorie : « le néo darwinisme ».

Un autre grand pas eut lieu, au début du XX^e siècle, quand les lois de l'hérédité, démontrées en 1865 par un moine botaniste morave - Gregor Mendel - mais oubliées pendant plusieurs décennies, furent réinterprétées par la génétique naissante. Les progrès de la science moderne ont confirmé que tous les êtres vivants participent au même patrimoine génétique, dont la structure commune, l'ADN, a été découverte en 1953 par Watson et Crick.

La théorie de l'évolution, appelée aujourd'hui «théorie synthétique de l'évolu-

tion » se base sur les potentialités de mutation des gènes, phénomène qui favorise l'apparition de nouveaux caractères. Et, différence importante, l'évolution est observée en terme de population plutôt que d'individus. Ce qui permet de mieux comprendre les phénomènes de sélection, d'adaptation ou de spéciation naturelles.

Le principe de la sélection naturelle repose donc sur l'hypothèse émise par Darwin, à savoir l'origine commune de toutes les formes de vie. Cette certitude n'est plus remise en doute, ce qui constitue un fait suffisamment rare dans la science.

La structure chimique constituant les gènes, c'est à dire l'ADN, est identique chez tous les organismes vivants. Les différences se trouvent dans l'agencement des bases de l'ADN, du nombre de gènes et de la complexité de leur positionnement sur les chromosomes qui les portent. Dans la nature, l'échange de matériel génétique s'effectue par reproduction sexuée entre individus de la même espèce, et n'apparaît que très rarement entre espèces différentes. Il est important de mentionner la potentialité des organismes vivants à se différencier.

Depuis l'origine des temps jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'homme a utilisé de manière empirique les lois de la sélection naturelle. Choissant des caractères qu'il souhaitait conserver, il a obtenu par sélection dirigée des plantes et des animaux de plus en plus performants, tant en terme de rentabilité que de qualité. Les biotechnologies ont, depuis la connaissance du génome, évolué grâce à l'utilisation du génie génétique. Ces techniques se sont encore affinées, avec depuis dix ans, la maîtrise partielle de la transgénèse qui permet d'obtenir des organismes génétiquement modifiés.

La compréhension des avancées récentes de la génétique éclaire une autre facette du concept de biodiversité, puisqu'elle s'intéresse directement à l'usage que les êtres humains peuvent faire de la diversité biologique.

Les transferts du matériel génétique entre espèces non apparentées permettent de multiplier les variétés végétales, les races animales, en les adaptant aux « besoins » des êtres humains.

Les manipulations génétiques offrent donc les possibilités, d'une part, d'une efficacité prodigieusement accrue par insertion de gènes d'autres espèces sur les techniques séculaires de sélection, d'hybridation et de croisement des espèces et, d'autre part, la création presque infinie de nouvelles espèces artificiellement générées.

Si l'utilité et les bienfaits de ces techniques ne semblent pas faire de doute pour certains chercheurs, d'autres évoquent le revers de la médaille technologique, et en appellent à des révisions régulières des consignes de sécurité concernant les expériences de recombinaison génétique sur les micro-organismes.

Cette prise de conscience a été effective, dès 1975, lors d'une réunion de scientifiques à Asilomar en Californie. Les questions de sécurité environnementale et de sécurité humaine ne pouvaient donc plus être esquivées.

En 1988, l'Office américain des brevets en accordait un au premier animal transgénique, la souris oncogène « Myc Mouse », modèle animal pour l'étude du développement du cancer.

La logique à l'œuvre, ici, est d'ouvrir les techniques possibles en les rendant économiquement attrayantes. La règle est de considérer l'utilité pour les êtres humains dans un jugement où peuvent cependant intervenir d'autres considérations éthiques, telle la souffrance ou le bien-être de l'animal.

Pour ce qui est des micro-organismes ou des végétaux, ce sont les considérations de risques environnementaux et de risques pour la santé humaine qui induisent des limites au développement des espèces transgéniques. Les animaux, parce que plus proches des êtres humains, pourraient se voir reconnaître un statut particulier, voire des droits qui poseraient la limite éthique non seulement au niveau du seuil de la douleur, mais également au niveau de leurs besoins, comportementaux par exemple (Elliot, 1995). Sans aller jusque là, l'Office Européen des Brevets a refusé en 1986 la demande pour une souris transgénique ayant un gène de pousse de poils en vue d'expérimentation pour des produits cosmétiques.

Dans le domaine de la génétique humaine, de nombreux espoirs sont placés dans le dépistage et le traitement des maladies génétiques, en envisageant par exemple la correction de l'anomalie génétique. A ce stade, il faut savoir si cette correction ne sera effective que pour l'individu et non pour sa descendance. Nous sommes donc au seuil de la création d'êtres humains transgéniques. Le problème du clonage thérapeutique et du clonage humain reste évidemment d'une actualité brûlante aujourd'hui.

Ces problèmes éthiques sont, d'ailleurs, parfaitement décrits dans l'excellent rapport scientifique « Génétique et médecine : de la prédiction à la prévention » édité en 1996 par le Comité Consultatif National d'Ethique Français. (Les cahiers du C.C.N.E., N°6)

On redoute évidemment que n'arrive à notre espèce ce que l'agriculture et l'éle-

vage ont fait subir aux espèces vivantes, ce qu'un certain eugénisme a rêvé et manqué de faire, ce que les techniques issues de la biologie moléculaire permettent aujourd'hui de réaliser sur les bactéries. On redoute la création de variétés humaines sélectionnées, insulte au principe d'égalité si chèrement conquis et difficilement défendu. De nouvelles formes d'esclavage pourraient apparaître, insulte au principe de liberté, du fait de l'instrumentalisation du corps humain. (Gendron, 1996)

L'être humain fait-il partie de la nature et par conséquent, doit-il éthiquement en respecter certaines règles ou, à tout le moins, certaines limites, parce que ce qui est naturel est bon ? Autrement dit, faut-il considérer un fondement naturel à l'éthique, une certaine forme de naturalisme qui serait acceptable ? Ou l'être humain doit-il continuer à s'arracher à ces conditions naturelles et s'autoriser éthiquement à « s'auto-crée » et à transformer radicalement son environnement ? Il en a actuellement de plus en plus les moyens....

A ce point, nous touchons un tabou, voire un péché, profondément ancré, en Occident en tout cas, par deux mille ans de civilisation judéo-chrétienne dans laquelle l'homme est créé par Dieu.

Le concept de biodiversité apparaît ici comme le point focal d'un vertige, d'une angoisse profonde exprimant la difficulté de symboliser les avancées scientifiques.

4 Conclusion.

La société technologique invite donc à se doter d'une éthique élargie, commandée par ses pouvoirs désormais immenses sur la nature.

L'approfondissement de la connaissance philosophique de l'Homme a permis une meilleure approche de l'idée du devoir. Le principe de responsabilité devrait être l'expression morale de l'affirmation de la dignité humaine. Elle ne devrait pas être exclusivement centrée sur la vision de l'homme, mais sur celle de la nature toute entière.

Répondant à cette attente, la biodiversité a entrepris de forger des concepts propres à inspirer une relation nouvelle entre l'homme et la nature. Ainsi, concevrait-on que la biodiversité, concept scientifique, ne soit pas transposable directement en termes juridiques. Car sa vocation n'est pas de dicter la règle ; mieux, elle l'inspire.

Le concept de biodiversité est, me semble-t-il, une de ces voies qui offre à penser le XXI^e siècle dans sa complexité.

Bibliographie

ALSTON, P. (1992), « Peace as Human Right », in : Claude, R.P., Weston, B., *Human Rights in the World Community. Issues and Action*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2e éd., pp. 198-210.

AUROI, C. (1992), *La diversité biologique. La vie en péril*, vol. VII, Société suisse pour la protection.

BRETTON, P. (1995), *À l'image de l'homme. Du Golem aux créatures virtuelles*, Paris, Seuil.

BROW WEISS (1992), « Planetary Rights », in : Claude, R.P., Weston, B., *Human Rights in the World Community. Issues and Action*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2e éd., pp. 187-197.

CALLICOT, J.B., (1989), *In Defense of the Land Ethics*, New York, State University of New York Press.

CHANGEUX, J.P.(éd.), (1991), *Fondements naturels de l'éthique*, Paris, Odile Jacob.

CHUNGKIM, K, WEAVER, R. (eds) (1994), *Biodiversity and Landscapes. A Paradox of Humanity*, Cambridge, Cambridge University Press.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (1988), *Notre avenir à tous*, Montréal, éditions du Fleuve, les Publications du Québec.

DERRIDA, J. (1996), « Foi et savoir ». Les deux sources de la religion aux limites de la simple raison, in : *La religion*, Derrida, J., Vattimo, G. (éd.), Paris, Seuil, pp. 9-66.

DUBOIS, P. (1996), *Les vrais maîtres de la forêt québécoise*, Montréal, Les éditions Ecosociété.

EDELMAN, B., HERMITTE, M.-A. (éds), (1988), *L'Homme, la nature et le droit*. Paris, Christian Bourgeois.

ELLIOT, R. (ed) (1995), *Environmental Ethics*, Oxford, Oxford University Press.

FAGOT-LARGEAUT, A. (1991), « Respect du patrimoine génétique et respect de la personne », *Folia Bioethica*, Genève, Société Suisse d'éthique biomédicale.

- FERRY, L. (1992), *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal, l'homme*, Paris, Grasset.
- GENDRON, P. (1996), «La science n'est pas toujours neutre : biodiversité, commercialisation et génétique des populations », *Horizons Philosophiques*, 7(1), pp. 85-96.
- GLOWKA, L., BURHENNE-GUILMIN, F. *et al.* (1994), *A Guide to the Convention on Biological Diversity*, The World Conservation Union (UICN).
- GODFREY-SMITH, W. (1979), « The Value of Wilderness », *Environmental Ethics*, 1(4), pp. 309-319.
- GOFFI, J.-Y. (1994), *Le philosophe et ses animaux, du statut éthique de l'animal*. Paris, Jacqueline Chambon.
- GROS, F., HUBER, G. (eds) (1992), *Vers un anti-destin? Patrimoine génétique et droits de l'humanité*, Paris, Odile Jacob.
- HAARSCHER, G., (1987), *Philosophie des droits de l'homme, Laïcité*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- HAAS, P., KEOHANE, R., LEVY, M. (1993), *Institution for the Earth*, Cambridge, MIT.
- HERMITTE, M.-A. (1991), « Le brevet et ses exclusions. Considérations techniques et choix de société », *Folia Bioethica*, Genève, Société Suisse d'éthique biomédicale.
- HOTTOIS, G. (1996), *Entre symboles et technosciences. Un itinéraire philosophique*, Paris, Champ Vallon.
- JONAS, H. (1992), *Le principe de responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf.
- KRATTIGER, A., MCNEELY, J., LESSER, W., *et al.* (1994), *Widening Perspectives on Biodiversity*, The World Conservation Union and the International Academy of the Environment (UICN).
- LASCOUTES, P. (1994), *L'éco pouvoir. Environnements et politiques*. Paris, La Découverte.
- LEOPOLD, A. (1949), *A Sand Country Almanac*, New York, Oxford University Press.
- MEFFE, G., CAROLL, R. (1994), *Principles of Conservation biology*, Sunderland, Sinauer Associates Inc. Publishers.
- NASH, R.F. (1989), *The Rights of Nature. A History of Environmental Ethics*, Madison, The University of Wisconsin Press.

- NORTON, B. (éd.) (1986), *The preservation of Species. The value of Biological Diversity*, Princeton University Press.
- NORTON, B. (1991), *Toward Unity among Environmentalists*, New York, Oxford. University Press.
- OST, F. (1995), *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte.
- ROBIC, M.-C. (éd.) (1992), *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica.
- SEARLE, J. (1967), "How to Derive "ought" from "is" , in : *Theories of Ethics*, P. Foot (ed), Oxford, Oxford University Press.
- SERRES, M. (1990), *Le contrat naturel*, Paris, François Bourin.
- SINGER, P. (1993), *Practical Ethics*, Oxford, Oxford Université Press.
- SOULÉ, M., LEASE, G., (eds)(1995), *Reinventing Nature? Responses to Postmodern Deconstruction*, Washington D.C., Island Press.
- SOUMASTRE, S. (éd.), (1994), *Droit et génie génétique. Premier bilan international et européen des réglementations et nouvelles politiques*, Paris, Elsevier, coll. Biofutur.
- TAYLOR, P. W. (1986), *Respect for Nature. A Theory of Environmental Ethics*, Princeton. University Press.
- WEISS, E., JACOBSON, H. (1996), *Compliance with International Environmental Agreements*, Irvington NY ; Transnational Publishers.
- WORLD CONSERVATION MONITORING CENTER(1992). *Global Biodiversity. Status of the Earth's Living resources*, London, Chapman and Hall.

« REMBRANDT, LES JUIFS ET LA BIBLE »

par Jacques LÉVY

Membre résident

Le 5 janvier 1639 fut sans doute l'un des plus beaux jours dans la vie de Rembrandt Harmenszoon van Rijn. Pourquoi ? Parce que Rembrandt – puisque c'est par son prénom qu'on désigne ordinairement le peintre – signa ce jour-là l'acte d'achat de la maison qu'il convoitait, au N° 4 de l'ancienne Breestraat d'Amsterdam.

Fort bien, me direz-vous. On est ravi pour Rembrandt. Mais quelle importance ?

L'important, c'est que la rue qui s'était appelée la « Breestraat » (c'est-à-dire « la rue large », en néerlandais) était devenue entre-temps la « Jodenbreestraat » (c'est-à-dire, la « rue large des Juifs »). Et elle devait sa nouvelle appellation au fait que des Juifs étaient venus s'y établir en grand nombre.

Qui étaient ces Juifs ? Nous le verrons tout à l'heure. Le fait important, c'est que Rembrandt avait choisi de venir – ou plutôt de revenir – dans ce quartier, qu'il y noua des amitiés solides, qu'il y fut heureux, qu'il y produisit pendant vingt années une quantité impressionnante de chefs d'œuvre, et que cette proximité entre Rembrandt et, non seulement ses voisins, mais aussi le message spirituel dont ils étaient porteurs, relève d'autre chose que des hasards fortuits d'une existence.

S'il en fallait une preuve « objective » - c'est-à-dire quantifiable - il suffirait de dénombrer les scènes tirées de la Bible par Rembrandt, et celles tirées des Evangiles. Même si l'on néglige les nombreux portraits de modèles juifs - vieillards, rabbins, jeunes gens, amis, commensaux ou tout simplement passants - même si l'on ne tient pas compte des innombrables gravures, eaux-fortes ou dessins à thèmes juifs, à côté des 50 tableaux inspirés par les Evangiles, on ne compte pas moins de 34 peintures dont les sujets sont tirés de la Bible hébraïque.

Et ce chiffre sera d'autant plus justement apprécié si on le pondère par deux considérations : d'une part, en le comparant à la production des contemporains de Rembrandt – dont aucun n'a, proportionnellement, puisé autant d'inspiration dans la Bible hébraïque. Et, d'autre part, en considérant que si les tableaux à thèmes chrétiens résultaient le plus souvent de commandes, il ne pouvait en être ainsi des tableaux à thème biblique, étant donné que les commanditaires juifs potentiels étaient tenus par l'interdit de représentation de tout être vivant, conformément au second des Dix Commandements.

Mais commençons par le commencement. En 1631, après sa période de Leyde, Rembrandt revient s'installer à Amsterdam. Il loge chez un marchand d'art, Hendrick van Uylenburgh, au N°2 de la Breestraat. Là, il s'éprend de la nièce de son patron, Saskia van Uylenburgh – une jeune fille de bonne famille, puisqu'elle était fille d'un bourgmestre frison. Et tout se termine – ou plutôt tout commence – par un mariage, en 1634.

D'abord, les deux jeunes époux habitent chez l'oncle de Saskia. Et Rembrandt apprend à connaître – et à aimer – cet environnement exotique, où les hommes portent barbe et calotte, s'expriment entre eux en portugais – et se réfèrent à un Livre qui n'a pas toujours eu bonne presse dans le monde chrétien.

Mais un jeune couple, c'est compréhensible, a bientôt envie d'autonomie. Et Rembrandt déménage avec sa jeune épouse dans la Nieuwe Doelenstraat, non loin de là. Séjour de courte durée, car la maison est vite vendue par le propriétaire.

Elle est vendue – mais ce n'est pas Rembrandt qui l'achète. Car Rembrandt a gardé la nostalgie du quartier juif. Et, après une brève installation dans la Zwanenburgerstraat, il va acquérir la maison de la Jodenbreestraat qui porte le N°4. La maison coûte 13 000 gulden – montant que Rembrandt ne possède pas. Il versera donc aux deux propriétaires (celui du terrain et celui du bâti) la somme de 1 200 florins le jour de l'entrée en possession. Puis, six mois après, il fait un second versement de 1 200 florins et, un an plus tard, un troisième versement de 850 florins. Le solde – c'est-à-dire 9 750 florins – doit être payé dans les six ans, moyennant un intérêt de 5%. En réalité, c'est une fausse bonne affaire, qui conduira Rembrandt à la faillite en 1658.

Mais pour nous, ce soir, là n'est pas l'essentiel. L'essentiel, c'est que Rembrandt est installé dans ses meubles, avec la femme qu'il aime, et dans le quartier où il brûlait de revenir.

Ecartons d'abord un malentendu. La Jodenbreestraat était, certes, un quartier peuplé en majorité de Juifs. Mais il n'avait, pour autant, rien de commun avec la « carrière » de Carpentras ou, quelques décennies plus tard, avec le « ghetto nuovo » de Venise. Enfin dégagée de l'emprise espagnole, Amsterdam offrait alors aux Juifs – sinon une citoyenneté pleine et entière (il faudra encore attendre) – du moins les conditions de vie les plus libres que l'Europe chrétienne pouvait offrir à ce moment de son histoire.

Mais ces Juifs, avec qui Rembrandt avait des contacts quotidiens, qui étaient-ils ? Et d'où venaient-ils ? Ils étaient très majoritairement séfarades, et venaient de la péninsule ibérique. Là, on les avait qualifiés de « marranes » (ce qui est une insulte) ou de crypto-juifs (ce qui traduit mieux la réalité de leur quotidien).

On connaît leur histoire. Je me bornerai à en rappeler très rapidement les faits les plus saillants. En 1492, Isabelle la Catholique et son mari, Ferdinand d'Aragon, expulsent les Juifs d'Espagne – du moins ceux qui refusent de se convertir. Une partie des Juifs espagnols fuient une terre qui leur était devenue de plus en plus inhospitalière. Ils vont se réfugier là où ils peuvent, dans le bassin méditerranéen. Une autre partie croit trouver le salut en se transportant au Portugal voisin, où ils retrouvent des coreligionnaires qui les y avaient précédés. Hélas, leur répit ne dure que cinq ans, puisque le roi Manuel 1er, en 1497, les contraint à la conversion en masse – ou, à nouveau, au départ.

En fait, la conversion de ceux qui restent n'est souvent que de façade. Chrétiens hors de chez eux, ils continuent de judaïser dès qu'ils ont refermé la porte de leur maison. Mais ils le font à leurs risques et périls – et ils sont grands. Songeons, entre autres, au massacre de néo-chrétiens qui eut lieu à Lisbonne en 1506.

À la fin du XVI^e siècle, cependant, une lueur d'espoir parvient jusqu'aux crypto-juifs de la péninsule ibérique : loin, au nord, une république se crée en 1579. La Déclaration d'Utrecht, qui marque la naissance de la République des Provinces Unies, comprend un 13^{ème} article qui dispose que « nul ne peut être inquiété pour ses convictions religieuses ». Cela se sait. Et c'est tellement stupéfiant, dans cette Europe qui discriminait ses Juifs, les expulsait ou les convertissait de force, que les nouvelles Provinces Unies du nord agissent comme un aimant sur les crypto-juifs.

Enfin libres de redevenir au grand jour ce qu'ils avaient été contraints de vivre en cachette, ils affluèrent en grand nombre dans Amsterdam, que le Prince

d'Orange avait conquise en 1578. Aussitôt, trois communautés se créèrent successivement : d'abord, « Bet Yaakov » (la maison de Jacob), dont le premier rabbin, Joseph Pardo, est un hispanophone de Salonique ; mais la maison de prière est bientôt saturée, et il faut ouvrir, en 1608, une autre synagogue : « Neve Shalom » (la demeure de la Paix). Son rabbin, Uziel de Fez, est également hispanophone. Et en 1618 sera créée une troisième communauté : « Bet Israël » (la maison d'Israël), qui élit à sa tête David Pardo, le propre fils de Joseph Pardo qui officiait à Bet Yaakov.

Telle est donc la situation que Rembrandt connaît lorsqu'il vient pour la première fois, en 1631, habiter dans la Breestraat. Mais en 1639, lorsqu'il s'installe avec Saskia au N°4, les trois congrégations se sont réunies en une seule communauté, qui prend le nom de « Talmud Torah ». C'est une communauté essentiellement séfarade ; les ashkénazes, quant à eux, ne seront en nombre significatif qu'à partir de 1635. Mais, du temps de Rembrandt, le poids de la communauté séfarade sera prépondérant, non seulement sur le plan numérique, mais surtout dans tous les domaines de la culture, dans l'édition, le négoce, et même dans les relations commerciales avec l'extrême orient et les terres récemment découvertes du Nouveau Monde.

Mais revenons à Rembrandt, installé dans sa nouvelle demeure de la Jodenbreestraat. Parmi les voisins séfarades qu'il croise tous les jours ou qui lui rendent visite, (et qu'il serait trop long d'énumérer), retenons seulement deux noms : les noms des deux plus illustres.

Le premier se nomme Ephraïm Bueno (1599 - 1665). Il était médecin, écrivain, éditeur. Il avait, d'ailleurs, de qui tenir : son père, Joseph Bueno, originaire du Portugal, avait été lui aussi médecin – et poète, par surcroît. On sait, par une relation de l'ambassadeur de France, qu'il avait été appelé au chevet du Prince Maurice d'Orange. Ephraïm, lui, le fils, avait passé son doctorat en médecine à Bayonne. Outre ses activités médicales, il fut poète de langue espagnole. Il traduisit en espagnol et édita nombre de textes liturgiques, le Livre des Psaumes, ainsi que le très célèbre « Shoulhan Arouh » de Joseph Caro¹. En 1650, il fut le co-fondateur de l'Académie « Or Torah » (lumière de la Torah).

1. « Shoulhan Arouh » : (littéralement, en hébreu : « table dressée »). Codification des règles et coutumes religieuses en usage dans les communautés séfarades, rédigée par un maître kabbaliste de l'école de Safed : Joseph CARO (1488 – 1575). Le recueil fut d'abord publié en Galilée en 1555, puis à Venise en 1565.



1 - Le médecin juif Ephraïm Bueno

On connaît de Rembrandt un tout petit portrait d'Ephraïm Bueno – pas plus grand qu'une carte postale – qu'on peut voir au Rijksmuseum d'Amsterdam. Mais ce minuscule tableau n'est, en réalité, qu'une étude préalable pour une gravure exécutée par Rembrandt en 1647. On remarque, en comparant les deux états de l'œuvre, que la gravure est cadrée moins serrée que la peinture et que la rampe a été ajoutée.

Ce portrait d'Ephraïm Bueno fait partie des nombreux portraits gravés que Rembrandt exécuta – après les portraits peints – dans les années 30 et 40. Le fait que l'eau-forte ait été privilégiée de préférence à l'huile n'a rien de surprenant. L'avantage des gravures sur les portraits peints (qui ont le plus souvent disparu), c'est que le commanditaire pouvait en faire exécuter des tirages destinés à être offerts à sa famille, ainsi qu'à ses proches. Il est à noter qu'ordinairement, les tableaux préparatoires étaient peints en grisaille, puisque les valeurs de la gravure ne pouvaient jouer que sur les rapports des clairs et des foncés.



2 - Ephraïm Bueno - 1647

Outre le docteur Ephraïm Bueno, le principal familial de Rembrandt dans la Jodenbreestraat se nommait Menassé ben Israël (Madère 1604 – Amsterdam 1657).

Personnalité riche et complexe, le rabbin Menassé ben Israël fut aussi bien un homme de pensée qu'un homme d'action. Polygraphe précoce (puisqu'il n'avait que dix-sept ans quand il rédigea un traité de grammaire hébraïque), il se lança dans la défense et l'illustration du Judaïsme traditionnel, et ferrailla aussi bien contre l'hétérodoxie interne que contre le prosélytisme calviniste. Ses livres furent souvent écrits en latin et diffusés dans les cercles de l'Europe savante de son époque. Autant à l'aise dans le domaine spirituel que dans les sciences profanes, polyglotte, il fut pionnier dans le dialogue égalitaire entre penseurs juifs et chrétiens. Homme d'action, il fut aussi imprimeur et éditeur. Il fonda, en 1626, la première presse hébraïque à Amsterdam, et ses ouvrages se vendirent jusqu'en France, en Italie, en Pologne, en Allemagne, et même en Afrique du Nord et à Cochinchine. En 1655, Rembrandt réalisa à sa demande quatre eaux-fortes pour illustrer son ouvrage « Piedra Gloriosa », qu'il publia sur ses propres presses.

Homme de culture et de spiritualité, Menassé ben Israël eut aussi une activité de diplomate. Servi par sa maîtrise des langues étrangères, il joua un rôle capital en Angleterre auprès du « Protecteur » de la brève République d'Angleterre, Oliver Cromwell, dont il obtint en 1655 l'abrogation de l'édit d'expulsion des Juifs de 1290.

On peut penser que la fréquentation de Menassé ben Israël ou d'Ephraïm Bueno ne laissa pas d'influencer Rembrandt dans sa personnalité, mais aussi dans son art. Mais même s'il était fortement attiré par la richesse culturelle et spirituelle des Séfarades portugais, Rembrandt n'en était pas moins attentif à toute la population du quartier, en qui il s'émerveillait de retrouver le peuple de la Bible.

A cet égard, on peut faire une comparaison éloquente en opposant deux intérieurs de synagogue, l'un peint par De Witte, l'autre gravé par Rembrandt. Chez De Witte, il est clair que le peintre s'intéresse essentiellement à l'architecture interne de la Grande Synagogue portugaise (celle qu'on appelait familièrement la « Esnoga ») qui sera inaugurée en 1675, soit une quinzaine d'années après la mort de Rembrandt.



3 - Samuel Menassé Ben Israël - 1636

Les personnages, réduits à un moutonnement indistinct de silhouettes, ne servent qu'à occuper l'espace au premier plan. En revanche, dans l'eau-forte de Rembrandt, c'est au contraire l'architecture qui s'efface au profit des personnages. Réduit à quelques verticales, l'espace intérieur cède ici le premier rôle aux présences humaines qui font vivre ce lieu de prière et dont l'artiste fixe les postures et les expressions avec un réalisme saisissant.

Une autre comparaison est particulièrement révélatrice.

Nous sommes à la Gemäldegalerie, à Berlin. Deux tableaux nous sollicitent dans la même salle, non loin l'un de l'autre. Le premier représente un portrait de jeune homme. C'est l'une des meilleures études de ce genre que Rembrandt a réalisées entre 1645 et 1650. Incontestablement, c'est un jeune Juif, puisqu'il porte la « kippa ». De toute évidence, il s'agit d'un des modèles que Rembrandt rencontrait dans son quartier et qu'il faisait venir dans son atelier pour en étudier les traits.

Comparons maintenant ce portrait avec son voisin de salle. D'un tableau à l'autre, la parenté des visages est manifeste. Et savez-vous quel est le titre de ce deuxième portrait ? Il est indiqué en allemand : « Christuskopf », c'est-à-dire « tête de Christ ». Quel contraste avec presque toute l'iconographie occidentale qui représente l'Hébreu répondant au nom de Yeshoua ben Yossef (autrement dit Jésus) sous des traits dont tout ce qu'on peut dire avec une quasi certitude, c'est qu'ils n'étaient certainement pas les siens. En revanche, chaque fois que Rembrandt représente Jésus dans des scènes des Évangiles, toutes ses études préalables ont été réalisées à partir de modèles juifs.

Ayant évoqué les relations de Rembrandt avec les Juifs qui l'entouraient, venons-en maintenant au rapport très particulier qu'il a toujours entretenu avec la Bible hébraïque – un rapport dont il n'est pas exagéré de dire qu'il l'oppose à la quasi-totalité des peintres de son temps. A cet égard, on se rendra vite compte qu'on ne peut plus parler de simple proximité, voire d'affinité, mais véritablement d'empathie.

Bien entendu, il ne saurait être question de passer en revue ici toutes les toiles bibliques de Rembrandt. C'est le propos d'une étude en cours – mais je vous en épargnerai aujourd'hui le détail. Je me bornerai à évoquer cinq de ces toiles, qui sont cinq moments de l'histoire biblique.

Pour commencer ce voyage biblique dans l'espace et dans le temps, rendons-nous d'abord à Saint-Petersbourg, au musée de l'Ermitage. On y découvre l'une

des deux toiles monumentales (l'autre se trouve à la Pinacothèque de Munich) que Rembrandt a consacrées à ce non-acte fondateur que fut la « akedah Yitzhak » (la ligature d'Isaac).



8 - Le sacrifice d'Abraham -1635

Rembrandt a choisi de représenter cet épisode paradoxal à son moment le plus dramatique et – du point de vue de l'exégèse biblique – de loin le plus significatif : celui où le non-acte annule et remplace l'acte impensable (l'infanticide) qui ne pouvait advenir.

L'analyse de la composition renvoie à une esthétique résolument baroque, le mouvement zigzagant de la ligne culminant dans la main élevée du « malah » (l'ange) qui dénoue le suspens de l'impossible immolation.

L'instrument du sacrifice, désormais inutile, tombe dans un vide de la com-

position et se détache sur l'arrière-plan lointain du paysage. L'œil du spectateur est guidé par la direction des regards et le mouvement des mains. Abraham regarde l'ange, qui regarde Isaac – un Isaac sans regard, aveuglé par la main de son père. La main gauche d'Abraham relie le corps du fils au corps du père, établit une continuité pas seulement physique entre eux, tandis que la main droite d'Abraham est retenue par la main gauche de l'ange (seule dérogation que Rembrandt s'est autorisée par rapport au texte biblique). Quant à la main libre de l'ange, la gauche, elle pointe symboliquement le ciel, ordonnateur énigmatique de cette ultime « nissayon » : la dixième épreuve d'Abraham.

Quant à la lumière qui éclaire inégalement la scène, elle ne laisse pas d'intriguer. Elle semble émaner du visage de l'ange et éclaire le seul visage d'Abraham, tandis qu'elle illumine le corps d'Isaac, littéralement éblouissant de clarté. On peut légitimement voir là l'influence du peintre italien Michelangelo Merisi, dit le Caravage, influence relayée par les luministes du nord comme Terbruggen ou Honthorst.

Avec sa puissance dramatique soulignée par la composition et l'éclairage, le tableau de Rembrandt tranche sur la production hollandaise de son temps, généralement plus soucieuse de réalisme descriptif que d'effet théâtral.

Notre deuxième étape nous mène à La Haye, au Mauritshuis. A vrai dire, les puristes seraient en droit de me reprocher de les avoir attirés là. Car la toile que nous allons voir est peut-être apocryphe : une autorité comme Horst Gerson l'a carrément retirée du catalogue des œuvres de Rembrandt. Il s'agit de « David jouant de la harpe devant Saül ».

Voyons-la tout de même. Horst Gerson nous pardonnera.

Si nous pouvions regarder la toile à son envers, nous nous rendrions compte qu'elle est composée de trois morceaux cousus entre eux : deux morceaux d'un même tableau (dont le reste a disparu), et un morceau provenant d'un tableau différent (en haut à droite).

Depuis 1959, on se demande même si le tableau – ou si tout le tableau – porte la main de Rembrandt, ou bien si, comme il est vraisemblable, on peut y reconnaître plusieurs mains différentes. Voyez le contraste entre le manteau de Saül, peint à larges touches, et son turban, où le souci du détail est manifeste. Faut-il voir dans ce tableau, aussi, ou exclusivement, la main d'un élève de Rembrandt ? Et lequel ? Mystère.



9 - Le festin de Balthazar

En tous cas, si le tableau n'est pas de Rembrandt – ou n'est pas seulement de la main de Rembrandt – il mériterait de l'être. La scène est saisie juste avant le moment où Saül va projeter sa lance sur David – mais David se détournera et la lance ira se ficher dans le mur.

Ce qui est inoubliable, c'est l'expression du visage de Saül. Rembrandt a l'art de nous faire voir des regards qu'il nous cache. (Pensez, entre autres, au père du Fils prodigue dans le tableau de Saint Petersburg). Ici, le visage à demi-dérobé par la tenture nous montre un Saül au bord de la folie, jaloux de David et de ses succès, un Saül qui se sait abandonné des hommes et de Dieu. Et Rembrandt – ou celui qui se cache derrière Rembrandt – nous fait percevoir toute la détresse du monde dans le seul œil qu'il nous donne à voir, un œil halluciné, hallucinant, qui exprime autant qu'il suscite l'angoisse.

Revenons en France. Nous sommes au Louvre, en face de la Bethsabée de Rembrandt. On sait que le thème de Bethsabée à sa toilette a été très prisé des artistes, de la Renaissance au Baroque, car il leur permettait de représenter le nu féminin avec l'excuse et la caution de la Bible – de la même façon que les sujets mythologiques leur fournissait un alibi commode pour dénuder leurs personnages.



10 - Bethsabée - 1654

Rembrandt n'a pas choisi la scène où David, du haut de son palais, voit Bethsabée se baigner nue. L'instant qu'il a retenu se place juste après le départ du messager de David. Bethsabée tient encore le message du roi dans sa main droite. Il s'agit bien d'un message : on voit les plis du papier et un coin retourné montre l'écriture.

Le nu peint par Rembrandt constitue, en quelque sorte, un compromis entre le nu italien et le nu hollandais. Dans le nu italien (chez Titien, par exemple), le corps féminin est idéalisé selon les canons en vigueur à l'époque. En revanche, dans le nu hollandais (ou flamand), c'est le réalisme, voire le naturalisme, qui prévaut : le peintre ne songe pas à masquer les imperfections du corps de son modèle : il ne nous fait grâce d'aucune imperfection de la chair, ne dissimule pas l'adiposité, ne masque pas les plis ou le manque de fermeté des chairs.

Une étude aux rayons X conduite par Madeleine Hours, au musée du Louvre, a révélé un « pentimento » génial de Rembrandt. Dans la version primitive, Bethsabée avait la tête droite et regardait devant elle. Dans l'état définitif, la tête est penchée et le regard « dans le vague ». Rembrandt saisit l'instant où Bethsabée

sent que sa volonté vacille devant l'insoluble dilemme qui se pose à elle : doit-elle rester fidèle à son mari ? Ou doit-elle obéir à la volonté du roi ? Et on retrouve cette double incertitude dans l'expression du regard, qui semble flotter, comme incapable de se fixer. On y lit le trouble et la résignation, on y devine le presentiment des souffrances que sa décision finale va engendrer ; la mort de son mari hittite, Uri, et les reproches véhéments que le prophète Nathan ne pourra que proférer à l'encontre du roi David.

Revenons en Hollande. Nous sommes à présent à Amsterdam, dans une salle du Rijksmuseum. Et nous regardons « Jérémie pleurant les ruines de Jérusalem ». On sait qu'à la treizième année du règne de Josias, le prophète Jérémie avertit son peuple des terribles conséquences de leur désobéissance à la parole de Dieu. En vain : en 586 avant l'ère chrétienne, le roi de Babylone, Nabuchodonosor II, détruisit Jérusalem et emmena une grande partie des Hébreux en exil. Seuls les habitants les plus pauvres, et Jérémie, furent autorisés à rester dans la Ville Sainte.



11 - Le prophète Jérémie - 1630

La composition du tableau s'ordonne autour d'une diagonale nord-est/sud ouest, avec une coulée de lumière le long de la moitié inférieure de la diagonale. A gauche (à *sénestre*), on aperçoit Jérusalem en ruines et en feu ; l'armée babylonienne défile dans les ruines. Quant au prophète, le regard perdu, il soutient sa tête dans sa main. Ce front plissé dégagé par la calvitie, ces profondes rides sur le visage, cette main dont la peau porte les atteintes de l'âge, nous les avons déjà vus quelque part : nous les avons vus dans des portraits de rabbins, mais nous les avons vus, surtout, dans les portraits que Rembrandt a faits de son père, le vieux meunier Harmen van Rijn.

Notre dernière étape nous mènera à Londres, à la National Gallery. On y trouve une peinture de Rembrandt en excellent état – ce qui est à apprécier comme toutes les choses rares. Elle représente le « Festin de Balthazar ».

Balthazar, fils de Nabuchodonosor II, organise un festin sacrilège après le sac du Temple de Jérusalem. Mille convives sont invités. Balthazar fait apporter les vases d'or et d'argent volés au Temple pour y faire boire ses hôtes. Mais des mots apparaissent, écrits en lettres de feu sur un mur par une main mystérieuse. Aussitôt appelés par Balthazar, tout ce que Babylone compte de sages, de devins, d'astrologues, restent dans l'incapacité à déchiffrer le message. Amené à son tour devant Balthazar, Daniel n'a aucune peine à lire l'inscription. Elle se lit : « compté, compté, pesé, divisé ». Et elle signifie : « Dieu a compté les jours de ton règne (il est maintenant parvenu à sa fin), Dieu t'a pesé dans sa balance et t'a trouvé léger, ton royaume sera divisé et donné aux Mèdes et aux Perses ».

Cette même nuit, Balthazar fut tué.

Regardons l'inscription sur le mur, que seul Daniel put lire. Lue ainsi, elle est indéchiffrable, car elle ne signifie rien. Mais si Rembrandt l'a reproduite ainsi, c'est qu'il a entendu la leçon qu'il avait reçue de son ami Menassé ben Israël. Si les sages mandés par Balthazar furent impuissants à déchiffrer l'inscription, c'est - écrit Menassé ben Israël dans son livre « *De terminis vitae* » - parce qu'il ne fallait pas la lire, comme d'habitude, de droite à gauche. Le message était crypté, et il convenait de le décrypter en lisant les mots *de haut en bas*, et de la droite vers la gauche. Aussitôt, tout s'éclaire – et vous lisez comme moi : « Méné, méné, Tékel, Oufarsin ». Tout le monde aura compris que cela signifie : « compté, compté, pesé, divisé ».

Notre voyage est terminé : il nous a conduits à Saint Petersburg, La Haye, Paris, Berlin, Amsterdam, Londres. J'espère qu'il ne vous aura pas trop fatigués. Certes, nous aurions pu aller en beaucoup d'autres endroits. Mais il n'est pas de beau voyage qui ne prenne fin. Et je ne suis pas mécontent que le nôtre s'achève là. D'abord parce que Londres est une destination dont on ne se lasse jamais. Ensuite, parce que ce dernier tableau nous renvoie à la fragilité des empires. Enfin, et surtout, parce que cette connivence spirituelle entre un rabbin d'origine portugaise et le fils d'un meunier protestant et d'une catholique, lui-même de religion indéterminée, me paraît pleine d'enseignements. Par les temps qui courent, c'est une leçon qui en vaut bien d'autres.

ICONOGRAPHIE

- 1 - "Le médecin juif Ephraïm Bueno"
(huile sur bois) - 19 x 15 cm. Rijksmuseum. Amsterdam
- 2 - "Ephraïm Bueno" (1647)
(eau-forte) Rijksprentenkabinet. Amsterdam.
- 3 - "Samuel Menassé Ben Israël" (1636)
(eau-forte) - 15,2 x 10,9 cm. Rijksmuseum. Amsterdam
- 4 - "La Grande Synagogue portugaise à Amsterdam", par Emmanuel De Witte (1617-1629) - Rijksmuseum. Amsterdam
- 5 - "Juifs dans la Synagogue" (1648)
(pointe sèche) - 7,1 x 12,9 cm. Maison de Rembrandt. Amsterdam
- 6 - "Portrait d'un jeune Juif"
(huile sur bois) - 24,5 x 20,5 cm. Gemäldegalerie. Berlin
- 7 - "Tête de Christ"
(huile sur bois) - 25 x 20 cm. Gemäldegalerie. Berlin
- 8 - "Le sacrifice d'Abraham" (1635)
(huile sur toile) - 193 x 133 cm. Musée de l'Ermitage. St Petersburg
- 9 - "David jouant de la harpe devant Saül"
(huile sur toile) - 130,5 x 164 cm. Mauritshuis. La Haye
- 10 - "Bethsabée" (1654)
(huile sur toile) - 142 x 142 cm. Musée du Louvre. Paris
- 11 - "Le prophète Jérémie" (1630)
(huile sur bois) - 58 x 46 cm. Rijksmuseum. Amsterdam
- 12 - "Le festin de Balthazar"
(huile sur toile) - 167 x 209,5 cm. National Gallery. Londres

UN SALON PROTESTANT DU FÉLIBRIGE

Dono Andriano reçoit Frédéric Mistral

par Michèle PALLIER

Correspondant

Le 18 juillet 1930, jour inaugural des fêtes commémorant le centenaire de la naissance de Frédéric Mistral, Charles Terrin, président de l'Académie de Nîmes, en présence de Madame Mistral, de M. Mounier, préfet du Gard, d'Hubert Rouger, député-maire, du colonel Blanchard, conseiller général, de Marius Jouveau, capoulié du Félibrige, devant un parterre de personnalités, dévoilait, sur la façade d'une grande maison néoclassique, située à deux pas des Arènes de Nîmes, une plaque en marbre sur laquelle on pouvait lire :

ICI
FREDERIC MISTRAL
ACCUEILLI
PAR
DONO ANDRIANO
REVA
CHANTA
RETREMPA SON GENIE
AUX SOURCES ETERNELLES
DE
LA POESIE

Qui se cachait derrière ce nom provençal de Dono Andriano, à l'origine mystérieuse ?

Dono Andriano, c'est Madame Adrien Dumas, née Adèle Guiraud, disparue en

1916, à qui Mistral avait donné ce nom, suivant l'usage du félibrige, nom qu'il était allé chercher dans l'histoire quelque peu compliquée de la Ligue en Provence.

Elle était née protestante et républicaine le 21 septembre 1848, à Beaucaire. Son père, Léonce Guiraud, est négociant en vins. Il descend d'une vieille famille de Vauvert, qui s'était installée à Sète à la fin du XVIII^e siècle, quand les circonstances étaient particulièrement favorables aux protestants¹, puis avait créé des comptoirs en divers lieux du Languedoc, jusqu'en Espagne, à Saragosse. Sa mère, née Catherine Faure, est Suisse, de Genève. Elle a une sœur, Marie, qui a cinq ans de plus qu'elle et qui disparaîtra tragiquement, à l'âge de 24 ans, peu de temps après son mariage.

En 1857, l'année de la création du P.L.M., le commerce des vins étant stimulé par l'arrivée du chemin de fer, Léonce Guiraud décide de s'installer à Nîmes. Il fait construire dans le nouveau quartier de la gare une belle maison néoclassique, suivie d'un immeuble de rapport. De « négociant », il devient « propriétaire ». Il est nommé juge puis est élu Président du Tribunal de Commerce. Il participe à la vie de l'Eglise : c'est un notable.

Adèle a grandi : elle a 15 ans. C'est le moment de lui faire faire des études et plus précisément, son instruction religieuse, suivant la tradition familiale, en Suisse, où Léonce Guiraud a de nombreux cousins et une maison de commerce, à Berne. Finalement, il trouve ce qui lui convient en Wurtemberg. C'est ainsi qu'en 1863, Adèle pousse la lourde porte du Königin-Katharinen-Stift, à Stuttgart².

Dans ce couvent, fondé, comme son nom l'indique, par la Reine Catherine de Wurtemberg, fille du tsar Paul 1^{er} pour recevoir les jeunes filles de la noblesse et de la haute fonction publique, elle va passer les deux années les plus heureuses de sa vie : l'Allemagne deviendra « la patrie de son âme » et la langue allemande, le mode d'expression privilégié de ses états d'âme.

Stuttgart, ville-résidence, bruit encore de la voix de tous les poètes qui, à un moment ou à un autre, y ont résidé : Nikolaus Lenau , Friedrich von Schiller , Ludwig Uhland , Justinus Kerner et Gustave Schwab³, qui a traduit Lamartine et qui sera professeur au Königin-Katharinen-Stift. A sa mort, c'est Eduard Mörike⁴, le « Goethe » souabe, qui va lui succéder et va marquer Adèle d'une empreinte indélébile.

Il n'est plus très jeune, il a 58 ans, il n'est pas en très bonne santé et a déjà publié

les œuvres qui le rendront célèbre : Maler Nolten, Märchen, Mozart auf der Reise nach Prag, Idylle von Bodensee⁵. Mais il s'efface complètement derrière les poètes qu'il a connus. En plus de ceux déjà cités, Wilhelm Waiblinger qui l'accompagnait dans ses visites à Friedrich Hölderlin, lorsqu'il habitait dans sa tour à Tübingen, Tourgueniev, qui était venu le voir à Stuttgart. Il enthousiasme ses élèves par le talent avec lequel il lit les auteurs inscrits à son programme : Shakespeare, Lessing, Humboldt, Fichte, Novalis, Tieck, Herder, précurseur du romantisme, qui, à Riga, entendant les chants dont les paysans accompagnaient leurs travaux, avait voulu recueillir « l'esprit des traditions poétiques » comme le fera plus tard Mistral avant d'écrire « Mireio », et surtout Goethe. Il vit dans le culte de celui qu'il appelle « Dichter Vater », « le Père-Poète », enflamme ses élèves en leur lisant « Les souffrances du jeune Werther » ou les Ballades. Goethe, le grand Goethe, le Jupiter allemand, deviendra pour Adèle « *le poète* » par excellence.

Mais en 1865, nourrie de poésie romantique au moment où, en France, Verlaine s'apprête à publier son premier recueil de poèmes, elle doit quitter ses amis, son cher couvent, la belle ville de Stuttgart : le moment est venu de rentrer à Nîmes. Adieu les promenades dans le Schlossgarten, la place du Vieux-Château et la statue de Schiller, les cloches de la Forêt-Noire, les chants des vendangeurs, le givre aux fenêtres et les fou-rires dans les grands couloirs sombres. Elle trouve Nîmes sinistre, avec ses grandes avenues trop larges ou ses vieilles rues malodorantes. Elle s'ennuie à mourir auprès d'une mère austère et avec des amies qui la trouvent bas-bleu et qu'elle trouve « très sottes ». Son refuge : Alphonse de Lamartine, qui est son Evangile, et sa correspondance avec une jeune fille danoise, Rita Heegardt, qu'elle a connue en Suisse, et qui représente tout ce qu'elle aurait rêvé d'être : blonde et fine, d'une élégance naturelle, elle parle cinq langues, dont l'allemand. Adèle, sans passer pour pédante, peut parler avec elle poésie et sculpture et donner, en particulier, libre cours à son admiration pour son compatriote, le sculpteur Bertel Thorwaldsen, élève de Canova, qui avait séjourné un temps à Stuttgart et à qui on devait la fameuse statue de Schiller.

Mais en 1868, Rita se marie. Elle épouse un diplomate norvégien, Herman Bernhoft, au désespoir d'Adèle qui voit s'évanouir, avec ce mariage, une chance d'échapper à la monotonie de la vie nîmoise et de voyager dans ces pays du Nord dont elle a la nostalgie. Une seule solution : se marier à son tour. Elle a l'embarras du choix, car elle est très entourée : elle séduit avec son air décidé, son sens

de la répartie et son léger accent souabe. Et puis, elle passe pour avoir une jolie dot. Elle jette son dévolu sur un jeune homme qui lui semble réunir toutes les qualités d'un bon mari : la droiture, le bon sens, l'amour de la campagne plutôt que celui de la ville et de ses plaisirs. Il s'appelle Adrien Dumas et a fait l'Ecole d'Agriculture de Grignon. Rien de romantique dans ce mariage très conventionnel, qui la fait entrer dans ce que l'on pourrait appeler l'establishment nîmois. Le père d'Adrien, Alphonse Dumas, est le gendre de Benjamin Valz, astronome nîmois et ancien directeur de l'Observatoire de Marseille. Il est le neveu d'Adrien de Gasparin, ancien ministre de Charles X, Pair de France et cousine avec François Guizot. Il est membre de l'Académie de Nîmes, où il a fait de nombreuses communications, du Consistoire de l'Eglise protestante, de la Société d'Agriculture. Il est ravi de ce mariage : il n'en espérait pas tant pour ce fils plutôt réservé et effacé.

Le mariage est célébré le 14 juillet 1869 au Grand Temple de Nîmes. Adèle y voit avant tout un espoir de liberté que la société lui refusait jusque là et elle commence par emmener son mari dans un grand voyage en Bohême, en Prusse et...en Wurtemberg. A leur retour, ils s'installent rue Briçonnet, au 1^{er} étage, au-dessus de la jolie serre de ses parents.

Elle met au monde un fils, Alphonse, en 1870, et une fille, Alice, en 1872. Mais ni le mariage, ni la maternité ne la guérissent de l'insondable mélancolie qui l'envahit. Elle se sent incomprise dans cette société qu'elle juge sans indulgence « austère, compassée, élégante, sérieuse, esclave du devoir, ennemie de tout ce qui est nouveau et sort des règles de l'ordinaire »⁶¹

Si bien qu'elle ne passe jamais plus de six mois par an à Nîmes. Le reste du temps, elle est en voyage, de préférence en Suisse, aux eaux ou à la campagne. Quand elle est à Nîmes, elle sacrifie pourtant aux rites de cette société qu'elle critique si sévèrement : visites du Nouvel-An, soirées de Carnaval et surtout, si les hommes ont leur club, elle a son « jour », institution mondaine s'il en est. Et ce jour, c'est le mardi. Sans atteindre la notoriété des salons de madame Périé-Candaille ou de madame Feuchères, dont parle Charles Liotard, « les mardis » de madame Dumas vont, au fil des ans, devenir célèbres, par leur éclectisme et leur non-conformisme.

Qui fréquente ces « mardis » ? Jusqu'en 1876, des proches, la famille d'Adèle, les Meynier (M. Meynier est membre de l'Académie de Nîmes), les Emile Dumas, la jolie Claire Martin-Teissonnière, qui habite Paris et dont les parents sont très

liés avec le Prince Napoléon Bonaparte, « Plon-Plon », des banquiers, le généreux Albert Moline (toujours le premier sollicité !), Théodore Bérard, Philippe Arnaud, et surtout, ses cousins Gasparin, Augustin, petit-fils d'Adrien de Gasparin, qui a épousé sa cousine, Pauline de Daunant, vive, jolie, élégante, mondaine, qui vivent entre le quai de la Fontaine, Paris, Orange et le Château de Pomerol, et apportent à Adèle cette bouffée d'air frais qui lui manque. Et des voyageurs étrangers : Jean Tuxen, neveu de Rita Bernhoft, M. Dansaert, chef de bureau au Ministère des Affaires Etrangères Belges, dont la femme est russe, le jeune Kaps, facteur de piano à Dresde et naturellement Rita Bernhoft qui fait de fréquents séjours à Nîmes avec ses enfants, Herman, Louise et Mercedes, charmants et doués...

Le cadre de ces « mardis ? Unique à Nîmes. Accueillis par Sophie, la femme de chambre provençale portant turban et fichu de mousseline ou Karl, le valet de chambre, petit, laid, avec des côtelettes noires, mais parfumé, poli, sortant de chez le chambellan de l'Empereur d'Autriche, et ne parlant pas un mot de français, les visiteurs sont introduits dans le grand salon aux lambrequins dorés, aux grands sofas verts, aux sellettes surmontés des classiques phœnix, où ils retrouvent leur aimable et volubile hôtesse et sirotent un moka, autour du piano Kaps où Adèle et madame Philippe Arnaud, qui est la nièce du banquier-poète Jean Gaidan, le félibre Jean de la Tour-Magne⁷, se hasardent à jouer à quatre mains des valse de Joseph ou d'Auguste Lanner, sur une partition envoyée par Rita. Car on fait avant tout de la musique.

Quelques privilégiés connaissent le petit bureau d'Adèle où s'étagent les portraits de Lamartine entourés de feuilles recueillies sur son tombeau lors de pèlerinages à Saint-Point, une image du « Vulcain » de Thorwaldsen envoyée par Rita, les dernières livraisons de la Revue des Deux-Mondes, les œuvres de Lamartine, bien sûr, de Goethe, de Schiller, de Byron, de Walter Scott, de Rodolph Töpffer...des atlas et les guides de voyage Joanne et Baedeker.

Mais deux événements majeurs vont bouleverser le cours de ce fleuve tranquille : Premier événement : en mai 1876, au moment où Nîmes s'apprête à fêter le poète-boulangier Jean Reboul, en plaçant sa statue dans les jardins de la Fontaine, dans les salons, on évoque la visite de Mistral à Nîmes en 1859, comment il avait chanté « Mireille » au Collège de l'Assomption, et le poème tombe sous les yeux d'Adèle. C'est l'éblouissement. Les vers de ce poète inconnu provoquent en elle une émotion semblable à celle qu'elle ressentait en entendant Eduard Mörike lire

la fin pathétique du jeune Werther. Elle n'a de cesse de rencontrer le poète provençal, dont elle ignore encore les liens qui l'unissent à Lamartine ! Et Mistral, de guerre lasse (il vient de se fiancer, il a autre chose en tête), finit par accepter une invitation à déjeuner⁸, d'ailleurs pas à Nîmes, mais à Villary, la maison de campagne de Léonce Guiraud. En l'entendant chanter, le soir, « La Communion des Saints » et « l'Élégie sur la mort de Lamartine », extraits des *Isclo d'Or*, qui viennent de paraître, Adèle est définitivement envoûtée. Pour elle, Mistral est d'essence divine. « Ecrivez-moi de temps en temps » dit Mistral à Adèle en la quittant⁹. Et c'est le début d'une correspondance qui va durer jusqu'à la mort du poète, en 1914.

Deuxième événement, tragique celui-ci : dans la nuit du 4 au 5 septembre 1878, Adrien a un grave accident de voiture près d'Avignon. Malgré les soins prodigués par d'éminents médecins, il garde une jambe paralysée et surtout une atteinte cérébrale : « il est mort intellectuellement », écrit sèchement Adèle à Rita¹⁰. Désormais, Adèle assumera seule avec un courage, une énergie et une infatigable persévérance qui forceront l'admiration de Mistral, la charge d'un mari estropié, comme on ne craint pas de le dire à cette époque, et de ses deux jeunes enfants. Pendant la longue convalescence de son mari, à Avignon, Adèle est restée en relation épistolaire avec Mistral et s'est familiarisée avec le mouvement félibréen. Elle regrette de ne pas avoir pu rencontrer Théodore Aubanel, dont les souffrances exprimées dans « La miougrano entre-uberto », « La grenade entrouverte », trouvent un écho compatissant chez elle.

Elle reçoit « l'Armana provençau », souscrit au Trésor du Félibrige, lit Napoléon Peyrat¹¹, dont Mistral lui envoie « Les Pasteurs du Désert » : elle est gagnée à la cause de la langue provençale.

Rentrée à Nîmes, elle reprend ses réceptions du mardi dans un état d'esprit tout différent. Moins de conversations mondaines : le cercle s'est élargi à tous ceux qu'Adèle, sans distinction d'appartenance religieuse ou sociale, veut gagner au Félibrige. Un député de la Gironde, M. Lalande, ami de Léonce Guiraud, vient de lui envoyer un jeune substitut : M. Escoffier, trop heureux d'entrer dans un salon de la Société Protestante et pris par l'ambiance poétique qui y règne, voulant rivaliser avec Mistral, dédie des vers à Adèle pour la remercier des soirées passées chez elle :

*Pour chasser l'ennui qui souvent assiège
Notre pauvre esprit, l'un ou l'autre jour
Il fait bon ouïr, sur un meilleur siège
S'égrener dans l'air quelque chant d'amour*

Adèle, dont Adolphe Jourdan, le peintre en vogue, peint le portrait, est devenue une sorte d'agent littéraire de Mistral. Elle recueille les souscriptions pour le Trésor du Félibrige, fait prendre les livraisons à la gare de Nîmes, les expédie aux intéressés, quelquefois jusqu'à Saint-Affrique, part en mission chez « la Muse de Bourbonne », Marie Jenna, une amie très catholique du poète Roumanille et des Félibres du Midi. Son salon va devenir le lieu privilégié de diffusion de la pensée félibréenne.

Mais bien qu'Adèle use de toute sa persuasion et de toute sa séduction pour attirer Mistral à Nîmes, et qu'il ne reconnaisse qu'à Dono Andriano « *le droit et le pouvoir de le faire venir à Nîmes* », il ne se déplace pas comme cela, « c'est un peu long, un peu difficile, puis Mistral est si connu, si recherché aujourd'hui qu'il n'ose plus se déplacer sans attirer sur lui les yeux de la foule ».

A cette époque, le poète traverse une période difficile : sa mère est malade et il est en panne d'inspiration : c'est Adèle, si elle veut le voir, qui doit se rendre à Maillane. Ces visites renforcent leurs liens, si l'on en croit la lettre que Mistral lui écrit en novembre 1882 et qu'elle lit à ses confidentes, Rita Bernhoft et Pauline de Gasparin : « *Il y a entre Maillane et Nemausa des fils de la Vierge, mystérieux et merveilleux qui suivant les courants et certaines conjonctions astrales, font éprouver ici, ce que l'on ressent là-bas... Les femmes comme vous ne passent pas impunément auprès des poètes. Vous vous doutez peut-être du bien que vous me faites, car depuis votre visite inoubliée, je me suis remis à travailler à mon poème avec une ardeur qui rend ma femme tout heureuse et je veux vous dédier un chant* ». Ce poème, ce sera *Nerto*, qui paraîtra en 1884 et le chant, le chant III, « Li Rei », Le Roi, tandis que Mistral dédiera le chant VI, « L'Ange », à Pauline de Gasparin. Elle n'a qu'une idée en tête : faire lire « *Nerto* », en France, au Danemark et en Allemagne (elle envoie le poème à toutes ses amies) et gagner tous ceux qu'elle approche à la cause de la langue provençale en faisant connaître Mistral, le meilleur avocat de cette cause. Elle se sent investie d'une mission propagatrice, mission dont son humble demeure serait le temple révélateur. « C'est l'autel de Mistral », dira le Sar Péladan, un de ses admirateurs.

Une mine : les professeurs qui donnent des leçons à ses enfants. Celui qui partage sans retenue son enthousiasme, c'est Charles-Amédée Mager. Professeur de musique, mais aussi talentueux compositeur, en 1875, du « gracieux » opéra « Le tonnelier de Nuremberg », organiste du Grand Temple, où il joue aux grands mariages « la Marche de Lohengrin », Adèle lui a prêté *les Iles d'Or*. Il a mis en musique « les Grillons » et « la Race Latine » qu'avec l'ardeur d'un inspiré, il chante un soir de 1883, devant un Mistral épuisé qui revenait de Montpellier où il avait présidé pendant trois jours un concours poétique de provençal et qui trouve sa musique trop pompeuse pour le sujet !

Pauvre M. Mager qui a édité un recueil de « 15 Chants de Provence » qui a recueilli, grâce à Adèle plus de souscripteurs qu'il n'en fallait, et qu'il a envoyé à la Reine Elisabeth de Roumanie. Maîtresse ès jeux de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, protectrice du ministre-poète Vasil Alessandri, très proche du Félibrige, elle a publié des poèmes et des contes féeriques sous le nom de Carmen Sylva¹². Amie de Loti, de Leconte de Lisle, de Sarah Bernhardt, ses soirées littéraires et musicales sont célèbres. Mais Mager n'en a aucun remerciement et, de désespoir, sa femme se jette dans l'Armée du Salut, qui pour l'instant, fait scandale à Nîmes ! Consolation : son Grillon est primé par les Félibres parisiens, aux fêtes de Sceaux, ce qui inspire à Adèle ses premiers vers provençaux, et il est décoré des palmes académiques.

Adèle fait venir de Bucarest par un ami roumain une photo de la Reine de Roumanie et elle lit ses pensées à « un jeune et intéressant professeur » d'Alphonse qui lui donne des leçons de grec et de latin trois fois par semaine et qu'elle fait entrer dans son salon. Il s'agit de Gustave Goubier.

Cet ancien élève du Père Emmanuel d'Alzon, dont le nom sonne si désagréablement aux oreilles protestantes, professeur au Collège de l'Assomption, est rédacteur en chef du *Journal du Midi*, feuille catholique, qui le 8 février 1878, est encadré de noir pour la mort de Pie IX. Il plaît beaucoup à Adèle qui le trouve élégant, instruit, excessivement bien élevé, « de cette exquise politesse que l'on trouve bien plus dans la société catholique que chez les protestants ». Ses amis trouvent très piquant de le voir venir chez elle, qui passe pour l'âme damnée de la République et de la libre pensée. Il accepte toutes les invitations et lui prête les *Confessions de Saint-Augustin*, qui font l'objet de ses méditations et lui assure : « Vous êtes la seule femme dans tout Nîmes que je connaisse capable d'une conversation intéressante et variée¹³ ». Ah ! si elle pouvait le gagner au Félibrige !

elle lui donne le programme de la Sainte-Estelle qui a lieu à Hyères en 1885 et auxquelles elle se rend, pour qu'il l'insère dans son journal.

A Hyères, Adèle rencontre le poète Roumanille et sa jolie fille Thérèse, beauté provençale aux yeux sarrasins, avec laquelle elle sympathise beaucoup. La petite reine des Jeux Floraux s'est mise avec ardeur à traduire Goethe – « *Connais-tu le pays où fleurit l'oranger ?* » – et Lenau, poète sensible mais aussi poète du mal de vivre, dont Adèle apprécie particulièrement le lyrisme. Quand elle vient à Nîmes, Adèle invite le maestro Mager, qui interprète la ballade de Bard, le poète lauréat du prix qu'elle a doté, et Gustave Goubier, à qui elle rêve de la marier : des vers, de la musique et des chants... A Hyères, Adèle avait aussi rencontré le « papillonnant » Paul Mariéton, le chancelier du Félibrige, l'ambassadeur parisien de Mistral. C'est Lenau qui les rapproche, car Mariéton vient de publier un article sur lui. Adèle est assez jalouse des liens étroits qui l'unissent à Mistral. Celui-ci le défend contre ses attaques assez injustes : « Il a des qualités, ce brave garçon. C'est un persévérant et un fidèle : témoin sa revue à bâtons rompus qui porte haut la bannière stellaire » (la Revue Félibréenne à laquelle Adèle est abonnée). C'est pourtant le seul Félibre qui, dans la *Terre Provençale*¹⁴, loue l'éclat du salon de Dono Andriano. Il y retrouve Mistral au moment où le poète « grille d'avoir à Marseille une feuille hebdomadaire en provençal pour le développement de ses idées sur l'Empire du Soleil ». Il lui faut des actionnaires, mais il jure ses Grands Dieux que ce n'est pas pour capter ses actions que Mariéton et lui-même vont voir Dono Andriano ! Mariéton, par ailleurs, n'a pas intérêt à pousser au lancement d'une revue rivale de la Revue Félibréenne qu'il dirige et qui publie un commentaire enthousiaste de Dono Andriano à propos de la traduction en allemand de *Nerto* par le strasbourgeois August Bertuch. Car n'oublions pas que, pour Mistral, Dono Andriano est aussi « une dame qui parle allemand » ! « Nous allons à Nîmes pour le seul plaisir de saluer Dono Andriano et de jaser avec elle tout un après-midi », assure Mistral¹⁵. Adèle lui trouvera des souscripteurs, et *l'Aïoli* paraîtra pendant 9 ans, de 1891 à 1899, le 7, le 17 et le 27 de chaque mois. C'est cette périodicité qu'Adèle copiera en mettant le couvert de Mistral le 6, le 16 et le 26 de chaque mois, souvent en vain.

Les visites de Thérèse Roumanille sont prétexte à de petites soirées où Dono Andriano invite le professeur de musique d'Alice, M. Fontaine, futur directeur du Conservatoire, qui joue des morceaux de sa composition et surtout un jeune professeur de rhétorique au Lycée de Garçons, Emile Trolliet.

Originaire du Dauphiné, grand, mince, les yeux bleus, avec une belle barbe blonde, il a un culte passionné pour Lamartine, à qui il dédie en 1886, *Les Tendresses et les Cultes*. Elle devine en lui une âme aimante, sensible et blessée : sa voix voilée la touche. Son biographe précise : « Il ne se plut pas à Nîmes, mais Adèle contribua à l'arracher pour quelques temps du moins, à sa mélancolie ». Elle essaya de le marier à Thérèse Roumanille et ranima ses espérances de gloire littéraire : « Elle fut sa muse vivante ». Il fit œuvre de poète et d'écrivain et prononça à la distribution des prix du lycée, un grand discours en vers sur la langue française¹⁶. Il. dédia à Adèle ce poème :

A une Lamartinienne

*Vous me dites un jour : « Venez voir ma chapelle » ;
Nous entrâmes. La rose au sein purpuréal
Le lys au cœur neigeux et la pâle asphodèle
Faisaient un éternel et pieux floréal.*

*Autour du Dieu, celui dont le nom rappelle
Un long voyage à deux sur un fleuve idéal
Tandis qu'Elvire laisse au bord de la nacelle
Flotter éperdument son voile lilial ;*

*Celui qui rapprocha mon âme de votre âme
Car depuis bien longtemps, à notre insu, Madame,
Comme un ami divin, il était entre nous,
Tous les deux nous allions guidés par son étoile,
Et son lac enchanteur était le rendez-vous
Où ma voile devait côtoyer votre voile.*

Son départ lui brisa le cœur et elle pleura beaucoup, avoue-t-elle à Rita. Elle avait essayé de le recommander à Mistral, mais celui-ci resta complètement insensible à son œuvre. Un poète parmi d'autres ...Il était souvent sans indulgence pour Adèle et ses nombreux protégés.

C'est ainsi qu'il calme l'enthousiasme d'Adèle qui aurait volontiers soutenu une société calquée sur le Félibrige, « La Gourde », créée par Lucien Pascal, profes-

seur de dessin d'Alphonse, qui, après avoir fait le buste en terre cuite de Léonce Guiraud, avait fait celui de Ménard et voulait faire une statue de Mireille, inspirée par le beau livre illustré par Eugène Burnand, qu'il avait vu dans le salon d'Adèle. L'avenir donnera raison à Mistral, car la carrière politique de Pascal, un moment maire de Nîmes, sera plutôt tumultueuse. Nommé professeur de dessin au Lycée de Charleville, il disparaîtra bientôt de l'horizon d'Adèle.

En revanche, elle comblera de joie un jeune agrégé d'allemand, d'origine suisse, du Lycée de Nîmes, dénommé Rouge, «un drôle de nom pour un garçon aussi fin et distingué », auteur d'une étude sur la théologie romantique en Wurtemberg, en l'invitant avec Mistral, qu'il tentait en vain d'approcher depuis longtemps.

S'il y a un sujet d'étonnement pour Mistral, c'est de voir le flamboyant Joséphin Péladan, le Sâr, un personnage aussi étrange et aussi controversé, fréquenter le salon de Dono Andriano. Il était né à Nîmes et sa mère, Madame Adrien Péladan, d'esprit très vif et de conversation originale, venait aux mardis d'Adèle. « Avez-vous lu *Le Vice Suprême* et *Curieuse* ? s'étonne Mistral. « Vous a-t-il adressé son dernier livre *A cœur perdu* ? C'est de l'hystérie littéraire ! » Ces livres ne sont vraiment pas à mettre entre toutes les mains...

Quand précédé d'une carte monumentale au milieu de laquelle s'étale l'horrible devise¹⁷, le Saâr, avec son petit jabot en dentelle et sa chevelure hottentote, son pourpoint de velours rouge ou de satin blanc. est introduit dans son salon, Adèle se réjouit de voir Gustave Goubier ouvrir des yeux comme des prunes ou Augustin de Gasparin disparaître prestement. Qui, dans cette âme composite, séduit Adèle ? L'homme de lettres, l'esthéticien, le critique d'art introducteur de Léonard de Vinci, le prophète-mage, le poète, le musicien dilettante, l'alchimiste, le propagateur de la foi ? D'abord, l'admirateur de Mistral : « Un seul mérite le nom de Maître, car il a eu vraiment du génie, c'est Mistral. Il se nourrit de sa gloire, il est comme le Grand Prêtre : il a mangé l'Eucharistie du Félibrige ». Ensuite, il est wagnérien : « Nous nageons en plein Empyrée quand nous parlons de Parsifal », écrit avec lyrisme, Adèle à Mistral. Adèle et ses enfants font chaque année le pèlerinage à Bayreuth. Et puis le Sâr lui confie ses malheurs conjugaux et ses ridicules l'amuse infiniment. Mais la Société nîmoise la juge sévèrement.

En 1890, Emile Trolliet fait sa réapparition à Nîmes grâce à la Chronique Mondaine, Littéraire et Artistique, où sa signature côtoie celles de Paul Bourget,

de François Coppée, de Pierre Loti, d'Alphonse Daudet. Les dîners de Dono Andriano sont devenus un événement de la vie mondaine, entre un bal blanc chez les Dumas et un mariage au Grand Temple. Or, Mistral vient beaucoup plus souvent à Nîmes dans les dix dernières années du siècle et la presse s'en fait l'écho. Et l'on parle du dîner intime où l'aimable et spirituelle félibresse recevait Mistral qui une fois de plus, en récitant La Communion des Saints, a tenu les convives de Dono Andriano sous le charme... du dîner où Mistral a tiré les Rois avec le Sâr Péladan qui veut acheter aux Baux un château en ruine pour y installer un théâtre, une résidence et le quartier général de la Rose-Croix qu'il a créée. Ce sont de grands dîners à la Préfecture, car l'épouse du Préfet, madame le Mallier, écrit dans la Chronique sous le nom de Louis de Chatillon et s'était fait présenter Mistral. Jeanne Roumanille, la sœur de Thérèse devenue madame Jules Boissière, joue la Tarentelle de Rubinstein, devant Adèle Dumas, Frédéric Mistral, Les Lenthéric, ingénieur des Ponts-et-Chaussées qui traite les félibres de sorte de tziganes de la poésie provençale ! Et cela entre un bal blanc chez les Dumas-Puget et un mariage au Grand Temple où le maestro Mager joue la Marche Nuptiale... Le charme est rompu.

Pris par le Museon Arlaten, où il se rend tous les jeudis, Mistral viendra moins souvent à Nîmes. Il vieillit à Maillane. Les épreuves accableront Adèle. Les lauriers sont coupés...

NOTES

1 Gausse (J.C.). *Les Protestants et l'Eglise Réformée de Sète*, Lacour, Nîmes, 1993.

2 Staatsarchiv Ludwigsburg, F441 Bû 225, 291.

3 Kerner, Uhland, Mörike, *Ständige Ausstellung des Schiller-Museums und des Deutschen Literaturarchivs Marbach am Neckar*.

4 La Roi-Frey (Karin de), *Mörike von A bis Z*, DRW-Verlag Weinbrenner, Leinfelden-Echterdingen.

5 Le Peintre Nolten, Contes, Le Voyage de Mozart à Prague, Idylle du Lac de Constance.

6 Lettre du 16 février 1881 à Rita Bernhoft, archives privées.

7 Gaidan (P.-J.), *Aubes d'Avril et Soirs de Novembre*, Clavel-Ballivet, Nîmes 1870.

8 Lettre d'Adèle Dumas à Mistral du 8 mai 1876, Archives de Maillane.

9 *Ibid.*, du 31 août 1876.

10 Lettre à Rita Bernhoft du 21 janvier 1882.

11 Guiraud (L.), *Mistral et le Drame Albigeois*, Imprimerie Bene, 1993.

12 Merle (R.), *Carmen Sylva, L'Extravagante Reine de Roumanie*, Editions Michaël Ittah, 1999.

13 Lettre du 23 juin 1884 d'Adèle Dumas à Rita Bernhoft.

14 **Mariéton (P.)**, *La Terre Provençale*, Lemerre, Paris, 1890.

15 Lettre de Mistral à Adèle Dumas du 7 avril 1899.

16 **Trollet (E.)**, *La Langue Française*, Discours en vers prononcé à la Distribution des Prix du Lycée de Nîmes le 31 Juillet 1888, Eug. Patron, Nîmes, 1888.

17 « *Unguibus et morsu* ».

LES ACTES NOTARIÉS, RÉVÉLATEURS DES MENTALITÉS (15^e-18^e SIÈCLES) par Gabriel AUDISIO Membre résidant

La présente communication provient d'une relecture des statuts de notre société. L'article 58 de notre règlement stipule en effet : « Tous les académiciens ordinaires doivent concourir aux travaux de l'Académie, en lui présentant, chaque année, un travail de leur composition ». Je me suis donc senti tenu, comme tous les académiciens sans doute, à proposer une intervention, que la commission des programmes a bien voulu retenir, et je l'en remercie.

Il se trouve qu'une longue pratique des archives notariales - je coordonne d'ailleurs un groupe de travail sur ces documents entre historiens et juristes à Aix-en-Provence - me permet de présenter aujourd'hui un aspect particulier de la recherche historique : l'utilisation des actes notariés pour une approche des mentalités d'hier, disons entre le 15^e et le 18^e siècle.

Les deux termes majeurs du titre proposé - « actes notariés » et « mentalités » - demandent tous deux quelque précision.

- **Actes notariés.** Nous connaissons bien sûr ces actes. Pourtant il faut nous replacer dans le contexte de temps et de lieu. Dans le Midi et en cette période, le recours au notaire est très courant ; nous trouvons dans les archives notariales des actes pour lesquels il ne nous viendrait pas à l'esprit de solliciter un notaire aujourd'hui. Nous en verrons quelques exemples. Par ailleurs ces actes contiennent des considérations que nous jugerions tout à fait déplacées dans ce type d'actes de nos jours.
- **Mentalités.** Voici une trentaine d'années, l'École historique française

s'est rendue célèbre dans le monde en ouvrant un nouveau chantier, labourant un champ jusque là en friche : l'histoire des mentalités. Mot qui fut repris dans la plupart des langues : *mentalità*, *mentality*, *mentalität*, *mentalidad*... Mais pas seulement le mot. La démarche fut imitée ; l'École historique française fit école, avec à sa tête des historiens aussi célèbres que G. Duby, R. Mandrou, J. Le Goff, E. Le Roy Ladurie. Bien entendu, le concept lui-même fut ensuite contesté¹ : *mentalité* serait un concept mou. Je n'entre pas dans ce débat. J'appellerai ici *mentalité* l'ensemble des conceptions culturelles d'une société donnée.

La question est donc : comment peut-on retrouver les mentalités d'une société et, en l'occurrence ici, de la société méridionale française, à travers les actes établis par les notaires ? Je voudrais exposer d'abord la méthode avant de présenter quelques résultats.

1 – Une méthode

Les études des historiens portant sur l'activité notariale dans la société d'Ancien Régime se sont multipliées, avec le précurseur qu'a été J.-P. Poisson². Il existe même une collection d'ouvrages d'histoire notariale éditée par les presses de l'Université du Mirail à Toulouse, que dirige J.-L. Laffont³. A partir de la multiplicité des actes rédigés par les notaires, une typologie a pu être dressée comprenant quelque quatre-vingts types d'actes, encore qu'elle soit très variable d'un lieu à l'autre, d'une époque à une autre. Nous connaissons bien les plus courants, à commencer par les plus nombreux qui relèvent les opérations de crédit (contractions de dettes, quittances), les ventes, donations, contrats de mariage, testaments, contrats d'apprentissage, inventaires après décès, prix-faits aujourd'hui disparus tout comme les actes liés à une société où la seigneurie d'un côté et le clergé de l'autre tenaient une place de premier plan.

De très belles études parfois ont été tirées de ces actes : les contrats de mariage pour une approche de l'endogamie et de l'homogamie ou pour l'étude des fortunes à partir des dots ; les testaments pour cerner les diverses pratiques de succession ; les dettes et les quittances pour tenter d'apprécier la pratique de l'endettement, etc. Toutes ces recherches ont utilisé cette démarche commune qui consiste à exploiter l'acte notarié selon sa nature même et dans la perspective qui a procédé à sa rédaction.

Quelques historiens, pionniers en ce domaine, ont imaginé l'exploiter en le prenant à contre-pied en quelque sorte. Non pas en tirant les enseignements de ce pourquoi il a été établi mais en l'utilisant comme une « source de substitution » : considérer les formules banales, les indications secondaires, les ratures, les « repentis » comme on dit en peinture voire, dans certaines circonstances, les silences.

C'est ce qu'a fait magistralement M. Vovelle. Prenant en compte 20 000 testaments établis en Provence entre la fin du 17^e et la fin du 18^e siècle, répartissant judicieusement les sites d'enquête entre ville et campagne, côte et intérieur, catholiques et protestants, il voulait tenter de cerner les mentalités religieuses communes durant ce que l'on a appelé le siècle des Lumières, aboutissant à une conclusion majeure : la Révolution n'a pas entraîné la déchristianisation, c'est l'inverse. Certes depuis il a fallu nuancer, et il en a convenu lui-même : laïcisation ne signifie pas nécessairement déchristianisation. Mais peu importe. Ce qui nous intéresse ici c'est la méthode mise en œuvre⁴.

En étudiant les formules de recommandation de l'âme, le choix du lieu de sépulture, les cérémonies ordonnées pour les obsèques et notamment en comptant le nombre de messes ordonnées par les testateurs pour le repos de l'âme, les dons effectués aux maisons religieuses, aux clercs, aux œuvres de charité, l'historien aixois a montré le détachement progressif durant le 18^e siècle du fidèle à l'égard de ces pratiques. Mais, plus profondément encore, au-delà de l'attitude religieuse, il a réussi à déceler le changement qui s'est produit dans le rapport que les Provençaux entretenaient avec la mort. Passant d'une mort plus ou moins intégrée, car l'évolution a commencé bien avant le début de la période sur laquelle a porté sa recherche, à une mort rejetée, ce qui se traduit matériellement par l'expulsion des sépultures d'abord hors de l'église puis par l'expulsion des cimetières hors de la communauté des vivants. En réalité c'est d'une vraie mutation culturelle qu'il s'agit, comme Ph. Ariès le montra ensuite plus largement⁵.

2 – Une approche des mentalités

À partir des actes notariés, je voudrais présenter quelques éléments d'une approche, toujours incertaine, des mentalités de cette société qui nous a précédés, à la fois si près et si loin de nous. Je retiendrai trois domaines, souvent délicats à aborder : la relation au temps et à l'espace ; le geste ; la sensibilité religieuse.

a) Le temps et l'espace

Chaque société a un mode particulier de se situer dans le temps et l'espace. Comment nous situons-nous dans le cadre spatio-temporel ? Voilà une question banale, à tel point que nous ne la posons plus. Pourtant elle est fondamentale pour comprendre une société. Comment les gens de cette époque se situaient-ils dans l'espace d'abord ? Le notaire, au moment de dresser son acte, interrogeait son client. Il est remarquable que, pour le lieu de résidence aussi bien que pour la localité d'origine, tous répondent selon le même schéma, indiquant invariablement paroisse et diocèse : « je suis de telle paroisse, dans tel diocèse ». Ainsi ils utilisent tous, spontanément, le cadre des circonscriptions religieuses. C'est vrai surtout pour la campagne. Pour les villes, lorsqu'ils sont à l'extérieur, les habitants indiquent, comme les autres, la localité et le diocèse. Quand ils sont en ville, ils précisent la rue et situent leur maison ou leur position par rapport à un bâtiment important et connu (église, couvent, hôpital...) ou à une enseigne. Les notaires eux-mêmes, qui pour la régularité de l'acte sont tenus de préciser le lieu où ils l'ont établi, procèdent de la même façon, sauf s'ils sont dans leur étude auquel cas ils écrivent seulement : « fait en ma boutique » ou « en la boutique de mes écritures ».

L'autre façon de connaître les rapports qu'entretenaient les Français d'hier avec l'espace consiste à se demander comment ils le mesuraient. Le notaire est appelé à donner ces précisions lorsqu'il enregistre par exemple la vente d'un bien fonds. Il inscrit alors sa superficie. Le premier constat est la variété des unités de surface. En Provence, par exemple, la terre de labour se mesure en saumées, éminées, panaux, poignadières ou en cannes carrées, quarterées, journaux ; les prés sont mesurés en soucherrées ou en séterées ; les vignes en carterées, hommées et souches. En Languedoc, les emblavures se mesurent en saumées, septiers, éminées, cartes, boisseaux, vestions, pognadières ou civadiers, picotins, cosses et leydières. On pourrait continuer l'inépuisable liste des unités de surface. La même diversité se constate pour les mesures de longueur, de capacité ou de volume qui foisonnent sous la plume des notaires. Or non seulement le nom des unités varie mais la valeur d'une même unité change d'un lieu à l'autre. Ainsi d'une région à l'autre, l'aune peut aller de 64 à 140 cm, la toise de 1,20 m à 2,80, la lieue de 8 km à 5,8 km. C'est pourquoi généralement l'unité donnée est suivie d'un nom de lieu : la toise de Montpellier, la lieue de Paris, etc. D'où la nécessité d'une table de conversion⁶.

Tout ceci indique non pas que ces gens mesuraient mal l'espace mais qu'ils le mesuraient autrement que nous. Alors que nous baignons dans un univers mental arithmétique et uniforme, ils vivent dans un monde moins rigide et plus divers. D'ailleurs au-delà de ce qu'ils connaissent par expérience, ils manquent d'imagination. Ainsi ils ont du mal à concevoir les très grandes distances : l'Amérique est... très loin. Pour réaliser la distance il faut la convertir en durée ; tant de jours ou tant de mois de voyage, ce que d'ailleurs nous continuons à faire.

Or, précisément, comment les anciens se situaient-ils dans le temps ? Quand ils doivent se rappeler une date, le plus souvent c'est par rapport à une fête religieuse. Les grands repères de la mémoire sont le début du Carême (carême prenant), Pâques (fête mobile), la Saint-Jean (24 juin), Ste Marie Madeleine (22 juillet), St Michel (29 septembre), Toussaint (1^{er} novembre), Noël (25 décembre). Ici apparaît le contraste entre le notaire et la plupart de ses clients. Le notaire, lui, note avec précision année, mois, jour, tandis que ses clients, pour la plupart, ne fonctionnent pas de façon aussi rationnelle. E. Le Roy Ladurie opposait le « temps dur des scribes et le temps mou des rustres⁷ ». Les paysans, c'est-à-dire l'immense partie de la population, n'utilisent jamais le millésime. Ils situent les années par rapport à des événements mémorables : peste, inondation, guerre, famine, visite d'une personnalité.

Nous trouvons ainsi étonnant que ces gens ne sachent pas leur âge, ou du moins pas précisément. Les mentions les plus fréquentes sont soit « âgé de tant d'années environ » soit, par exemple, pour les mineurs lors des contrats de mariage, les émancipations ou les contrats d'apprentissage, « un tel, majeur de 20 ans et mineur de 25 » : le jeune homme a donc entre 20 et 25 ans. Cette mention « environ » m'avait intrigué et irrité. Je pensais que la fourchette était peut-être d'une année, peut-être deux. J'ai confié à un étudiant de maîtrise, E. Szabat, lorsque j'étais professeur à l'université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, une enquête portant sur le début du 18^e siècle et sur la petite ville auvergnate de Billom. Son travail aboutit à des conclusions remarquables. Un exemple suffira : Claude Arnaud, hôte-cabaretier, teste en mai 1715, déclarant alors avoir 58 ans environ. Le lendemain le curé l'enterre, qui note sur l'acte de sépulture : « âgé de 49 ans », ce qu'il a été possible de vérifier avec le registre des baptêmes⁸. Ainsi l'approximation, encore au 18^e siècle, n'était pas d'un ou deux ans, mais pouvait aller jusqu'à une dizaine. On imagine les erreurs auxquelles aboutirait une étude démographique fondée sur cette documentation notariée. Pourtant, depuis

l'obligation de la tenue des registres paroissiaux établie par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, chacun pouvait sans difficulté connaître la date de sa naissance et par conséquent son âge exact. En tout cas c'était parfaitement possible et faisable au 18^e siècle.

Quant à l'heure, c'est encore plus surprenant pour nous qui vivons à la minute. Mesurer la durée était possible depuis l'antiquité avec les clepsydres, sabliers et autres instruments plus ou moins précis. Le rythme de la journée, en milieu chrétien, était donné par la sonnerie des heures monastiques. La véritable révolution, à la fois technique et mentale, fut l'invention de l'horloge, venue d'Italie au 15^e siècle. Elle se répandit dans les villes de France dans le courant du 16^e, d'ailleurs plus pour des raisons de prestige que de réel besoin. De fait les cadrans ne comportaient alors qu'une seule aiguille ; vivre à une heure près suffisait amplement. L'apparition de la seconde aiguille marqua une évolution nouvelle dans le besoin de précision et de précipitation qui ira en s'accélégrant. Les rendez-vous se prenaient entre telle et telle heure, par exemple entre neuf et dix du matin, ou entre trois et quatre « de relevée », c'est-à-dire l'après-midi. L'introduction de l'horloge dans la maison particulière, que l'on constate dans le courant du 16^e siècle, constitue une étape majeure dans l'évolution, faisant passer la mesure du temps du stade collectif au niveau familial. Enfin, au 18^e siècle, le passage de l'horloge à la montre, portable et individuelle, accentua encore la domestication du temps.

Pourtant un témoignage tardif montre la lenteur de l'évolution mentale, toujours en retard, comme nous le savons, sur les réalités techniques. Dans le village de Gaure, près de Verfeuil, en Haute-Garonne, le notaire du lieu, maître Gasc, avait assigné une personne à comparaître en son étude pour régler le différend qui l'opposait à un autre habitant. Il écrit dans l'acte qu'il rédige :

« Mais comme il est dix heures de ce matin et que par conséquent l'heure de neuf, qui est celle de la surséance, est plus que passée ainsi que nous, notaire et témoins, l'avons reconnu à notre boîte et l'aspect du soleil, sans que le dit Boucastel ait daigné comparaître ni personne pour lui?... »

Et il délivre à son client le certificat attestant le défaut de Boucastel. Ce qui me paraît remarquable est que le notaire, personnage notable de la communauté, a une montre ; pourtant il éprouve le besoin de contrôler au soleil l'exactitude de

l'heure indiquée par sa montre. Vieux réflexe : d'ailleurs, à cette époque, l'astre solaire est sans doute plus fiable que la montre. Et pourtant nous sommes en 1764.

Nous pourrions vérifier encore que seuls les lettrés ont été perturbés par les deux grandes modifications intervenues en France au 16^e siècle. L'obligation de commencer l'année civile au premier janvier décidée par Charles IX pour le 1^{er} janvier 1564 créa chez les scribes des hésitations dans l'attribution de l'année sur leurs actes entre les mois de décembre et mars ou même avril. De même lorsque le pape Grégoire XIII décida de retrancher dix jours du mois d'octobre 1582, mesure adoptée par tous les pays catholiques, dont la France : le jeudi 4 fut suivi du vendredi 15 octobre. Certains lettrés furent troublés, dont quelques notaires, ce que l'on constate dans leurs écrits à leurs erreurs de datation. Mais, dans le cas de ces deux réformes, la population ne s'en émut en rien. C'était là le comput des savants¹⁰.

De fait si nos prédécesseurs vivaient dans un espace et un temps relativement mal maîtrisés, c'est qu'ils n'avaient nul besoin d'une précision plus grande. En revanche ils avaient grand besoin, plus que nous, de matérialiser, concrétiser, gestualiser.

a) Le geste

Le second trait de mentalité, dont les actes notariés permettent une approche et sur lequel je souhaitais attirer l'attention est le domaine du geste. L'enquête est difficile car plus nous allons vers la banalité, moins il en est fait mention. Prenons un exemple : si nous ne disposions pas des films mais seulement de la documentation écrite, comment les historiens du 25^e siècle connaîtraient-ils notre façon de nous saluer en nous serrant la main. Les descriptions écrites ne suffisent pas : quelle main ? Je ne connais pas un auteur qui ait précisé « ils se serrèrent la main droite ». Et de quelle façon ? Il en va de même pour le passé : le quotidien n'est pas précisé, il est si évident. Mais il ne l'est plus du tout pour nous. Il faut donc saisir les quelques rares mentions où la description d'une gestuelle est donnée. C'est tout un langage du corps qui nous échappe. Or ces gens sont plus concrets, plus rudes aussi que nous. Ainsi, par exemple, tout un rituel, très codé, se déroulait dans les approches en vue d'un éventuel mariage.

Il ne fait aucun doute que, dans cette société à forte dominante orale, la plupart des accords, des contrats en restaient au stade de l'oralité. Or ils s'accompagnaient de certains gestes. Dans un contrat de mariage passé à Aix-en-Provence au milieu du 16^e siècle, la transmission de la dot se fait ainsi : le père de la fiancée donne « en dot ... au dit Jean Granier, futur époux, à sçavoir tous et chacuns ses biens... se dessaisissant d'iceux et saisissant le dit Jean, son futur époux, par touchement de ses mains... »¹¹. Ce geste semble avoir été très répandu dans l'usage de la passation des contrats. Il est d'ailleurs confirmé dans les procédures¹². Au début du 17^e siècle, un clerc du Vigan prend possession de sa chapellenie « par l'attouchement de l'autel y consacré par le dit évêque, qu'il aurait baisé » : toucher et baiser, voilà les gestes de l'entrée en charge¹³. Au début du 18^e siècle, le curé de Cannes, nouvellement nommé vient prendre possession de sa cure. Que fait-il ? Le notaire a soigneusement noté le rituel : le prêtre prend l'eau bénite, il monte au maître-autel, prie à genoux, découvre et baise l'autel, ouvre et ferme la porte du tabernacle, s'assoit dans le chœur puis dans le confessionnal, ouvre et ferme les fonts baptismaux, sonne une cloche, monte en chaire, ouvre et ferme successivement la porte de l'église, de la sacristie, du presbytère¹⁴. C'est le même geste de prise de possession qu'accomplit le nouveau propriétaire d'une maison à Digne (Alpes de Haute Provence) saisie pour cause d'hérésie et vendue à un habitant de Puymichel en 1550 : le commissaire « pour donner la propriété de la dite maison confisquée, le prend par la main et le fait entrer et sortir d'icelle »¹⁵.

D'une façon générale la prise de possession d'un bien s'accompagne d'un rituel. Voici, par exemple, la mise en possession de deux vergers d'oliviers à son nouveau propriétaire à Salon de Provence en 1575 telle que nous la trouvons dans l'acte de justice établi par le notaire tenant l'office de greffier :

« Avons mis en possession réelle, actuelle et corporelle du dit verger le susdit Pierre Naville là présent, le faisant entrer et sortir par trois fois dans icelui et cueillir et rompre des branches et rameaux d'oliviers. Et de là nous sommes transportés en une autre pièce de verger... le faisant semblablement entrer et sortir par trois fois au dit verger, cueillir des branches et rameaux des oliviers étant en icelui en signe de vraie imission de possession¹⁶. »

Mais c'est peut-être avec l'émancipation que nous voyons se dérouler le mieux un rituel qui prend l'ampleur d'un vrai cérémonial. Je l'ai rencontré de multiples fois au cours de mes recherches¹⁷. En voici un exemple à Roquemaure (Gard) en 1592 : devant le viguier, le père Jacques Béraud, notaire, émancipe ainsi son fils Jean « âgé d'environ vingt ans » :

« ... Le dit maître Jacques Béraud tenant ses mains entre celles de son dit fils, requis humblement par icelui, l'a émancipé et, en signe de la dite émancipation, a ouvert et séparé ses mains d'entre celles de son dit fils avec effet que par tel bénéfice il lui a donné plein pouvoir, licence et autorité¹⁸... »

Deux siècles plus tard, la même cérémonie est toujours de rigueur pour un tel cas. Nous la retrouvons à Saint-Bauzille, près de Ganges, en 1757 :

« François Banal, voiturier habitant au dit lieu de Saint-Bauzille, lequel a représenté à Guillaume Banal son père, régent des écoles du même lieu, ici présent, qu'il a atteint sa vingt-neuvième année et qu'il est en état de diriger ses affaires par lui-même, ce qui l'oblige de supplier son dit père de vouloir bien l'émanciper et mettre hors de sa puissance paternelle. A quoi le dit Guillaume Banal père ayant consenti et étant assis sur une chaise, le dit Banal fils, à genoux devant lui, a mis ses mains entre celles de son dit père, que ce dernier a pris et ensuite laissées avec signe de liberté et déclaration que, par cette simple formalité, le dit François Banal demeure bien émancipé et hors de sa puissance paternelle, en telle sorte que pourra dès aujourd'hui vendre, aliéner, etc¹⁹... »

La coutume existe toujours à Uzès en 1785, où le baron d'Aigaliers l'utilise au profit de son fils Gabriel François de Brueys :

« Le dit sieur baron d'Aigaliers assis, ayant fait mettre le dit sieur de Brueys son fils à deux genoux devant lui, nue tête, les deux mains jointes sur icelle, que le dit sieur d'Aigaliers aurait prises dans les siennes, les ayant disjointes, séparées et fait relever le sieur de Brueys son fils, par toutes ces formalités et autres en pareil cas requises et accoutumées, le dit

sieur baron a émancipé et mis hors de sa puissance paternelle le dit sieur de Brueys son fils²⁰... »

Ce qui étonne c'est que, juridiquement parlant, il ne semble pas que ces gestes aient une valeur quelconque. Pourtant ils en ont une, incontestable, aux yeux des intéressés, du notaire également qui les a soigneusement décrits dans l'acte, mais aussi pour la justice, comme nous l'avons vu. Besoin de concret, de toucher...

b) La sensibilité religieuse

Enfin, dernière étape, le domaine religieux. La religion est prégnante, omniprésente. D'ailleurs tout acte s'ouvre généralement par la formule « L'an de grâce ... à la nativité Nostre Seigneur ».

Nous avons vu plus haut, avec la recherche de M. Vovelle sur les testaments provençaux, qu'il était possible d'atteindre les sensibilités religieuses en utilisant ces documents comme « sources de substitution ». Ainsi, par exemple, après la révocation de l'édit de Nantes, il est possible de repérer les anciens protestants dits « Nouveaux Catholiques » par des absences, des silences, des réticences inscrits en creux en quelque sorte dans leurs testaments.

Or, à cet égard, se pose le problème : quel était le rôle exact du notaire ? Prenons le cas de la première génération des réformés en France, disons entre 1540 et 1560. Avec la formule traditionnelle du mariage qui prévoit le mariage « en face de notre sainte mère Eglise », ou bien avec l'ensemble des formules et pratiques religieuses habituelles dans tout testament, notamment l'invocation à la Vierge et aux saints ainsi que la multiplication des messes pour les défunts, quelle pouvait bien être la réaction d'un époux ou d'un testateur protestant ? Quelle marge de manœuvre le notaire avait-il, pris qu'il était entre deux nécessités : le respect de la volonté de son client et le respect de la forme juridique indispensable à la validité de l'acte ?

Or force est de constater que les notaires avaient une grande faculté d'adaptation aux souhaits et besoins de leur clientèle. Désireux de répondre à l'attente de leurs contemporains, ils acceptaient de dresser des actes qui paraissent très surprenants. Dépouillant, pour une recherche en cours, tous les actes établis à Aix-en-Provence en 1532, soit 26 registres comptant quelque 7300 actes, j'ai trouvé à deux reprises un acte intitulé « promissio non ludendi » (promesse de

ne pas jouer). Dans les deux cas il s'agit d'un Aixoïis qui demande au notaire d'enregistrer sa promesse solennelle de ne plus jouer. Voici le cas de maître Damien Tapan, cardeur à laine. Il déclare que, séduit par le diable, ennemi du genre humain, et sans se soucier de son salut, il se livre nuit et jour au jeu de dés, de cartes, de quilles et autres sortilèges. Il s'engage à ne plus jouer pendant trois ans, sous peine de six écus d'or. Ainsi la peur de la damnation pouvait avoir des effets sociaux... Mais l'homme a-t-il tenu sa promesse²¹ ?

C'est aussi en vue de son salut éternel qu'un habitant d'Avignon va trouver le notaire. Jouant alors dans le mystère de Sainte Barbe qui se donnait à Avignon en 1470, dans lequel les démons tenaient un grand rôle, un acteur, dont le rôle nécessitait des invocations au diable, prend la précaution de déclarer par devant notaire qu'il ne le fait que par manière de jeu, qu'il ne croit pas vraiment ce qu'il déclare sur scène et qu'il n'entend pas « que le diable, ennemi de la nature humaine, ait de ce fait quelque droit sur son âme ». En somme, en bon chrétien, cet homme contractait une sorte d'assurance sur l'au-delà²².

Ainsi se révèlent, au détour d'une page d'un registre notarié, certains traits de mentalité de cette population dont la prégnance religieuse est évidente avec, au ventre, cette hantise jamais vraiment apaisée de l'éternelle damnation.

* *

*

Ainsi dans les trois domaines explorés, à peine effleurés à vrai dire - conception de l'espace et du temps, geste, sentiment religieux - les actes notariés peuvent nous aider à pénétrer quelque peu dans ce monde brumeux des mentalités d'autrefois.

Nous pourrions y ajouter encore toutes ces mentions, plus ou moins brèves qui, tout en figurant dans les registres des notaires n'en constituent pas pour autant des actes notariés. Ce sont toutes ces petites annotations que les notaires ont inscrites, par exemple et le plus souvent, sur la première page de certains registres, en latin ou en français. Les invocations ou références religieuses sont les plus nombreuses. Voici Imbert Borrili, exerçant à Aix-en-Provence, qui écrit « *Spes mea sola Virgo. Amen*²³. » (Mon seul espoir, la Vierge) ou Guigues, le greffier du parlement de Provence qui va jusqu'à versifier :

« Que toujours Jésus Christ
En mon cœur soit escript
Et toujours Notre Dame
Soit écrite en mon âme²⁴. »

Louis Roche, notaire de Robion (Vaucluse), invoque son créateur mais, sur la même page, reproduit aussi en langue provençale la recette pour fabriquer de l'encre :

« Recepte pour faire tenche :
recipe de vin roge 4 l., de vitriol 3 s., de quallo romano 3 s., de gomo arabico
32 et
nyego d'alun de roto 32²⁵. »

Chez les notaires de l'Isle sur Sorgue (Vaucluse) se trouvent tantôt des invocations, comme celle-ci :

« Creator omnium rerum
Det mihi scribere verum
Virgo Dei genitrix pia
Det mihi scribere vera²⁶. »

(Que le créateur de toute chose,
Me donne d'écrire le vrai ;
Que la pieuse Vierge, mère de Dieu,
Me donne d'écrire vrai)

Tantôt des proverbes, tels les deux suivants :

« Qui veut rologe maintenir
Et jeunes dames entretenir
Et vielhes maisons réparer
Il est toujours à recommencer. »

« Ben es saige et asolat
qui parle plan et bas
qui es courrousat, »

Claude Bonnet, notaire de Seyne (Alpes de Haute Provence) note au début de son registre de l'année 1550 et à la suite :

« Domine libera me de ore leonum et serpentum lingua
Et ne auferas de ore meo verbum veritatis »

(Seigneur, libère moi de la gueule des lions et de la langue des serpents
Et n'ôte pas de ma bouche le verbe de vérité)

« Or et argent faict tout
Mais bien faire passe tout²⁷. »

Les notaires, témoins de leur temps, par toutes ces mentions nous éclairent sur les mentalités d'eux-mêmes et de leurs contemporains. Il leur arrive de la même façon de nous renseigner également sur certaines pratiques, plus ou moins magiques, qui sans cela n'auraient laissé guère de trace. N'est-ce pas ainsi qu'il faut lire cette indication fournie par Pierre Moricel, notaire à L'Isle sur Sorgue ?

« Contra symices.

Pone sequens breve scriptum in quatuor angulis lecti dicendo Pater Noster in singulo angulo : Interfuerunt in me omnes qui operantur iniquitatem expulsi sunt ut potuerunt stare in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen²⁸. »

(Contre les punaises.

Pose le petit écrit suivant aux quatre angles du lit en disant le Notre Père à chaque angle : ils sont intervenus contre moi tous ceux qui causent le malheur, ils ont été chassés dès qu'ils ont pu être là, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Amen.)

En réalité ces documents nous permettent de mieux comprendre une société tout entière. Car l'acte notarié répond à un besoin. Cela me paraît si vrai que j'ai lancé un groupe de recherche sur « les actes notariés, reflet des besoins d'une société », dont le résultat devrait être publié en un ouvrage collectif en 2005. Le notaire est un intermédiaire entre le droit et la société. Il répond à la demande concrète. Certes il applique le droit, mais aussi il le fait avancer en courant le risque de voir un acte contesté, voire cassé.

Ainsi le droit rejoint la vie. Mais qui en avait jamais douté ? Ainsi ces documents que l'on pouvait croire rigides, en leur froide formulation juridique et leur forme stéréotypée, peuvent nous révéler le frémissement de la vie en ses concrètes variations, en ses vibrantes palpitations. Dans cette perspective et dans ce domaine le chantier reste largement ouvert.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

NOTES

1 Cf. Geoffrey E. R. LLOYD, *Pour en finir avec l'histoire des mentalités*, Paris, 1993 (éd. Anglaise, Cambridge, 1990).

2 J.-P. POISSON, *Notaires et société. Travaux d'histoire et de sociologie notariale*. Paris, Economica, t. 1, 1985 ; t. 2, 1990.

3 Premier volume de la collection : J.-L. LAFFONT (sous la direction de), *Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1990.

4 M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, 1973.

5 Ph. ARIES, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du moyen âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975. *Id.*, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

6 Sur cette question voir G. AUDISIO, *Les Français d'hier. T. 1, Des paysans*, Paris, A. Colin, 1993, 2^e édition : 1998, p. 275-277.

7 E. LE ROY LADURIE, *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 1975, p. 425.

8 G. AUDISIO, *Les Français d'hier, T. 1, Des paysans, op. cit.*, p. 277-278.

9 Voir G. AUDISIO, *op. cit.*, p. 280.

10 Pour plus de détails voir G. AUDISIO, *op. cit.*, p. 281-282.

11 O. ROURE, *Négociation, droit et apparence : les contrats de mariage des Aixois de 1560 à 1562*, Mémoire de maîtrise sous la direction de G. Audisio, Aix-en-Provence, Université de Provence, 2001, p. 107.

12 En 1553, suite à un différend, un marchand d'Ansouis (Vaucluse), déclare que la vente de diverses céréales avait bien été conclue puisqu'il y avait eu « touchement des mains » (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 221, P458, novembre 1553). De même, bien plus tard, est apportée pour preuve par deux témoins que la vente de bœufs avait bien été passée aux

conditions convenues car les deux parties « se touchèrent la main plusieurs fois » (Archives départementales des Alpes de Haute Provence, 1 B 1000, 26 octobre 1782 ; information aimablement transmise par A. Bouyala).

13 Archives départementales du Gard, G 901, registre d'insinuations ecclésiastiques du diocèse de Nîmes ; information aimablement communiquée par R. Sauzet.

14 Voir G. AUDISIO, *Ibid.*, p. 271.

15 Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 235, f° 23, 15 juin 1550. D'ailleurs, pour la « prise de possession d'une cure », le manuel de pratique notariale prévoit expressément le geste manuel : « Ayant pris par la main le dit maistre Claude... » (Maître Claude de Ferrière, *La science parfaite des notaires*, Paris, 1686, 2^e édition, p. 624).

16 *Ibid.*, VI B 5003, 31 octobre 1575.

17 Voici un échantillon qui permet de se rendre compte de l'extension de cette pratique dans l'espace et dans le temps : Apt, 1554 (A.D. Vaucluse, 3 E 4/563, f° 428) ; Aix-en-Provence, 1572 (A. D. Bouches-du-Rhône, IV B 25, f° 255 v°, 318) ; Sainte Croix de Caderle (Gard), N. SOBOLEWSKI, Livre de mémoire de Pierre Faïsse, Mémoire de maîtrise sous la direction de G. Audisio, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1998, 2 vol., volume annexe, p. 12) ; La Roque d'Anthéron, 1686 (A.D. Bouches-du-Rhône, 420 E 429, f° 387) ; Saint-Bauzille de Putois, (Hérault), 1757, C. GAY-PETIT, *Sept siècles au pays de Ganges*, s.l., 1997, p. 142.

18 Roquemaure, 16 janvier 1592 (Archives privées).

19 Acte notarié, Me Chalier, notaire à Saint-Bauzille de Putois, Hérault, 27 novembre 1757 (C. GAY-PETIT, *Sept siècles au pays de Ganges*, s. l., 1997, p. 142).

20 Archives de l'Académie de Nîmes, Fonds du comte de Régis.

21 Archives départementales des Bouches-du-Rhône, dépôt d'Aix-en-Provence, 309 E 831, f° 529, 28 décembre 1532. Le second acte : 306 E 604, f° 87 v°.

22 M. VENARD, *Réforme protestante, Réforme catholique dans la province d'Avignon*, XVI^e siècle, Paris, Cerf, 1993, p. 231, note 27.

23 A. D. Bouches-du-Rhône, 309 E 444, non folioté ; 1532.

24 *Ibid.*, B 3660, non folioté.

25 A. D. Vaucluse, 3 E 58/1, page de garde, 1543-1545.

26 Ainsi que les deux proverbes qui suivent : *Ibid.*, 3 E 38, premier folio, 1549.

27 A. D. Alpes de Haute Provence, 1 J 71.

28 A. D. Vaucluse, 3 E 38, 468, début du registre (1479).

“POUR QUE L'ENFANT PARAISSE”
Avancées dans le domaine de l'assistance médicale
à la procréation
Risques et dérives
par Charly-Sam JALLATTE
Membre résidant

Préambule

Je tiens à vous faire savoir tout de suite que mon propos risque d'être ennuyeux par sa technicité.

Alors pourquoi, me direz-vous, avoir choisi un tel sujet ?

Parce qu'au fond de chacun de nous sont gravées des traces invisibles dont on ne peut jamais effacer les sillons. Ce peut être celle du projectile qui va tuer un homme ou celle de l'attente d'un enfant dans le cœur d'une mère.

La mort, la vie.

J'ai choisi de vous dire la vie, même si quelques fois difficile à donner.

Merci d'avance pour votre bienveillante indulgence.

A celles et à ceux qui m'accordent l'honneur de conserver en mémoire les exposés que j'ai faits (ici-même et à deux reprises) de certaines interrogations nées en moi au cours d'une activité professionnelle éthiquement à risque, la présentation du thème que je propose aujourd'hui apparaîtra comme un prolongement de ces réflexions passées.

Pour ceux qui n'étaient pas encore des nôtres ce sera, sans doute, l'occasion de découvrir les arcanes de l'exploration d'un domaine biologique que nous qualifierons de sensible et de comprendre les états de conscience qui peuvent naître chez le chercheur qui y travaille.

Je voudrais, de ce passé, rappeler seulement quelques faits. Nous sommes ici pour parler d'avancées et non des travaux que je réalisai, il y a près de 30 ans, en tant que Directeur de Recherches et Professeur Associé à la Faculté de Médecine de Tours.

Madame le Secrétaire Perpétuel qui, alors Présidente de notre Compagnie, m'accueillit sous ce lustre, à défaut de coupole, m'engageait courtoisement au travail en disant : *« Vous nous ferez part de vos connaissances et nous vous suivrons dans vos conclusions car vous savez prendre le recul nécessaire pour affirmer votre jugement et pour donner à toute chose sa juste valeur. »*

L'année suivante, dans une communication intitulée : « De la Déesse-Mère de Willendorf à Jane Fonda, ou les avatars de la fécondité » j'écrivais :

« Par ses prouesses biologiques, l'homme s'est fait dieu de la fécondité chassant de son trône la Grande déesse-mère. Mais celle-la même qui dispense la vie est aussi pourvoyeuse de mort. De même l'homme en maîtrisant la vie n'engendre-t-il pas également la mort ? »

Madame, vous m'avez dit : *« vous savez prendre le recul nécessaire ».*

Dix années écoulées vous paraissent-elles suffisantes pour m'autoriser à penser que mon jugement s'est affermi ?

Si oui, je vais essayer de vous faire partager mes enthousiasmes, mais aussi mes réserves, en vous faisant suivre cette voie de la découverte dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation.

Mais d'abord **Qu'est-ce que l'assistance médicale à la procréation ?**

C'est la prise en charge médicale du couple qui ne peut obtenir, ou croit ne pas pouvoir obtenir, une grossesse évolutive par ses propres moyens. (Czyba)

Sachons qu'un couple sur six est atteint d'infécondité, c'est-à-dire de difficulté ou d'impossibilité à concevoir un enfant malgré son désir d'y parvenir.

Cet état est également appelé infertilité.

En cette assemblée, où se doit d'être accordée une juste place à la sémantique, précisons que *l'infécondité* est l'incapacité à mettre au monde un enfant vivant, alors que *l'infertilité* est l'incapacité à concevoir, donc à débiter une grossesse.

Oublions ces finesses du langage et retenons ce que peut être l'attitude médicale face à ces anomalies de la procréation.

Au cours des siècles, de multiples méthodes, toutes très empiriques, furent proposées à ces couples en détresse en vue de remédier à leur état.

Agar ouvrit même la voie aux mères porteuses de nos récentes décennies en concevant avec *Abraham* un enfant que *Sarah* ne parvenait pas à engendrer.

Ce récit nous permet de constater qu'un ouvrage datant de plus de trois millénaires (je veux dire *LA BIBLE*) est traversé de façon quasi obsessionnelle par les termes de la stérilité et de la maternité.

Maternités désirées, maternités refusées et, enfin, maternités accordées.

La maternité, en effet, ne peut-elle pas se vivre comme la victoire de la puissance sur l'impuissance ? de la vie sur la mort ? En un mot comme la richesse que les femmes détiennent avec la clé du futur, ce futur que sera l'enfant du présent ?

C'est pour cela que, dans la majorité des sociétés anciennes, la stérilité était vécue comme une malédiction et un échec pour le clan, pour la tribu.

Malédiction et échec ont laissé de nos jours, dans les sociétés occidentales, leur place à la frustration de la femme, qui ne peut assouvir son désir de maternité, et à la rancœur de l'homme dépossédé de sa puissance virile.

Je ne retracerai pas ici les étapes décrites dans mon exposé sur les avatars de de la fécondité, publié dans les « Mémoires » de notre Académie en 1994.

Vous y retrouverez, en particulier, les termes savoureux d'une communication faite en 1803 par le docteur Thouret sur le thème de l'insémination artificielle chez la femme infertile.

C'était déjà cela l'assistance médicale à la procréation (A.M.P. pour les amateurs

de sigle) ou procréation médicalement assistée. (P.M.A. pour les mêmes amateurs, mais ayant l'esprit à rebours.)

Essentiellement, l'AMP consiste à favoriser la rencontre des gamètes de l'homme et de la femme pour augmenter les chances de grossesse.

Retenons, qu'au cours d'une procréation naturelle, de nombreuses étapes du déroulement de celle-ci sont susceptibles d'être affectées par divers types d'anomalies.

Je n'envisagerai ici que les anomalies biologiques, c'est-à-dire celles dont l'origine se situe dans une dysfonction, ou, pour être plus explicite, dans une perturbation des processus qui régissent le développement harmonieux des gamètes.

J'exclus donc, par là même, les lésions anatomiques, qu'elles soient d'origine chirurgicale ou congénitale.

Pour schématiser, nous pourrions être en présence :

- soit d'une insuffisance en quantité et/ou en qualité des spermatozoïdes,
- soit d'une stimulation ovarienne insuffisante ou anormale, à l'origine d'une mauvaise imprégnation hormonale du tractus génital de la femme, et/ou d'une immaturation des follicules ovariens, avec absence consécutive d'ovulation.

C'est pour tenter de remédier à ces différents états pathologiques qu'ont été mises en œuvre les recherches qui permirent d'affiner progressivement les méthodes d'assistance médicale à la procréation.

Les étapes de ces recherches, que nous allons suivre, se firent donc du plus simple vers le plus complexe, exigeant de la part des praticiens des connaissances qui relèvent aujourd'hui davantage de l'« ingénierie » en mécanique humaine que de l'art médical.

Rappelons brièvement ce que furent ces premières étapes.

L'insémination artificielle

Elle consiste à introduire, par injection, les gamètes mâles dans l'utérus de la femme.

C'est la technique d'aide à la procréation la plus simple, donc la moins contraignante pour le couple. Elle est proposée en première intention chez les femmes infertiles à utérus sain.

Elle peut être précédée par une stimulation *a minima* des ovaires et par une préparation des spermatozoïdes, préparation appelée *capacitation*.

L'induction de l'ovulation

C'est une stimulation hormonale des ovaires, pratiquée en vue de favoriser la maturation d'ovules. Ce sont, en fait, différentes méthodes qui peuvent être appliquées.

D'une façon générale, la stimulation des ovaires est faite en utilisant deux types d'hormones hypophysaires avec des possibilités de moduler cette stimulation.

La fécondation *in vitro* (F.I.V.)

C'est la fécondation d'ovules par des spermatozoïdes dans un milieu biologique artificiel. La F.I.V., à moins d'être pratiquée en vue de la conservation d'embryons, est toujours suivie d'un transfert d'embryons dans l'utérus de la femme. C'est alors la F.I.V.E.T.E. (« fécondation in vitro et transfert d'embryon »)

On peut procéder soit avec plusieurs embryons, soit avec un seul.

Avec les techniques que nous allons maintenant citer et décrire succinctement, nous abordons un nouvel espace d'intelligence conceptuelle. Celle-ci semble désormais se limiter à la recherche d'un perfectionnement de la science (en l'occurrence la biologie), en s'éloignant ainsi, progressivement, de cette « *clairvoyance qui donne à l'homme la possibilité de comprendre ses semblables.* » (Alexis Carrel)

Les Micromanipulations

(1) L.I.C.S.I. « *intra-cellular spermatozoon injection* »

C'est l'injection d'un spermatozoïde au cœur même de l'ovocyte ainsi que vous le montre cette photographie. (fig. 1)

Si vous me permettez une comparaison sociologique, c'est un mariage « bourgeois » du XIX^e siècle. « *Ma fille tu épouseras ce garçon, c'est un excellent parti.* »

Qui choisit ici ?

Le médecin, et non l'ovule qui, soumis, ne peut refuser.

Le spermatozoïde, en effet, est injecté directement dans le cytoplasme de l'ovocyte par une micropipette.

Les indications sont essentiellement représentées par les anomalies sévères de la spermatogénèse.

Afin d'éviter de transmettre des anomalies génétiques, une étude chromosomique de l'embryon obtenu sera obligatoirement pratiquée. Malgré cette précaution, un diagnostic anténatal sera fortement conseillé en cas de grossesse. (Deux précautions valant mieux qu'une.)

L'eugénisme se pointe !

(2) Le « HATCHING » ou : *éclosion embryonnaire assistée*.

Après la fécondation d'un ovocyte par un spermatozoïde, la zone pellucide (une des enveloppes entourant l'ovocyte) se durcit afin d'interdire la pénétration d'autres spermatozoïdes.

Lorsque la zone pellucide est trop dure, (phénomène fréquent lors de la culture in vitro), il advient que l'embryon ne puisse se libérer de l'œuf pour aller s'implanter dans la muqueuse utérine.

La technique d'assistance consiste alors à rompre la membrane pellucide, d'y réaliser une brèche, soit par intervention chimique, soit par l'utilisation d'un laser.

Ce « *hatching* » s'adresse donc essentiellement aux échecs d'implantation de l'embryon, en particulier lorsqu'il existe un trouble des équilibres hormonaux, tel que celui souvent constaté chez les femmes âgées de plus de quarante ans.

(3) Le D.P.I. ou *diagnostic génétique préimplantatoire* est la dernière-née de ces micromanipulations (fig. 2).

Par cette technique, il ne s'agit plus de vérifier, en cours de gestation, l'absence de tare ou de pathologie fœtale lourde qui pourrait justifier une interruption de grossesse. Ici le diagnostic repose sur l'analyse génétique d'un ou plusieurs embryons non encore implantés. Seuls seront transférés des embryons indemnes de toute pathologie.

Cette sélection permet, ainsi, d'éviter à des couples ayant déjà engendré un ou des enfants affectés d'une maladie génétique d'une extrême gravité de subir le traumatisme d'un avortement thérapeutique.

Bien sûr, le « Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie » a été, dans un premier temps, très défavorable au D.P.I. qui « *conduirait à une dérive des indications de l'A.M.P.* »

Nous aborderons dans une autre partie de cette communication les risques et dérives redoutés de cette dernière avancée de la biologie de la reproduction. Nous constaterons alors que, pas à pas, l'extension du diagnostic préimplantaire est admise par le législateur.

Au cours de mon étude, j'ai été amené à étudier le fonctionnement du centre de médecine de la reproduction du C.H.R.U. Carémeau de Nîmes.

L'organigramme de ce centre d'assistance à la procréation permet de constater que nous sommes dans une structure largement multidisciplinaire.

Gynécologues, certes, mais également andrologues, endocrinologues, urologues, biologistes et cytologistes participent tous à la médecine de la reproduction.

Sous l'impulsion du professeur P. Marès, notre C.H.U. s'est doté d'une installation performante, tout aussi moderne que celle des plus grands centres français. Elle permet à l'équipe nîmoise de pratiquer toutes les manipulations imposées par une assistance médicale à la procréation digne de ce nom.

J'ai noté, en particulier, la présence d'un poste de micromanipulation pour I.C.S.I. de la plus grande modernité.

Cette haute qualité du matériel et la parfaite compétence de tous les acteurs de cette médecine de pointe permettent au centre du professeur Marès d'obtenir des résultats du plus haut niveau.

Les bilans que nous présente l'équipe de l'unité fonctionnelle traduisent bien cette qualité et la comparaison des chiffres nîmois à ceux de l'ensemble des équipes nationales est révélatrice de la valeur de nos biologistes. La similitude parfaite des résultats en est le témoignage (tabl. 3 & 4).

Le centre de P.M.A. de l'hôpital Carémeau n'est toutefois pas habilité à pratiquer le diagnostic préimplantaire.

En effet, bien qu'autorisé en France depuis 1994, il ne peut être pratiqué que dans trois centres agréés. Un centre à Paris et un à Strasbourg ont reçu cet agrément en 1999. Un troisième centre, à Montpellier, est autorisé depuis janvier 2000 à pratiquer le D.P.I. mais n'a pas encore débuté ses travaux.

Quelle peut être notre propre réflexion sur la mise en œuvre du diagnostic préimplantaire ?

Sur ce sujet, les avis et sentiments exposés par les chercheurs sont si nombreux et si souvent opposés qu'apparaît, au plus profane en ce domaine de la biologie, la nécessité de l'existence à l'échelon européen de comités de réflexion et de propositions afin que les décisions soient prises en parfaite harmonie. On voit, en effet, trop de disparité dans les législations européennes et il convient d'y mettre un terme, afin que puissent se poursuivre, sans dérives, les recherches dans ce domaine médical.

Mais, pour reprendre une pensée du philosophe Max Jacob, « le principe de la dignité humaine n'admet pas qu'un être libre puisse recevoir du dehors ses façons de penser et d'agir. » Je m'y conformerai et, tout en désirant demeurer objectif et ouvert à toutes les positions, je ne peux m'abstenir de vous exposer ici mes réflexions personnelles.

Vous savez maintenant, qu'effectué dès le stade embryonnaire, le D.P.I. permet la détection précoce des anomalies génétiques. Les embryons présentant de tels « défauts » peuvent alors être éliminés. On conçoit la réticence de nombreux chercheurs à pratiquer ce diagnostic dans lequel ils entrevoient l'ouverture à une pratique eugéniste. Mais, pourtant, le diagnostic et le traitement d'éventuelles anomalies constatées *in utero* sur le fœtus sont couramment admis, y compris l'avortement thérapeutique. Peut-on admettre une différence entre la médecine fœtale et la médecine embryonnaire ?

Non, si l'on veut bien reconnaître que l'élimination d'un embryon porteur d'une rare génétique est tout à fait semblable à un avortement thérapeutique et présente l'avantage de ne provoquer aucun traumatisme, physique ou psychologique, à la future maman.

Où, si l'on pense à la *thérapie génique*.

Déjà appliquée aux animaux, cette manipulation, encore futuriste chez l'homme, intervient sur les gènes en les modifiant ou les supprimant.

Je reconnais que nous atteignons avec cette pratique la limite au-delà de laquelle le risque de dérive dangereuse devient préoccupant.

A ce jour, en France, le législateur a, comme nous l'avons vu, autorisé un petit groupe de chercheurs travaillant au sein de C.H.U. à pratiquer le seul diagnostic génique embryonnaire et non la manipulation à visée « *thérapeutique* » qui pourrait en découler.

Le médecin habilité à pratiquer le D.P.I. doit, selon la loi « *attester que le couple a une forte probabilité de donner naissance à un enfant atteint d'une maladie génétique d'une particulière gravité, reconnue incurable au moment du diagnostic* ». Au-delà, son rôle se borne à choisir un embryon sain destiné à être implanté. Néanmoins, pratiquée par des équipes de chercheurs éventuellement assermentés et toujours très strictement encadrés, la thérapie génique entrera certainement en application dans un avenir peut-être proche.

Certains en viennent à penser que ces techniques sortent du cadre de l'assistance médicale à la procréation.

Souvenons-nous : initialement l'A.M.P. est destinée à pallier l'infertilité d'un couple. Introduire dans cette démarche le diagnostic préimplantatoire ce n'est plus **favoriser** la naissance d'un enfant mais c'est **éviter** la la naissance d'enfants atteints de maladie génétique.

Voilà un raisonnement qui nous paraît bien spécieux car l'application des indications génétiques du D.P.I. au bénéfice du futur enfant ne pose, en réalité, aucun problème juridique ou éthique majeur.

Il semble en aller tout autrement lorsque, au-delà du but d'éviter la naissance d'un enfant malade, apparaît l'adjonction d'un motif de dépistage second.

Je m'explique.

Dans certaines affections génétiques graves (et notamment certaines formes d'anémie à pronostic fatal) le diagnostic préimplantatoire n'a plus pour but d'éviter la naissance d'un enfant atteint de l'affection mais de choisir parmi des embryons indemnes de la maladie ceux qui, en raison de leur compatibilité immunologique, apporteront un avantage thérapeutique à un enfant malade déjà né dans la famille.

L'enfant, né de l'embryon ainsi choisi, apporterait, en effet, le bénéfice médical de greffes de cellules du sang prélevé à la naissance ou, plus tard, de greffes de moelle.

Se pose ainsi la question de l'« instrumentalisation » de l'enfant à naître.

L'être humain ne serait-il plus « *une fin en soi* » ? ainsi que Kant l'exigeait.

On ne sait, en effet, où se bornera dans l'avenir le champ d'application de ces travaux.*

Avant d'aborder une réflexion plus complète sur les dérives actuelles ou futures

liées à la F.I.V. et aux manipulations sur les embryons ainsi créés, revenons sur un point particulier qui a suscité au cours des dernières années de vives réactions dans les milieux médicaux et le grand public

Tout a commencé, il y aura 10 ans à Noël 2003, avec la naissance, à Londres, de jumeaux chez une mère de soixante ans. La grossesse avait évolué à la suite d'une fécondation in vitro réalisée en Italie par un médecin très fier d'avoir « aidé » une trentaine de femmes ménopausées à mettre au monde des enfants.

Pourtant le comble de l'aberration n'avait pas encore été atteint.

En mai 2001, à Fréjus, une femme de 62 ans a donné naissance à un enfant issu d'une fécondation in vitro. Banalité direz-vous en vous rappelant les jumeaux de Londres.

Non. Car on apprit, un mois après, que la fécondation in vitro (pratiquée aux Etats-Unis) avait été réalisée avec le sperme du frère de la parturiente et l'ovule d'une donneuse. Pour corser la situation familiale cette même donneuse joua peu après le rôle de mère porteuse pour mettre au monde un enfant dont le père n'était autre que le frère dont on vient de parler.

Les enfants vivent désormais en France. Ainsi soit-il !

L'axe de réflexion qui se dégage de cette affaire est bien évidemment de déterminer ce que l'on accepte être l'âge limite de la procréation.

Les réponses sont de deux ordres.

Du point de vue médical la procréation chez une femme ménopausée est envisageable pour qui accepte une prise de risques multiples et graves encourus tant par la mère que par l'enfant.

D'un point de vue juridique, la réponse ne souffre pas de contestation.

* Dans les jours qui ont suivi la présentation de cette communication, l'Assemblée Nationale a adopté, en deuxième lecture du texte, un amendement à la loi de 1994 sur la bioéthique. Par cet amendement le tri génétique d'embryons en vue de concevoir un enfant pouvant participer au traitement d'un aîné est devenu légal. Ainsi vont pouvoir naître des enfants déjà baptisés « bébés médicaments » par certains objecteurs à cette pratique.

Une femme ménopausée ne peut, en France, bénéficier d'une aide à la procréation. Ceci en vertu de l'article L-2141-2 du Code de la Santé Publique issu de la loi dite de « bioéthique » de juillet 1994 qui précise « *L'AMP a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnosti-*

qué...L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants et en âge de procréer... »

Au-delà de ces deux considérations, médicale et juridique, il est nécessaire de ne pas occulter une donnée essentielle dans la raison d'être de l'assistance médicale à la procréation : **l'enfant**.

Tout commence par un désir d'enfant, c'est-à-dire un désir exprimé par une femme ou un couple. Mais ce désir prend souvent l'aspect d'une revendication, revendication du « droit à la grossesse » qui ne doit pas faire perdre de vue à l'équipe médicale sollicitée pour la satisfaire, que l'éthique de soins à laquelle elle est soumise ne lui permet pas d'accéder au désir d'une femme âgée d'avoir un enfant.

Cet enfant désiré aura des droits que l'on doit respecter maintenant.

Nous devons l'entendre au même titre qu'une personne vivante, que sa mère en particulier.

Certains textes législatifs européens insistent sur la capacité des parents à s'occuper pleinement de l'enfant à naître, « jusqu'à la majorité » précise la législation suisse. La loi française, avec beaucoup de sagesse, refuse la mise en œuvre d'une AMP chez toute femme qui n'est plus en âge de procréer.

La naissance de l'enfant n'est-elle pas le commencement de cette belle aventure et non son point final ?

Il convient donc que pour l'être qui va venir au monde les conditions de vie les plus harmonieuses possible soient offertes.

Avant de revenir à la vision apocalyptique de dérives, si redoutées par quelques nouveaux Jérémie au sein de certaines associations familiales, je voudrais insister sur l'existence réelle de risques, aussi bien médicaux que psychologiques, induits par l'ensemble des techniques d'assistance médicale à la procréation.

Ce sont certainement les grossesses multiples (lorsque trois fœtus, ou davantage, se développent en même temps) qui apparaissent comme un des risques les plus fréquents. C'est là, également, un risque dont les conséquences peuvent être dramatiques.

En effet, par suite du grand nombre d'embryons élaborés in vitro les biologistes sont amenés à en transférer plusieurs simultanément, afin d'augmenter les chances de grossesse. C'est, évidemment, augmenter aussi les risques de grossesses

multiples. Or les conséquences de telles grossesses, toujours pathologiques, ainsi que les risques pédiatriques qui leur sont consécutifs doivent être pris en considération car très souvent majeurs. Citons, en particulier, les grandes prématurités et les fausses-couches dont on imagine facilement les effets psychiques désastreux.

Je voudrais insister sur ces risques psychologiques en soulignant que le parcours d'une prise en charge médicale de l'infertilité opère souvent une sélection parmi les couples suivis.

Le prix à payer le plus fort pour les couples candidats à l'assistance à la procréation est bien celui du long et pénible (parfois même douloureux) parcours thérapeutique qu'il leur faut subir sans certitude de succès.

Le corps médical est parfois mal préparé à accompagner cette souffrance.

J'ai personnellement connu, au sein de mon équipe, un jeune assistant qui mettait trop souvent en avant le pouvoir du discours médical et ne percevait pas toujours la détresse du couple.

Madame Simone NOVAES, sociologue au C.N.R.S., souligne que l'AMP introduit une révolution dans les conditions de la procréation qui *« ne se réalise plus à deux et dans l'intimité du couple, mais crée un cadre social qui déplace le lieu de la fécondation vers l'institution médicale et modifie l'acte fécondateur lui-même. »*

Fréquentes sont les séparations, les ruptures conjugales, intervenant en cours de traitements soit, même, quelques semaines ou quelques mois après la naissance tellement souhaitée.

Ceci est vrai surtout lorsqu'il y a don de gamète (ovule ou spermatozoïde), don qui fait intervenir un étranger dans le couple.

Apparaît alors une souffrance morale qui me fut parfois avouée par certains couples.

Souffrance morale par culpabilisation de celui qui se sait responsable de l'infertilité du couple,

Souffrance morale avec rejet du conjoint infertile par son ou sa partenaire, qui vit dans l'amertume une relation conjugale incomplète ou faussée,

Souffrance morale avec rejet de l'enfant ressenti par l'un ou l'autre membre du couple comme le fruit d'une relation adultérine.

Nous sommes donc bien là devant un risque majeur pour les couples traités dans les centres d'assistance médicale à la procréation.

Il y a quelques instants, je signalais cette grande quantité d'embryons que les biologistes développent *in vitro* en vue de transferts ultérieurs. Lorsqu'une personne non initiée visite un centre de médecine de la reproduction, elle est toujours très impressionnée par la vue de ce curieux cylindre blanc dans lequel, lui dit-on, sont conservés des milliers d'embryons. Certains sont en attente de transfert « *in utero* ».

Pour tous les autres la destruction est leur destinée au terme d'un délai de cinq ans, à moins qu'ils ne soient, plus tard, potentiellement susceptibles de faire l'objet de recherche biologique.

Nous sommes donc, ici, au cœur de la problématique de la vie.

Sommes-nous certains que ce beau cylindre blanc ne soit pas la boîte de Pandore ? Cette femme aux pernicious attrait, que façonna Hèphaestos, n'avait-elle pas déjà, dans le coffre qu'elle présenta à Prométhée, toutes les menaces, mais également toutes les espérances liées à ces milliers d'embryons congelés ?

Vous ne les voyez pas ces futurs êtres humains ? Leur image pourtant emplit les yeux du biologiste de la reproduction. Comme Prométhée il est le type de « l'homme en lutte avec la nature. L'homme qui, à force d'intelligence et d'habileté réussit à lui arracher quelques-uns de ses secrets, qui entreprend de la dominer, mais à qui il est interdit d'élever ses désirs trop haut et de pousser trop loin ses conquêtes. »

Dans cet azote liquide, tout va se jouer, car un des domaines les plus délicats des recherches médicales concerne bien le début de la vie.

Jour après jour, dans l'expérience que va vivre le manipulateur d'embryons, celui-ci va élaborer son *éthique* personnelle (s'il parle grec) ou affirmer sa *morale* s'il préfère le latin, en se souvenant que la morale commande et que l'éthique recommande, que celle-ci acceptera de nouvelles règles, que celle-là sera immuable.

Il lui sera néanmoins nécessaire d'admettre qu'il **ne lui appartient pas de fixer, a priori, une limite aux avancées de sa science** car, en matière d'assistance médicale à la procréation, l'important est la qualité des grossesses et des enfants issus des traitements que nous venons de voir ensemble. L'A.M.P. doit, en effet, promouvoir la transparence des techniques qu'elle met en œuvre, non seulement sous l'angle médico-biologique, mais, également, sous celui des valeurs sociales et humaines impliquées.

Le biologiste s'imposera, dans la recherche de ce but, de bien connaître les

risques induits par toute technique innovante, afin de les mieux éviter pour le respect des couples traités.

Seule cette attitude peut éviter une dérive de la recherche vers des manipulations géniques dangereuses, apparentées à l'eugénisme.

EUGENISME ! La grande peur de l'humanité sensée.

Si nous cherchons à approfondir la signification conceptuelle de l'eugénisme, deux chemins de pensée s'offrent à nous.

Soit, l'eugénisme entre sans partage dans les buts de la médecine, c'est à dire procurer la santé, et c'est alors toute la noblesse de la science qui est en lui ; soit, il représente une certaine façon de gérer les naissances, et c'est alors la monstruosité d'une modification de l'ordre naturel qui peut se faire au profit d'une idéologie dangereuse.

Dans le premier cas, on peut dire qu'il favorise l'élimination des monstruosité, dans le deuxième, il est lui-même une attitude monstrueuse.

Mesdames, Messieurs,

Afin de vous permettre de garder toute votre équanimité dans le débat de conscience que vous allez ouvrir en vous, je conclurai en vous citant cette anecdote, qui montre toute la complexité des jugements humains.

Un maître d'une école talmudique avait à juger un différent né entre deux plaignants.

Après avoir écouté les arguments présentés par le premier, il réfléchit et dit : « Vous avez raison ».

Le second plaignant ayant exposé sa requête le maître réfléchit longuement et dit : « Vous avez raison »

Les disciples, assemblés dans la *yeshiva*, s'exclamèrent alors : « Maître vous ne pouvez pas donner raison à chacun ! »

Le maître réfléchit alors très longuement et dit : « Vous avez raison ».

DOCUMENTS CONSULTÉS

S. Novaes Directeur de Recherche au Centre de recherche : « Sens, éthique et société » du C.N.R.S. « *Risques psychologiques de la Procréation médicalement assistée.* »

Assistance publique des hôpitaux de Paris
Revue « Espace éthique » N° hors série nov-déc.2000

Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies auprès de la Commission européenne
Adoption d'un avis sur les aspects éthiques de la recherche sur les cellules souches humaines et leur utilisation. (Janvier 2001)

G. Moutel I.N.S.E.R.M. Laboratoire d'éthique médicale de l'Hôpital Necker
« Eléments d'évaluation des embryons surnuméraires »

J. Ohl « *Assistance médicale à la procréation. Aspects biologiques, médicaux et éthiques* » Faculté de médecine ULP 67000 Strasbourg (2002)

Laboratoire F.I.V. C.H.U. Carémeau-Nîmes
Résultats et statistiques de l'activité de l'unité fonctionnelle (mise à jour 01/04/2003)

Samir Hamamah
« *L'embryon humain, source d'espoir et d'angoisses* »
Rapport aux 20es journées de gynécologie de Nice (13,14,15 juin 2002)

C.C.N.E. pour les sciences de la vie
« *Réflexions sur l'extension du diagnostic préimplantatoire* »
Rapport n° 72 (4 juillet 2002)

Assemblée Nationale (9,10 et 11 décembre 2003)
Adoption en deuxième lecture du projet de loi n°3166 relatif à la bioéthique apportant divers amendements à la loi de 1994.

Et pour approfondir sa réflexion :

Emmanuel Hirsch

Médecine et éthique - Le devoir d'humanité.

Editions du Cerf – Paris 1990

Jacques Testart et coll.

Le magasin des enfants

Editions François Bourin – Paris 1990

Alain Etchegoyen

La valse des éthiques

Editions François Bourin – Paris 1991

Henri Atlan et Catherine Bousquet

Questions de vie. Entre le savoir et l'opinion.

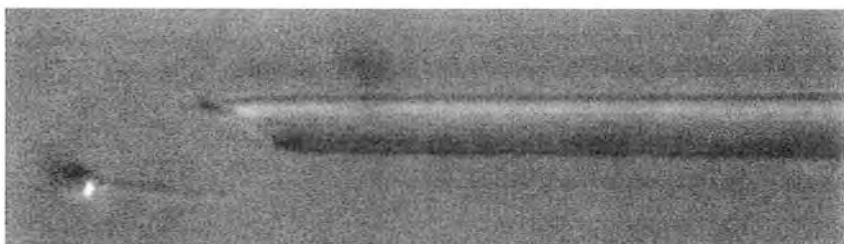
Editions du Seuil – Paris 1994

P. Barrière, S. Hamamah, J. Lansac et coll.

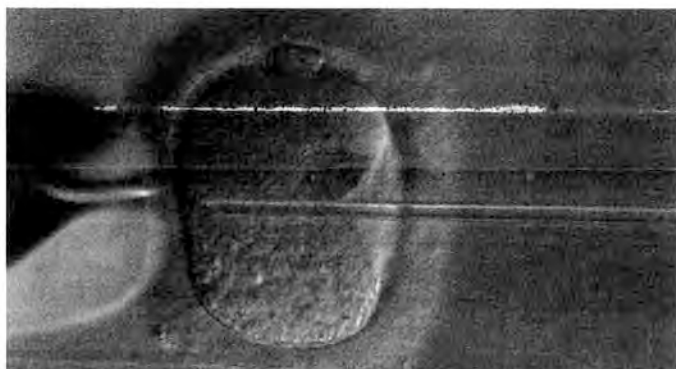
Pratique de l'assistance médicale à la procréation

Editions Masson – Paris 1996

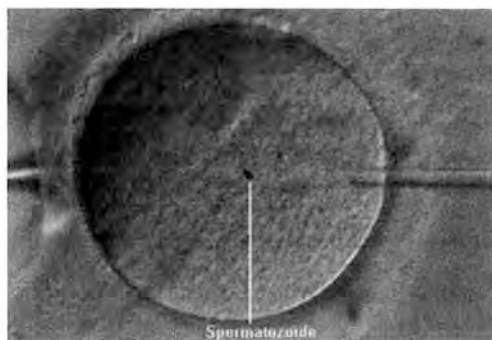
Déroulement de l'ICSI (fig. 1)



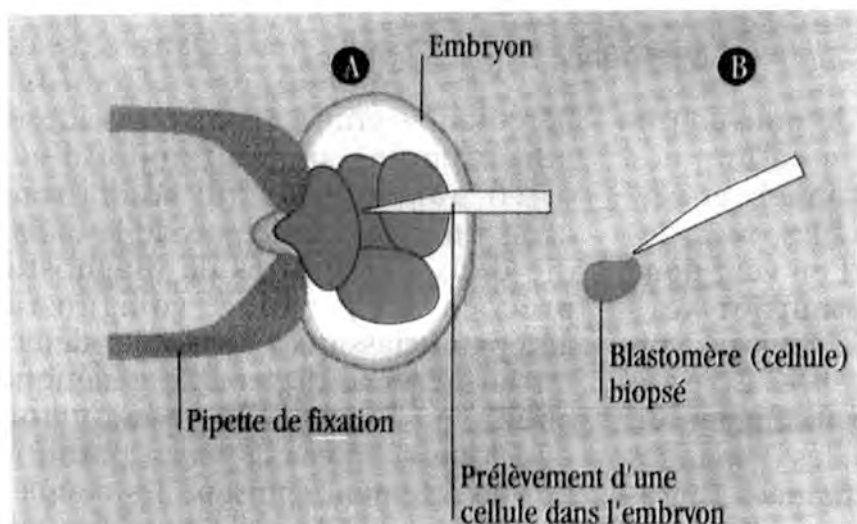
Capture du spermatozoïde avec la pipette d'injection



Injection du spermatozoïde



Après l'injection

DIAGNOSTIC PREIMPLANTATOIRE (DPI) (fig. 2)
COMPARAISON F.I.V. et I.C.S.I.
Statistique nationale (FIVNAT) (tab. 3)

	F.I.V. Classique	I.C.S.I.
Nombre de grossesses	7629	6299
Avortement spontanés %	18	18,1
Grossesses extra-utérines %	3,4	1,9
Interruptions médicales %	0,55	0,71
Accouchements %	78,2	79,3
N	5963	4997
Simples %	72,5	74,8
Multiples : jumeaux %	26,0	23,9
triples %	1,5	1,3

LABORATOIRE F.I.V.
CHU Nîmes Hôpital CAREMEAU (tab. 4)

Mis à jour le : 01.04.03	F.I.V.		I.C.S.I.	
Résultats	du 20.11.91 au 31.12.02		du 04.03.96 au 31.12.02	
Nombre de couples	1476		489	
Nombre de grossesses cliniques	530		223	
Accouchements	392		157	
Grossesses en cours	42		22	
Fausses couches	81		36	
Grossesses extra-utérines	15		7	
Nombre d'enfants nés	511		186	
	Nb	%	Nb	%
Grossesses simples	382	72,1	187	83,9
Grossesses gémellaires	120	22,6	25	11,2
Grossesses triples ou plus	28	5,3	5,3	4,9

LE MICRO CRÉDIT, ÉLÉMENT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE

par André COSTABEL

Membre résidant

L'Afrique apparaît comme le continent qui recèle la plus grande pauvreté, les plus grandes misères, les pandémies les plus généralisées, les conflits les plus sanglants. D'innombrables statistiques sont régulièrement publiées pour accompagner des appels à la bienfaisance publique. Et cela dure depuis des dizaines d'années sans qu'on aperçoive d'améliorations significatives.

Se pencher sur cette situation est une raison pour faire place à la compassion du cœur et pour apporter une aide aux innombrables associations caritatives qui tentent d'alléger les souffrances de toute sorte que génèrent les drames vécus par ce continent. Mais cela n'est pas suffisant. Il faut mieux comprendre les origines de cette situation afin de contribuer à la création d'une opinion qui pèserait sur les décideurs politiques de tous les pays, pour que se mettent en place des politiques propres à obtenir une véritable amélioration. Cela est d'autant plus nécessaire que nous sommes, en Europe, confrontés avec les conséquences d'une insolvabilité des pays africains qui compromet le bon fonctionnement de notre économie

Pourquoi une telle pauvreté en Afrique ?

Il y a des causes dues à la nature, sécheresse, sols dégradés, températures élevées qui rendent l'activité plus difficile. Elles ont toujours existé. Les traditions populaires témoignent de remarquables réussites pour maîtriser ces facteurs défavorables.

Il y a des causes récentes dues aux bouleversements provoqués par les indépendances et par la recherche d'une modernité économique dans les délais les plus courts possibles. Africains et experts internationaux ont fait cause commune pour faire table rase du passé sans se préoccuper des conséquences.

Ceux qui ont été les premières victimes de ces politiques sont les petits paysans qui connaissent un vrai drame. Au même moment où on n'avait en tête que le développement industriel, une révolution agricole d'une ampleur extraordinaire se produisait dans les pays industriels, accompagnée d'une nouvelle capacité des transports maritimes permettant d'atteindre tous les points du globe. Les prix agricoles ont baissé étant divisés par cinq en peu d'années. Les excédents exportables, subventionnés, sont arrivés sur les marchés africains, facilitant l'alimentation des urbains mais ruinant la paysannerie locale en culture manuelle.

Un blocage total du développement de l'agriculture africaine s'est produit. Un processus d'exclusion des paysans s'est mis en place. Et cela a eu des conséquences d'autant plus importantes que ces paysans constituaient la grande masse de la population. L'exode vers les villes de ceux qui ne pouvaient plus vivre à la campagne a été à l'origine de ce phénomène africain de constitution de mégapoles où règnent le chômage, la misère. Il découle de ces politiques d'industrialisation au mépris total du sort des paysans un impossible développement des pays pauvres et une insolvabilité qui perturbe l'économie mondiale.

La situation actuelle est caractérisée par l'impasse. Des importations de riz à très bas prix sont exigées des populations et ne peuvent être suspendues sans prendre le risque de révoltes violentes alors qu'elles continuent à générer la misère.

Les aides au développement n'ont pas modifié la situation. Elles ont souvent permis des réalisations sans intérêt immédiat, les fameux éléphants blancs. Elles ont été la porte ouverte à la corruption pour remplir les coffres des partis politiques des pays donateurs avec la complicité des élites africaines, très heureuses de cet enrichissement facile. Un chiffre permet de prendre conscience de l'importance de ce scandale. 5% seulement des aides françaises auraient atteint leurs objectifs, les 95% allant à la corruption.

Il ressort de ces éléments le sombre tableau d'une Afrique à la dérive. Les institutions publiques, Etat, services, ne jouent pas leur rôle. Les infrastructures sont obsolètes. La démographie stagne du fait des pandémies meurtrières. On prend conscience devant un tel tableau de notre responsabilité. Nous avons accepté la décolonisation un peu par dépit. Rien n'a été fait pour organiser la suite. C'est une faute grave des puissances coloniales.

Comment on devient pauvre

Devant l'ampleur de la pauvreté, il y a lieu de chercher le processus qui conduit à son développement.

Les paysans chassés de leurs terres par la misère, survivant dans des bidonvilles, sont dépossédés de tout moyen de production. Ils sont dans l'incapacité de se situer. Ils sont dans un état de dévalorisation de soi, de leur milieu, de leurs croyances. Leurs capacités à subvenir à leurs besoins se détruisent. Ils deviennent des orphelins sociaux.

On devient pauvre parce que les hiérarchies de la société entravent les initiatives de la base, parce qu'on est plus libre d'expliquer les choses à sa manière, parce qu'on oblige les gens à s'identifier à des modèles externes. Apparaissent aussi les méfaits de la centralisation, celle des politiques, celle des experts et des développeurs. Ils étranglent l'initiative et méconnaissent la valeur humaine existante.

Il est alors évident que pour lutter contre la pauvreté, il faut stimuler les initiatives dans la plus grande liberté. Le micro crédit est une initiative correspondant à cette prise de responsabilité par les intéressés eux-mêmes.

Quelles solutions pour sortir l'Afrique de l'impasse ?

Il existe deux voies, la politique et les initiatives de base.

La voie politique passe par la réalisation d'unités africaines afin de créer des ensembles capables d'imposer dans les échanges internationaux les condi-

tions qui assurent aux populations une protection efficace. Tout a été fait par les anciennes puissances coloniales pour empêcher la construction de tels ensembles. Les hommes d'état africains qui les souhaitaient ont été éliminés, même par l'assassinat. L'idée directrice était la peur de ces unités par rapport aux intérêts du passé colonial. On estimait que la balkanisation était une bonne formule alors qu'elle a toujours apporté le malheur.

Les difficultés de la mondialisation qui déclenchent des protestations de plus en plus violentes ont pour origine une architecture des organisations mondiales conçues pour enlever aux plus pauvres tout droit à la parole. Il n'est pas pour le moment possible d'envisager une modification en profondeur des myopies attristantes des pays riches. Un seul espoir qui se profile est la montée en puissance économique de cette autre moitié de l'humanité que représentent la Chine, l'Inde, le Brésil. Des bouleversements se produiront alors et permettront enfin que la voie politique assure la lutte contre la pauvreté.

En attendant, il y a la voie des petites initiatives locales pour atténuer les souffrances de la misère; mais à la condition qu'elles correspondent à une véritable prise en charge par la population de solutions qui apportent un changement. Creuser un puits comme le font nombre d'associations caritatives ne sert à rien si d'autres aides ne sont pas mises en place, petit matériel, accès au marché. Le micro crédit est une formule plus efficace pour lutter contre la pauvreté.

Le micro crédit

C'est une méthode modeste qui ne débouche pas sur la solution des grands problèmes tels que l'endettement des Etats, la construction de routes ou de barrages. Il s'agit d'aider les plus pauvres à se prendre en main et d'émerger de la dérive sans attendre les aumônes d'où qu'elles viennent. Le but est d'apporter le peu d'argent qui permet de réaliser une activité, si minime soit-elle. Ce sont des prêts d'un faible montant, autour de 20 à 30 euros, pour acheter un outil (brouette, fer à repasser). La personne peut à nouveau effectuer un travail rémunérateur. Ce système existe depuis plus 30 ans aux Indes. A travers le monde, il y aurait plus de 9 000 petites structures de micro crédit.

C'est une réplique positive à la carence des programmes officiels concoctés par des experts internationaux dans leurs bureaux sans collaboration avec le milieu populaire qu'on veut aider. Les crédits ne sont pas spécifiques d'une action conçue d'en haut. Ils sont une réponse à un désir né à la base. Il s'agit d'une aide à une personne décidée, en connaissance de cette personne et de l'appréciation de l'objectif poursuivi.

Le micro crédit ne peut fonctionner qu'en s'appuyant sur deux valeurs essentielles: la solidarité et la confiance, valeurs populaires de la tradition africaine.

Un exemple : les caisses des femmes de Dakar

J'ai découvert, après bien des expériences africaines, une réalisation étonnante à Dakar. Une ONG (organisation non gouvernementale) sénégalaise, créée par un ancien haut fonctionnaire colonial (Jacques Bugnicourt) s'est développée depuis 1970 grâce aux fonds versés par des pays donateurs connus de cette personnalité, Autriche, Hollande, Suisse. Cette organisation, ENDA GRAF, a construit son action sur le principe du respect des traditions populaires. Rassemblant des musulmans et des chrétiens, elle a provoqué la réflexion pour une recherche de ce qui pouvait être construit sans bouleverser le tissu humain existant.

Une culture du changement s'est petit à petit mise en place. Des projets ont été élaborés par les gens eux-mêmes, ENDA apportant une aide à leur réalisation. Les décisions naissent du réel et du vécu et non des théories. Il se trouvait que de nombreuses femmes cherchaient à augmenter leurs activités ayant à assurer, dans le cadre des traditions musulmanes, la vie de leurs enfants. Des caisses d'épargne furent constituées. Le principe de la collecte d'une épargne, même minime, permit la possibilité de faire de petits prêts, ENDA n'intervenant que pour couvrir les frais de fonctionnement.

Aujourd'hui 16 caisses fonctionnent regroupant dans les banlieues de Dakar 26 000 sociétaires. En 2002, plus de 8000 petits prêts ont été mis en place et régulièrement remboursés. Une promotion de beaucoup de femmes s'est réali-

sée, leur permettant une vie plus confortable. Ce n'est pas la prospérité, mais une joie de vivre est connue par des gens qui, grâce à l'entraide, ont retrouvé la volonté de se battre.

Est-ce la solution aux problèmes de l'Afrique ? En partie seulement car le système en lui-même a des limites.

L'impasse possible du micro crédit

Deux obstacles peuvent limiter l'action du micro crédit.

Le premier concerne la couverture des frais de fonctionnement. Le nombre d'opérations est élevé mais pour des montants très faibles. Il n'est pas possible de recueillir par les taux d'intérêt les revenus nécessaires au fonctionnement. Des aides extérieures sont indispensables. Dans le cas d'ENDA, la question se pose parce que les donateurs, après des années de dons, se lassent ou ont leurs propres difficultés. Sans la création d'un fonds international d'aides aux structures de micro crédit, l'avenir n'est pas assuré.

Le deuxième est relatif à la poursuite des financements dont ont besoin ceux qui, réussissant, sont demandeurs de prêts plus importants. Les caisses de micro crédit ne peuvent répondre à de telles demandes faute de capitaux et du fait d'une incompétence pour statuer sur des dossiers mettant en jeu des questions économiques d'une certaine importance.

Si ces deux aspects de l'activité du micro crédit ne sont pas réglés, le système se trouve dans l'impasse. L'aide bénéfique devient négative, cantonnant les bénéficiaires dans une situation médiocre quoique améliorée. Le micro crédit n'est plus un levier du développement. Il fait cause commune avec tous ceux qui, par leurs erreurs, entretiennent la pauvreté.

Deux solutions existent :

Créer au sein de la banque mondiale un fonds d'aide au fonctionnement des caisses de micro crédit. Cela est possible parce que les capitaux nécessaires ne

sont pas importants comparés au gaspillage qui depuis plus de 40 ans est le fait des organismes internationaux.

Convaincre les établissements financiers et les banques de passer des accords avec des caisses pour intervenir sur des demandes de sociétaires de celles-ci. Cela ne s'est pas fait parce que n'est pas pris en compte à sa valeur la connaissance des personnes et de leurs antécédents par les caisses.

Il est malheureusement probable que du temps sera nécessaire pour que de telles solutions soient appliquées.

Conclusion

De ces réflexions, il ressort que le micro crédit est bien un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté. Il s'inscrit dans la perspective fondamentale que l'homme n'est pas une singularité aléatoire de l'évolution, mais qu'il en est le front marchant et que, de ce fait, il doit avoir la première place dans l'élaboration et l'application de toute politique de développement.

Cependant des structures de micro crédit isolées, méconnues, peuvent échouer. Il faut qu'elles soient reconnues et soutenues pour être les leviers d'un développement dont l'Afrique a un impérieux besoin.

Comme le disait, en juin 2003, Nelson Mandela, fêtant ses 85 ans, la promotion de l'humanité exige de gravir des collines successives, signifiant ainsi la permanence de l'effort à accomplir. Cette réflexion sur la lutte contre la pauvreté nous interpelle pour que, par quelques actions que ce soit, nous prenions une part même minime dans ce gigantesque défi qui nous concerne où que nous soyons.

**JEHAN D'IVRAY, Femme de lettres
ou l'Aventure Egyptienne (1861-1940)**
par Charles PUECH
Membre résidant

Nous sommes en 1878, place de la Comédie à Montpellier. Le souvenir de la défaite de 1871 et des sanglants événements de la Commune de Paris est encore présent dans les esprits. Sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, l'ordre moral a été instauré en attendant le retour de la monarchie. Puis le balancier est reparti vers la gauche. Le 30 janvier 1875, l'amendement Wallon voté à une voix de majorité, a discrètement introduit la République. Le succès des républicains aux élections législatives (de 1876 et 1877) va entraîner en 1879 la démission de Mac-Mahon. La place de la Comédie doit son nom au théâtre qui occupe sa façade sud-ouest, théâtre deux fois détruit par l'incendie au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, et deux fois reconstruit. Cette place est appelée familièrement « l'œuf » en raison de la forme ovale de son trottoir central sur lequel s'élevait la statue des Trois Grâces due au ciseau du sculpteur d'Antoine. L'œuf est déjà alors le lieu privilégié où les étudiants aiment se promener et se rencontrer.

Des étudiants sont attablés à la terrasse du grand café Riche. Une jeune fille, toute jeune, 16–17 ans, traverse la place. Son regard croise celui d'un étudiant assis à la terrasse du café. Pour le jeune homme, étudiant en médecine, c'est le coup de foudre. Il s'écrie à l'adresse du camarade assis à ses côtés : « elle sera ma femme ».

C'est ainsi que bascule soudain le destin de cette jeune fille. Quelques mois plus tard, elle devient en mairie de Montpellier l'épouse de l'étudiant égyptien, Selim Fahmi Charkas, dit Selim Bey Fahmi.

Tout oppose pourtant ces deux jeunes gens : elle française, bourgeoise, catholique, élève des soeurs, lui africain, musulman. Malgré ces différences de race,

de continent et de religion, qui, à l'époque, constituaient des obstacles quasi infranchissables, l'union de ces deux êtres fut heureuse et favorisa chez l'épouse une vocation d'écrivain, en lui permettant de découvrir l'Orient où elle allait puiser l'essentiel de son inspiration pour une vingtaine d'ouvrages, romans et études historiques, publiés de 1898 à 1935, sous le pseudonyme de Jehan d'Ivray. A l'instar de George Sand, il valait mieux choisir un nom masculin pour réussir en littérature.

Jehan d'Ivray - à l'état civil, Jeanne, Françoise, Camille, Louise, Antoinette Puech - est née le 17 avril 1861 à Bessèges (Gard) où son père, mon arrière grand oncle Raymond Puech était chef de gare.

Bourgeois, originaire de Sardan dans le Gard, les Puech avaient occupé à Sommières, à la fin du XVII^e et au cours du XVIII^e siècles, des fonctions de notaire ou d'avocat. Le grand-père paternel de Jehan d'Ivray, César Puech, emporté à l'âge de 47 ans par le choléra, avait laissé à ses deux jeunes fils Raymond et Louis une confortable fortune, que ceux-ci, sitôt libérés de l'armée où ils s'étaient engagés, s'empressèrent de dilapider en menant joyeuse vie avec la jeunesse dorée de Montpellier. Le domaine de Fontbonne à Villevieille, propriété de la famille depuis près de deux siècles fut vendu avec son mobilier.

Raymond avait épousé à Valréas une jeune aristocrate, Marie Joséphine Céline de Pays d'Alissac, fille d'un officier, ancien garde du corps du roi Charles X. Très belle, de santé délicate, elle décéda jeune, à l'âge de 39 ans. Sa fille avait alors treize ans. Ruiné, obligé de travailler pour vivre, dépourvu de tout diplôme, Raymond Puech obtint par relations le poste de chef de gare, à Bessèges, où la ligne de chemin de fer venait d'être inaugurée. « Chanteur merveilleux, passionné de théâtre » selon sa fille, aimant faire la fête, Raymond Puech ne pouvait pas rester longtemps dans un austère chef-lieu de canton cévenol. Après un rapide passage aux mines de Portes où il avait trouvé un emploi administratif, il se fixa à Sète en qualité d'agent des mines. C'est là, au bord de la mer, dans « l'île singulière », que Jehan d'Ivray passa la plus grande partie de son enfance et de son adolescence.

Elle nous révéla dans ses souvenirs d'enfance, laissés en l'état de manuscrit, qu'elle ne restait jamais plus de six mois dans la même pension, « mon père toujours gêné n'arrivant pas à en payer le prix. Je demeurais souvent de longues semaines à la maison ; mon père m'enseignait alors à ses moments perdus un peu

de géographie et de grammaire ». Heureusement pour elle, sa passion de la lecture lui a permis de meubler sa solitude et d'acquérir la culture indispensable à la production d'une œuvre littéraire de qualité.

La présence de la future Jehan d'Ivray, alors adolescente, devait embarrasser son père qui, devenu veuf, était tombé amoureux d'une jeune danseuse (avec qui il voulait partir au loin). Il dut se résigner, sans trop de mal, à voir partir sa fille s'en aller en Afrique, au bras d'un musulman, sans avoir à lui constituer une dot.

Dans le roman *La Cité de la Joie*, publié en 1923, c'est elle-même qui apparaît à travers son héroïne, Hélène de Tauriac, lorsqu'elle écrit : « Lasse de musique et de lecture, le front couvert d'une sueur d'émoi, elle venait appuyer ses mains brûlantes sur le fer du balcon, et là, perdue dans l'ombre qui lentement recouvrait la ville, elle interrogeait les quais, le port, tressaillant au moindre bruit, frissonnant à chaque voix montant du large. Puis à l'aube, quand elle reconnaissait dans l'escalier le pas alerte du père trop jeune, elle courait dans sa chambre, se jetant tremblante sur son lit, redoutant d'être surprise et grondée, ne voulant pas qu'il pût la soupçonner de l'avoir attendu... » et plus loin : « Le mariage lui apparut comme la seule fin possible, l'unique moyen propre à la sortir de la vie insupportable qui lui était faite ».

Elle a donc épousé à Montpellier, le 2 décembre 1878, à l'âge de 17 ans, Selim Fahmi Charkas, étudiant en médecine, âgé de 23 ans, né au Caire, fils de Hassan Charkas, sujet égyptien rentier, et de dame Sabah Abdallah, sans profession, décédés tous les deux. Le mariage a été célébré à l'Hôtel de Ville à neuf heures du soir, sans doute pour lui donner le minimum de publicité.

Aussitôt mariés, les jeunes époux partirent pour Paris, où Selim Fahmi devait passer ses derniers examens et soutenir sa thèse de doctorat. Ce n'est qu'au printemps suivant, en 1879 - elle avait tout juste 18 ans - qu'ils prirent le bateau pour l'Égypte. Ils étaient accompagnés par une jeune domestique, Emilie, du même âge que sa patronne : "Vraie languedocienne, au cœur fidèle, au caractère joyeux, dont le dévouement ne m'a jamais fait défaut aux heures mauvaises".

Dans son ouvrage autobiographique *Au cœur du harem*, édité en 1911, Jehan d'Ivray nous livre le récit de son voyage et des deux premières années vécues en Égypte. Le voyage débute mal. Une avarie de machine, au départ de Marseille, les oblige à revenir à terre, et à repartir de la Ciotat, sur un autre navire. La jeune femme ne cache pas sa tristesse en contemplant « le cher printemps de mon beau

pays de France que je n'ai plus revu depuis ». Après avoir essuyé une forte tempête, le bateau fait escale à Naples, pendant la semaine pascalle, par un temps froid et pluvieux. Elle est décue : « J'avais façonné une Italie de rêve dans mon esprit de petite fille, et ici j'ai trouvé les brouillards givrants des cités du Nord ». Elle retient de la ville la saleté repoussante.

Au terme de trois jours de navigation, le bateau pénètre dans le port d'Alexandrie. Son premier contact avec l'Afrique la remplit d'horreur. Elle est entourée d'une foule hurlante : "J'avais le cœur lourd, les yeux brûlés par le soleil, et des larmes que je pouvais tout juste contenir. Je me serrais craintive contre les bras de mon mari ".

Le couple séjourne quelques jours à l'hôtel à Alexandrie pour visiter la ville. Jehan d'Ivray décrit les scènes de la vie locale, le parfum troublant des guirlandes de Fohls, les étalages de coquillages. Elle insiste sur le mélange des races, la diversité des costumes hauts en couleur . « Avec cette belle curiosité de la jeunesse qui ne se retrouve plus jamais dans la suite », elle s'intéresse aux vestiges de l'antiquité : la colonne de Pompée et les catacombes qu'elle visite en rampant.

Rapidement elle succombe aux charmes du pays. Elle écrit : « Par une nuit claire près de Ramleh, dans les faubourgs de la ville, un cavalier arabe surgit de l'immensité sur un magnifique cheval, nous frôlant dans la volée sauvage de son galop. Tout autour de lui, son burnous blanc ressemblait au mouvement de deux immenses ailes lumineuses. On entendait le hennissement de son cheval, saoul de la volupté du désert qui nous submergeait. C'était l'Orient dans sa troublante majesté, et nos âmes s'abandonnaient insensiblement à son charme ».

Quand elle prend le train pour le Caire, la belle confiance et la joie débordante de son époux finissent par la gagner : "Il était si heureux de rentrer chez lui, si fier de me faire les honneurs de son pays que mon petit chagrin de déracinée ne pouvait pas résister à sa joie". Mais à son arrivée au Caire, elle allait déchanter.

Pour mieux comprendre son récit, il est nécessaire de connaître les origines de son mari. Le père de Selim Fahmi était un circassien originaire du Caucase. Enfant, il aurait été vendu comme esclave au vice-roi d'Egypte, qui lui aurait fait donner une instruction très poussée avant de lui confier de hautes fonctions administratives. Ce mode de recrutement permettait au souverain de s'entourer de collaborateurs qui lui étaient totalement dévoués. Marié à la fille d'une grande famille égyptienne, ce haut fonctionnaire et son épouse étaient morts jeunes.

Orphelin, Selim Fahmi avait été élevé par son oncle maternel Selim Pacha Rouchdi.

C'est chez lui que le jeune couple débarque au Caire venant d'Alexandrie. Ils sont accueillis sur le seuil par le portier, un ancien esclave affranchi. "Il s'avança et pieusement baisa les genoux et les mains de mon mari puis mes mains, mais déjà en me regardant l'expression tendre de son visage avait changé et je sentais l'hostilité naissante que si souvent depuis, mon titre d'étrangère et de chrétienne devait me valoir dans les milieux demeurés vraiment sincères à la foi du Prophète".

Sitôt la porte franchie, le mari se dirige vers la "Mandara", c'est-à-dire les pièces réservées aux hommes au rez-de-chaussée, tandis qu'un autre domestique l'eunuque Bechir Agha, serrant à le briser le bras de la jeune femme, l'entraînait vers l'escalier qui conduisait au harem au premier étage : "La recherche de sa mise, un air d'importance tout à fait comique et surtout le timbre bizarre de sa voix me firent comprendre à quel genre de personnage j'avais à faire". L'eunuque avait frappé dans ses mains et, à ce signal, une nuée de femmes accouraient. Toutes les races, toutes les couleurs, tous les âges me semblèrent représentés par le véritable peuple de mon sexe qui s'empressa aussitôt autour de moi, mais tout à coup tel un vol de moineaux rapaces la petite troupe se dispersa, une créature délicieuse venait vers moi très simplement me tendant les bras. Elle était belle, de cette beauté un peu flétrie propre à certaines Turques trop passionnées et souvent malheureuses..., c'était la cousine, presque la sœur aînée de mon mari, Azma, la fille du vieux pacha". Aux côtés d'Azma, maîtresse des lieux, se tenait sa tante, sœur du vieux pacha, veuve et peu aimable, partageant son temps entre la lecture du Coran et l'élevage de lapins et de canards qui grandissaient à domicile sur les fauteuils et sur les lits. Derrière ces deux femmes, quatre négresses levaient vers moi leur tête curieuse, ... des Turques, des Egyptiennes et deux Abyssines complétaient l'ensemble". Pour fêter son arrivée, trois femmes (deux esclaves et une femme répudiée, sans fortune, recueillie dans le harem) se mirent à danser, accompagnées du tambour et par les frappelements de mains d'autres esclaves.

Pendant ce temps, son mari dans la Mandara recevait, comme l'aîné des descendants mâles de la famille, les hommages des hommes et eunuques de la maison.

Jehan d'Ivray et sa domestique Emilie vécurent deux ans dans ce harem, en attendant que son mari reçoivent une affectation définitive. Pendant cette pério-

de, il était presque toujours absent, car il était chargé d'accompagner les pèlerins qui se rendaient à La Mecque, où les conditions sanitaires étaient déplorables.

Jehan d'Ivray nous décrit dans le détail la façon de vivre dans une demeure patricienne du Caire, propriété du vieux pacha, oncle et tuteur de son mari, qui l'accueillit en père et lui témoigna jusqu'à sa mort une bienveillance marquée, bien qu'elle ait toujours repoussé ses demandes de conversion à l'Islam. Elle nous dépeint le mobilier de cette vaste demeure, composé essentiellement de tapis et de divans. "La façon dont mes compagnes mangeaient, accroupies en rond, me dégoûtait profondément, et bien que je fusse toujours servie la première et que l'on m'eût donné une fourchette et un couteau, il me suffisait pour être écœurée de voir toutes ces mains s'abattre dans le plat commun et en ressortir luisantes de sauce et de graisse".

Au début, ignorant l'arabe et le turc, elle ne pouvait s'exprimer que par gestes. Ainsi un jour, lassée de la nourriture indigène, elle voulut manger un œuf, le seul moyen de se faire comprendre fut pour elle de s'accroupir dans un coin de la pièce et d'imiter le chant de la poule qui vient de pondre.

Elle est choquée par l'impudeur des femmes, qui se dépouillent de leurs vêtements devant leurs pareilles avec une extrême facilité. Le moindre prétexte leur est bon. L'eunuque ne compte pas, on se déshabille journellement devant lui et c'est même à lui que l'on a recours, quand il s'agit d'aller chercher, dans la jarretière, le mouchoir ou la bourse de la dame en toilette de cérémonie et trop serrée pour se livrer sans risque à cette petite opération".

Rien ne saurait donner une idée de l'autorité exercée dans un palais oriental par le chef eunuque. A la fois confident du maître, favori des femmes qui le redoutaient et le chérissaient à la fois, régnant sans partage sur les esclaves. Bechir Agha le chef eunuque dont elle donne une description repoussante était "une des plus franches canailles qu'il m'ait été donné de rencontrer dans le monde".

Deux surprises attendaient Jehan d'Ivray pour sa première nuit au Caire. Une seule chambre dépourvue de porte lui avait été attribuée pour elle, son mari et Emilie. Celle-ci dut confectionner une cloison avec des draps pour séparer la pièce en deux, sinon elle aurait été réduite à partager la chambre voisine "où ronflaient six esclaves noires". A peine couchée, un bruit horrible la fit se dresser d'épouvante. C'étaient les cris des derviches hurleurs de la mosquée toute proche, fanatiques atteignant l'extase grâce à des sons inarticulés proférés jusqu'à l'extinction de la voix.

Sa méconnaissance des coutumes la plonge parfois dans des situations diffi-

ciles. Ainsi un jour Azma va chercher son dernier-né et le dépose dans ses bras. "Je savais dire le mot "joli"-raconte Jehan d'Ivray- je crus faire plaisir à la mère en le prononçant sur son bébé ? *Heloua Kettir*, m'écriai-je. Alors ce fut la consternation. Autour de moi les esclaves se détournèrent et vivement crachèrent par terre...la bonne de l'enfant se précipita sur moi comme une furie pour me l'arracher. Avant d'avoir cet enfant, Azma en avait perdu cinq autres. Dire d'un enfant qu'il est beau ou aimable constitue en pays musulman une terrible calamité. On doit toujours se dépêcher de le déclarer ouaache (vilain, affreux), pour éloigner de lui les esprits ténébreux qui l'entourent.

Elle se lamente : "Ah que de fois depuis, j'ai dû me rendre compte de la divergence absolue existant entre les deux mondes. Celui d'où je venais et celui où la vie venait de me jeter, pauvre petite, ignorante de tout en cette société étrangère où je ne pouvais être que l'intruse et où tout pour moi se doublait du troublant mystère de l'inconnu redouté".

Dès le lendemain de son arrivée, les visites affluent pour voir la bête curieuse. Après palpations, l'examen est généralement favorable et se termine par une tape sur le ventre accompagnée de l'interrogation "Il n'y a rien là dedans", la maternité étant le seul moyen d'écarter la terrible mesure de la répudiation.

Elle reçoit un jour la visite d'une jeune parisienne qui avait rencontré à Paris un étudiant égyptien et l'avait épousé. Elle s'était convertie à l'Islam et avait adopté les mœurs arabes notamment pour son habillement. Jehan d'Ivray porte sur elle un jugement sévère, lui reprochant d'avoir "abdiqué". Elle se lie cependant d'amitié avec cette compatriote qui lui permet de faire de rapides progrès en langue arabe.

Elle décrit comment, l'après-midi, elle s'asseyait avec sa domestique française, Emilie, pour parler et reconstituer un petit bout de France. Elles n'étaient plus maîtresse ni servante, seulement deux femmes françaises perdues dans leur harem africain, heureuses d'échanger quelques idées dans leur langage maternel.

M. Mismar, directeur à Paris de la mission égyptienne, avait remis à Jehan d'Ivray des lettres de recommandation pour différentes personnalités du Caire, ministres, magistrats du tribunal mixte, et notamment pour un magistrat hollandais dont la fille Sophie qui avait le même âge qu'elle devint son amie. Elle put ainsi avec cette famille effectuer quelques excursions et visiter les mosquées du vieux Caire et les Pyramides.

Les visites chez les ministres égyptiens lui ont permis de décrire les palais

orientaux, le faste des réceptions et les toilettes des riches égyptiennes qui étaient presque toutes d'anciennes esclaves épousées après une ou plusieurs maternités clandestines.

Auprès de deux vieilles filles, pieuses et charitables, Hussna et Nazira, amies de sa cousine Azma, elle recueille de nombreux récits concernant les atrocités commises au début du XIX^e siècle par Ibrahim Pacha, et les aventures de sa sœur la princesse Zohra qui renouvelait dans son palais les exploits de la tour de Nesles et qui fut finalement emmurée dans une pièce où seule une petite ouverture avait été aménagée pour lui faire passer de la nourriture. On lui conte également l'histoire de la courtisane Soffia, la plus jolie danseuse de Tantah, ville célèbre pour son pèlerinage et ses courtisanes, dont la devise était "Après la prière, l'amour".

Jehan d'Ivray décrit sa joie immense lorsqu'avec son mari et sa domestique elle quitte enfin le harem pour aller vivre dans cette ville de Tantah, où son mari avait décidé d'ouvrir un cabinet médical et où il allait créer un petit hôpital. Elle a vingt ans et elle écrit : "Toute ma jeunesse et tous mes espoirs gonflaient ma poitrine. Je parlais enfin, j'allais commencer avec mon mari, chez nous, une vie nouvelle, ma vie".

Elle va désormais vivre à l'occidentale avec son mari. Son petit-fils André Vulliet témoigne qu'elle parlait de lui avec une grande affection. Il avait, paraît-il grande allure, surtout lorsqu'il montait un magnifique cheval de course. Sa peau était à peine foncée, il portait de longues moustaches, ses yeux marrons étaient très doux. Il perdait une partie de son temps à fumer et à jouer aux échecs avec des amis. C'était un bon mari et un père dévoué, mais sa femme devait attendre chaque soir son retour pour savoir s'il avait gagné assez d'argent pour acheter la nourriture du lendemain.

Parlant désormais l'arabe, Jehan d'Ivray s'intéresse à la littérature arabe et, sous la conduite du grand égyptologue Maspero, aux antiquités égyptiennes. Elle effectue de nombreux voyages dans le delta du Nil à la recherche des monuments et des paysages. Mais ce n'est que plus tard, après son retour en France, qu'elle découvre la Haute-Egypte à l'occasion d'une croisière.

Le ménage est entouré d'amis aussi bien égyptiens qu'européens dont certains très connus à l'époque : Maspero déjà cité, les peintres Philippoteaux et Emile Bernard, le journaliste Dumani.

Elle débute dans les lettres en publiant des articles dans la revue féministe

L'Égyptienne aux côtés de la femme du leader nationaliste Saad Zaghlou Pacha. Barrière Bey l'encouragea à écrire dans son journal *Le Bosphore*. Elle est liée aux animatrices du mouvement féministe égyptien, Hoda Charawi Pacha et Ceza Nabarawi. En 1898, à l'âge de 37 ans, elle publie son premier roman *Le Prince Mourad*, roman de mœurs égyptiennes, suivi à intervalles plus ou moins réguliers jusqu'en 1935, d'une vingtaine de romans et d'ouvrages historiques.

Jehan d'Ivray donne le jour à deux filles : Amina en 1884 (future Mme Vulliet) et Suzanne qui épouse à Paris en 1911 Marcel Meunier (des chocolateries Meunier frères). Pendant la guerre 1914-1918, elle se dévoue avec son mari à soigner des soldats anglais blessés au Moyen- Orient.

Devenue veuve, elle revient en France et vit désormais avec sa fille Suzanne, veuve elle aussi, son mari Marcel Meunier étant décédé prématurément à l'âge de vingt six ans. Grâce à la fortune laissée par son gendre, elle, qui jusque-là a connu des difficultés financières, peut vivre dans le confort, partageant l'année entre son bel appartement parisien, 5 avenue général Tripiet aux pieds de la Tour Eiffel et la villa Castel Suzette à Lanzo d'Intelvi, à proximité de Lugano.

Elle se consacre à la littérature, au journalisme, à des tournées de conférences, tout en menant une vie très mondaine. Son petit-fils André Vulliet écrit " Grand-Mère était une grande dame typique de la littérature de l'époque. Chaque dimanche après-midi, elle avait son salon rempli d'artistes, d'écrivains et d'hommes politiques... Assise au milieu d'eux dans un grand fauteuil victorien... un monde étrange qui a complètement disparu de nos jours ". Etaient témoins au mariage de sa fille : Biard d'Aunet, ministre plénipotentiaire, J. H. Rosny aîné de l'Académie Goncourt, le professeur Nageotte et le poète Paul Géraudy. Présidente du Sol Natal, association qu'elle avait fondée en faveur des Françaises mariées à l'étranger, membre de la Société des Gens de Lettres et de l'Association de *La Critique de Paris*, elle était chevalier de la Légion d'Honneur et officier de l'Instruction Publique.

En 1940, elle a fui les troupes allemandes et s'est repliée dans un hôtel de Vichy où elle est décédée trois mois plus tard, le 19 septembre 1940, à l'âge de 79 ans.

A l'occasion de son décès, Robert Vaucher a tracé d'elle un portrait très flatteur. Faisant référence à une conférence qu'elle avait donnée quelques temps avant sur l'invitation de l'association *France-Egypte*, il écrit : "Avec son port majestueux, ses cheveux blancs auréolant son visage, sa voix chaude, son langage

châtié au style toujours élégant, elle fit défiler devant nous une moisson de souvenirs sur les personnages du monde littéraire venant découvrir l'Orient". Evoquant son départ pour Vichy, Vaucher poursuit : "Sur les instances de sa fille, elle quitta, au moment le plus tragique, ce Paris qu'elle aimait tant, son home si riche de souvenirs d'Orient que connaissaient tous ceux qui ont un nom dans les lettres françaises et où les académiciens du quai Conti, ceux des Goncourt et les dirigeants de la Société des Gens de Lettres s'étaient retrouvés quelques mois auparavant pour fêter sa Légion d'Honneur.

Quel chemin parcouru entre le harem du Caire, ses esclaves et ses eunuques et le salon fréquenté par le tout Paris littéraire !".

En plus de nombreux articles et conférences consacrés principalement à l'Egypte, puis à l'Italie qu'elle avait découverte dans la seconde partie de sa vie et à laquelle elle s'était profondément attachée, Jehan d'Ivray nous a laissé une production littéraire importante, reflet de sa double culture occidentale et orientale.

Il ne peut être question dans la présente communication de rendre compte de tous ses livres. On peut les ranger en trois grandes catégories : des romans de mœurs orientales, des romans de mœurs parisiennes et des ouvrages historiques.

Parmi les romans de mœurs orientales, je citerai *Le Prince Mourad*, publié chez Lemerre en 1898, histoire d'un amour impossible entre un prince égyptien et une jeune préceptrice française. Ce roman, le premier, est dédié à son mari : "Au cher compagnon de ma vie, au confident de mes espoirs et de mes luttes, j'offre cette étude de mœurs égyptiennes, comme un bien faible témoignage de mon inaltérable affection ". *Le Moulin des Djinns* qui retrace la saga d'une famille grecque, les Payanoti, petits paysans installés dans la riche région du Fayoum aux prises avec leur compatriote l'usurier Asteriadis qui les accule à la ruine. L'auteur décrit la vie des fellahs, la culture du coton et la cohabitation entre chrétiens et musulmans. *Souvenirs d'une Odalisque* : c'est la vie mouvementée d'une jeune circassienne, remarquée pour sa beauté, arrachée à ses parents, pour être offerte au Sultan au terme d'une éducation raffinée. A travers la vie rocambolesque de l'odalisque Daoulatte, Jehan d'Ivray étudie la condition féminine dans l'Empire ottoman à la fin du XIX^e siècle. Elle nous fait pénétrer dans l'univers clos des harems, agités par mille intrigues entre épouses et favorites, avec la complicité des nombreux domestiques : eunuques, servantes, esclaves.

Ces romans sont rehaussés par l'élégance du style et la richesse des descriptions : paysages d'Egypte flamboyants sous le soleil, palais princiers, foules cosmopolites hautes en couleur, parfums d'Afrique.



Jehan d'Ivray 1861-1940

Je serai beaucoup plus réservé pour ses romans de mœurs parisiennes, tels que *La cité de Jaie*, *L'Appel de l'Ombre*, *Les Porteurs de torches*. Ces textes, conventionnels, moralisateurs, parfois mélodramatiques, ont mal vieilli et à mon avis ne méritent pas qu'on s'y attarde.

Au contraire ses ouvrages historiques sont d'un tout autre intérêt.

Sa première étude historique, *Bonaparte et l'Egypte*, est publiée chez Lemerre en 1914. Délaissant l'aspect militaire de la campagne d'Egypte et utilisant pour la première fois des sources arabes, elle décrit la façon dont s'est organisée l'existence de l'armée française d'occupation de 1798 à 1801, sous les commandements successifs de Bonaparte, de Kléber (assassiné par un fanatique) et de Menou. C'est pour elle l'occasion de dresser un tableau de la société égyptienne à l'arrivée des Français. Elle dépeint l'accueil enthousiaste des minorités juives, coptes, syriennes, grecques, les fêtes somptueuses organisées par Bonaparte dans le palais d'Esbekieh, la création de l'Institut des Sciences et des Arts, les aventures galantes entre officiers vainqueurs et belles cairotes, la liaison de Pauline Fourès, ancienne modiste de Carcassonne, avec Bonaparte puis avec Kléber, le mariage du dernier général en chef Jacques Menou, ci-devant baron de Boussay, avec une petite fellaha "qui n'avait pas vingt ans", et sa conversion à l'islam sous les prénon de Yakoub Abdallah.

En Italie, où elle séjourne souvent chez sa fille, Jehan d'Ivray retrouve le souvenir de Bonaparte. Elle se documente sur place et lui consacre un deuxième livre *La Lombardie au temps de Bonaparte*. Elle décrit l'entrée de Bonaparte à Milan le 15 mai 1796, jour de la Pentecôte (Milan que l'archiduc autrichien Ferdinand a quitté précipitamment), l'arrivée de Joséphine, le traité de Campoformio qui crée la république Cisalpine, le rôle des commissaires aux armées chargés de relever les impôts, le personnage sulfureux de Cagliostro, fondateur d'une franc-maçonnerie dite égyptienne, la visite de Bonaparte à San Miniato chez le chanoine Filippo Bonaparte, dernier représentant de sa famille en Italie, le mariage de ses deux sœurs : Elisa avec le capitaine corse Bacciochi et Pauline avec le général Leclerc.

Mais revenons en Egypte.

Prosper Enfantin, le "Père" du mouvement saint-simonien, vient s'installer en Egypte après avoir purgé à Paris en 1832 une peine d'emprisonnement, notamment pour outrage à la morale publique. Il vit au Caire plusieurs années, entouré d'un groupe de disciples et lance le projet de percement de l'isthme de Suez qui sera réalisé plus tard par Fernand de Lesseps. Enfantin prône l'émancipation de la femme et sa libération sexuelle.

L'Egypte, la condition féminine, deux sujets qui passionnent Jehan d'Ivray.

Elle écrit en 1928 *L'aventure Saint-Simonienne et les femmes*, ouvrage couronné par l'Académie Française. Elle dénonce au passage l'hypocrisie d'Enfantin dans ses relations avec les femmes : il a abandonné, après lui avoir fait un enfant, Adèle Morlane, modeste employée des postes. Elle s'intéresse à l'histoire de Suzanne Voilquin, la plus connue des saint-simoniennes ayant vécu en Egypte aux côtés d'Enfantin.

Jehan d'Ivray se doit de rendre hommage à la ville du Caire qui l'a fascinée. Elle le fait dans un luxueux ouvrage *Promenade à travers le Caire*, illustré par des aquarelles de l'orientaliste Louis Cabanes et préfacé par le premier mini-stre d'Egypte.

Au soir de sa vie, Jehan d'Ivray se tourne vers la religion. Elle n'hésite pas à aborder un sujet contemporain en publiant en 1926 un livre sur le cardinal Mercier, prélat belge, rénovateur de l'enseignement thomiste et animateur des conversations dites "de Malines".

Son dernier ouvrage, édité en 1935, est consacré à un Père de l'Eglise, Saint Jérôme. Sous le titre *Saint Jérôme et les Dames de l'Aventin*, elle raconte, sans dissimuler son admiration, l'existence de cet érudit, théologien, originaire de Dalmatie, vivant au IV^e siècle, ermite, puis conseiller du pape Damase, auteur de la Vulgate, traduction de la Bible à partir du texte hébreu, version officielle de l'Eglise latine. Jehan d'Ivray met l'accent sur l'influence ou plutôt sur l'envoûtement exercé par Jérôme sur les patriciennes romaines, et en particulier sur la riche veuve Marcella qui reçut le voile et créa à l'Aventin la première communauté de femmes. Plus tard, quand Jérôme décida de se retirer définitivement à Bethléem, plusieurs romaines l'accompagnent, parmi lesquelles Paula (future sainte Paule) pour y créer un couvent de femmes.

Telles ont été, sommairement évoquées, la vie hors du commun et l'œuvre de cette gardoise, orpheline de mère, autodidacte, livrée à 17 ans à un étranger, exilée dans un pays musulman encore esclavagiste, dont elle ignorait la langue et l'écriture. Elle a su s'adapter, se pénétrer de la culture égyptienne et de son riche passé, mais en même temps, malgré son jeune âge, faire preuve d'une grande force de caractère pour préserver sa personnalité, sa religion et les valeurs de l'Occident.

Elle est également un précieux témoin de l'influence occidentale en Egypte à

la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. A ce titre elle a suscité la curiosité de l'américain John David Ragan qui lui a réservé plusieurs pages dans sa thèse de doctorat, soutenue à New-York en Mai 2000, sur la présence française en Egypte.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Maire de Nîmes, membre ès-qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.

M.le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès-qualités. Hôtel du Département, rue Guillemette, 30 000 Nîmes

- 1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H., Coin perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval (Seine-et-Oise).
- 1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, 10, avenue du parc Saint-James, 92200 Neuilly.
- 1988 Odile RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille, 13200 Arles.
- 1990 André VERNET, membre de l'Institut, "Les Hespérides", 16, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Ch. de la L.H., médaille de la Déportation et de l'Internement, Off. Palmes Acad., 461, avenue Canale, 30230 Rodilhan.
- 1991 Jean-Marie GRANIER, membre de l'Institut, château de Caveirac, 30820 Caveirac.
- 1993 André BONNET, 201, impasse du Pissadou, route de Sauve, 30900 Nîmes.

- 1994 Claude ESCHOLIER, Croix de guerre 39-45, directeur honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nîmes.
- 1996 Victor LASSALLE, conservateur honoraire du Patrimoine, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite, 66, impasse de la Vaunage, 30000 Nîmes.
- 1997 Jacques LARMAT, professeur agrégé de Sciences naturelles (honoraire), Off. Palmes Acad., 33, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.
- 2002 Aimé VIELZEUF, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant, Médaille du Combattant volontaire de la Résistance, Off. Palmes Acad., professeur de collège (honoraire), 80, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 36 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Ch.Ordre nat. du Mérite, Off. Arts et lettres, Ch. des Palmes Acad., Archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard, château d'Espeyran, 30800 Saint-Gilles.	Jules Davé
2	8-01-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H., Comm. Ordre nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la France libérée, Médaille de la Déportation, Médaille des Evadés, pasteur de l'Eglise réformée, 36 bis, rue Florian, 30900 Nîmes	Henri Chabrol
3	2-12-1983	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.	André Modeste
4	22-12-1984	Marc CHAUSSE, Architecte DPLG, 1, bd Alphonse Daudet, 30000 Nîmes	Pierre Abauzit
5	7-02-1986	Georges SAPEDE, ingénieur honoraire 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes	Dr Jean Paradis

6	6-02-1987	Jean MENARD, Ch. des Palmes Acad, avocat à la Cour, anc. bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nimes.	Edgar Tailhades
7	23-10-1987	Louis DURTESTE, Ch. de la L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 41, rue Roussy, 30000 Nimes.	Jean Thérond
8	4-12-1987	Mgr Robert DALVERNY, 27, rue Vaissète, 30000 Nimes	Pierre Hugues
9	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nimes	Abbé René André
10	23-01-1991	Paul TEMPIER, doct.en médecine, 61, rue de la Lampèze, 30000 Nimes	Henry de Régis
11	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nimes	Jean Brunel
12	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Cv. de la L.H. Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, doct. en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nimes.	Jean-Charles Lheureux
13	6-11-1992	Daniel-J. VALADE, Cv. de la L. H, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Ch. Palmes Acad, Ch. Arts et Lettres, enseignant. Le Vulcain, 17 place Bir-Hakeim, 30000 Nimes.	André Nadal
14	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide Dumont, 30000 Nimes	Jean Roger
15	18-06-1993	Yvon PRADEL, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes Acad., 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nimes.	Joachim Durand
16	10-06-1994	Roger GROSSI, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, pasteur, 6, rue Rouget de Lisle, 30000 Nimes.	Maurice Aliger

17	2-12-1994	Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes Acad. Chev. Arts et Lettres, Puech-Chaud, 30620 Bernis	Félix Villeneuve
18	28-04-1995	André COSTABEL, Chs. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à vent, 30540 Milhaud.	Edouard Drouot
19	16-02-1996	Pascal GOUGET, doct. en médecine, biologiste, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier
20	16-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L.H., président de Chambre à la Cour d'Appel, 11 bis, rue Notre-Dame, 30000 Nîmes	René Panet
21	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 5, av. J. Péladan, 30000 Nîmes.	Victor Lassalle
22	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, 2, rue de l'Aiguillon, 30111 Congénies	Pierre Clavel
23	3-04-1996	Catherine MARES, professeur agrégé de Lettres, Mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
24	17-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence, L'Ermitage - 243 ch. de la Cigale, 30900 Nîmes.	Jacques Larmat
25	5-11-1999	Christian SALENSON, 6, rue Pierre Séward, 30000 Nîmes.	Chanoine Fayolle
26	7-01-2000	Bernard CAVALIER, doct. en médecine, 11, rue Marc Sagnier, 30900 Nîmes.	René Bosc
27	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, 2, quai Clémenceau, 30900 Nîmes.	Jean Lauret
28	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur, 27, rue de Calvas, 30000 Nîmes.	René Château

29	5-10-2001	Jacques LEVY, 23, rue Aimé Longuet, 30000 Nîmes.	Lucien Simon
30	15-03-2002	Monique KUNTZ, Les Eygalades B, 116, rue Edmond, Carrière, 30900 Nîmes.	Janine Reinaud
31	25-04-2003	Pierre-Marie MICHEL, 145, chemin Bonne Brise, 30900 Nîmes.	Fernand Lamarque
32	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte, 5, rue Séguier, 30000 Nîmes.	Lucien Frainaud
33	28-11-2003	Bernard MOUNIER, 6, impasse des Cols verts, 30870 Clarensac.	Aimé Vielzeuf

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDENTS

comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Ch. de la L.H. professeur émérite à la Sorbonne, 36, Descente de l'Olm, 30380 Saint-Christol- lès-Alès.
2	8-12-1972	André GOURON, Ch. Palmes Acad., professeur à la Faculté de Droit, Université de Montpellier, 42, rue de l'Université, 34000 Montpellier.
3	10-07-1976	Jean SABLOU, ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, av. Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.
4	13-05-1977	Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences, Ch. de la L.H., Off.Ordre du Mérite, professeur à l'Université des Sciences de Montpellier, directeur du Centre de recherches de pathologie comparée, C.N.R.S., I.N.R.A., U.S.T.L., 30380 Saint-Christol-lès-Alès.
5	2-03-1984	Emmanuel LEROY-LADURIE, de l'Académie française, 2, av. de Versailles, 75005 Paris.
6	2-03-1984	Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 10, rue Edgard-Faure, 75015 Paris.
7	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Off. Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant volontaire, Off. Palmes Acad. , Ch. Arts et Lettres, La Porte d'Azur, 1, rue Jenner, 83150 Bandol.

8	27-06-1988	Jean-Charles BALTU, 1, av. de la Résistance, 82600 Aucamville.
9	27-06-1988	Pierre CLEMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C., 603, ch. Chaudebois, 30700 Alès.
10	24-06-1988	Mgr THOMAS, rue de l'Eglise, 30160 Gagnières.
11	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint-Esprit.
12	24-05-1991	Louis PICARD, 23, av. de la République, 30320 Marguerittes.
13	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COHORN, Off. de la L.H., Officier de cavalerie en retraite, La Valentine, 9, rue des Carmélites, 30700 Uzès.
14	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur-ès-Lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours.
15	5-12-1997	Jean-Michel GAILLARD, agrégé d'Histoire, anc. élève de l'E.N.A., Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 195, rue de l'Université, 75007 Paris.
16	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur, 35, bd. Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire.
17	9-04-1999	Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nîmes.
18	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Ch. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard.
19	15-12-2000	Guy POULON (Philippe Sénart), Off. de la L.H. 1, rue de l'Eglise, 30210 Le Vigan.
20	5-12-2000	Maurice AGULHON, Professeur Collège de France, 6, rue Victor-Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
21	15-12-2000	Jacqueline LEROY, conservateur général honoraire La Croix du Sauveur, ch. de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence.
22	15-05-2002	René RÉMOND, de l'Académie française.

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon.
- 1973 Armand BRUNEL, mètstre d'Obro du Félibrige, médaille guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard.
- 1973 Robert BADOVIN, professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, Villa Au Hasard, 86, rue Combe de Bonesta, 34000 Montpellier.
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. des Arts et Lettres, Château de Villevieille, 30250 Sommières.
- 1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des Quarante Sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 22, allée Lavoisier, 93250 Villemonble.
- 1978 François BOYER, 38ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.
- 1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes.
- 1978 Bernard DALLE, Ch. de la LH., croix de guerre 39-45, Mas de Campuget, 30129 Manduel.
- 1978 Robert GONDRAND, Ch. de la LH., sous-préfet honoraire, 09290 Gabre.
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, « Le Galatras », chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 30440 Sumène.

- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1981 André HAON, professeur, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, 30210 Remoulins.
- 1982 André NICOLAS, La Vaisserie, 48160 Le Collet-de-Dèze.
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins.
- 1983 Elio MOSELE, recteur des Universités de Vérone, 37100 Verona (Italie).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat.
- 1983 André DUPUIS, majoral du Félibrige, 23, Grand'Rue, 30230 Bouillargues.
- 1983 Mme BENEL-CAUTELOU, docteur ès-lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nimes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, « Les Soleilhades », 07140 Les Vans.
- 1984 Simone DOMERGUE, professeur de lycée honoraire, 34000 Boisseron.
- 1984 Robert DORIA, Ch. Ordre pontifical de Saint-Sylvestre, 14, rue des Bénédictins, 30000 Nimes.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur, Résidence La Guirlande C 54 Tour Gayraud, 34 Montpellier.
- 1986 Aimé TEMPIER, docteur en médecine, 43bis, rue Roussy, 30000 Nimes.
- 1988 Jean CHARLIER, général de brigade aérienne (C.R.), Chev. de la L.H., Off. de l'Ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan.
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1988 Paul DOMBRE, pasteur, 13, rue des Bénédictins, 30000 Nimes.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Colognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nimes.
- 1988 Serge VELAY, directeur de production au Comité départemental de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nimes.

- 1989 Philippe CHAREYRE, 16, rue Nelson-Mandela, 64000 Pau.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles, 24 rue du Grand Couvent, 13200 Arles.
- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.
- 1990 Xavier GUTHERZ, conservateur régional de l'archéologie, 5, rue de la Salle de l'Évêque, 34000 Montpellier.
- 1991 Marc CELIE, 6, rue Général-Perrier, 30000 Nîmes.
- 1991 René SCHMITT, 30, rue des Remparts, 34230 Saint-Pons-de-Mauchiens.
- 1991 Claude VERMEIL, docteur en médecine, 1, rue Saint-Yon, 30000 Nîmes.
- 1992 Paul COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Ch. de la LH., Off. de l'Ordre nat. du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.
- 1992 Brooks W. STODDARD, Bunganne Lauding Road, Brunswick, Maine, 04011, U.S.A.
- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 9, rue des Hortensias, 91380 Chilly-Mazarin.
- 1992 Raymond MARTIN, avocat, villa Linda Casita, 06950 Falicon.
- 1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de recherche sur l'antiquité, Clos St Jacques – Bât. B, 32 Avenue Philipe Solari, 13090 Aix-en-Provence
- 1994 René BRETON, ancien professeur d'Histoire, Ch. Ordre national du Mérite, Off. des Palmes acad., 4, rue de Provence, 30650 Saze.
- 1994 Jean-Elie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la LH., Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, résidence Sainte-Anne, rue Crin-Blanc, 30000 Nîmes.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, commandeur des palmes acad., 58bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Rochebelle, Avezé, 30120 Le Vigan.
- 1994 Pierre VALETTE, Ch. O. du Mérite, 23 bis, place du Quai, 30120 Le Vigan.

- 1995 Gabriel JANDOT, professeur Université de Nîmes, Villa « Aux Rocs », 13, avenue de la Chicanette, 34400 Saturargues.
- 1995 Georges LAVAL, organiste, 11, rue de l'Aspic, 30000 Nîmes.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur, 16bis, rue Pitot prolongée, 30000 Nîmes.
- 1995 Bernard MOREAU, directeur des services des archives de l'Assemblée nationale, 13, Avenue des Arts, 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- 1995 Jean-Paul BUREAU, professeur de la Faculté de médecine, 12, rue Charles-Gide, 34170 Castelnau-le-Lez.
- 1995 Jean-Marie LAVIE, médecin, retraité, 20, rue Bernard-Aton, 30000 Nîmes.
- 1995 René MEJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, général (C.R.), château de Plaisance, 30420 Calvisson.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, conservateur du musée d'Uzès, Beth, 30580 Lussan.
- 1996 Xavier BARRAL i ALTET, professeur Université, C. Portola, 11 bis (Torre) 08023 Barcelone.
- 1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur, Off. de la L.H., G. Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, 14, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
- 1996 Raymond HUARD, Ch.. Palmes Acad., professeur émérite d'Université, 408, chemin de Valdegour, 30900 Nîmes.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Chev. Ordre nat. du Mérite, 30350 Domessargues.
- 1996 Elie PELAQUIER, C.N.R.S., avenue Font-Mosson, 34570 Montarnaud.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Ch.. Ordre nat. du Mérite, 234, chemin de Mestre-Roumieu, 30900 Nîmes.
- 1996 Christian SALENDRES, curé de Saint-André-de-Majencoules.
- 1996 Lucien VAUCLARE, 18, rue Charloun-Rieu, 30000 Nîmes
- 1997 Michel JAS, pasteur, 8, rue Bonfa, 30000 Nîmes.
- 1997 Pierre MAZIER, 6, rue de Soissons, 30000 Nîmes.
- 1997 Michèle PALLIER, 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.

- 1997 Alain AVENTURIER, directeur de recherche au CIRAD, 470 rue du Stade, 34 Clapiers.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, O. N. du Benin, 30190 Garrigues Sainte-Eulalie.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC), 36, rue Champ de la Blanche, 34980 Saint-Gély-du-Fesc.
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université, 250 rue Paul Valéry, 34400 Lunel.
- 1998 Claude-Annie GAIDAN, 498, avenue Kennedy, 30900 Nîmes.
- 1998 Alain GAS, photographe, 30350 Maruéjols-les-Gardon.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Ch. LH., Off. Ordre national du Mérite, Off. Palmes Acad., 241, rue Carnot, 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur, 10, boulevard Anatole-France, 30100 Alès.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 3, rue Montjardin, 30000 Nîmes.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.
- 1999 Guy COMBES, principal de collège, Off. Palmes Acad., La Résidence A, 38, rue de Montaury, 30000 Nîmes.
- 1999 Anny HERMANN, professeur honoraire, Chev. Palmes Acad., 1, rue de la Jonquièrre, 30660 Gallargues-le-Montueux.
- 1999 Claire PAULHAN, attachée à l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine, chroniqueur littéraire au Monde, 85, rue de Reuilly, 75012 Paris.
- 1999 Sabine TEULON-LARDIC, professeur d'enseignement artistique à l'E.N.M. de Nîmes, 7, rue des Primevères, 34000 Montpellier.
- 2001 Emile COLAS, Avocat à la Cour d'Appel du Québec, 511 Place d'Armes, Montréal (Canada).
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur, 1 Grand'-Rue, 30510 Générac
- 2001 Jean-Claude GAUSSENT, professeur d'histoire, 8, rue de la Poste, 30670 Aigues-Vives.
- 2001 Yves KIRCHLEGER, agrégé d'Histoire, 3, cours Gambetta, 34000 Montpellier.

- 2001 Georges PONS, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Versailles, 4, rue du Portail, 30210 Rémoulins.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire, 134, chemin des Aires, 30114 Nages-et-Solorgues.
- 2000 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Chev. Palmes académiques, 6, rue Georges Leygues, 44200, Nantes.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire, 34400 Saturargues.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant colonel d'artillerie, Villesèque, 46090, Cahors.
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences, av. de la République, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Pierre LANVERS, PdG Sté Lanvers BIM-SA, Commandeur L.H. et Ordre national du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Evadés, Palmes académiques, 12, quai de la Fontaine, Nîmes.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire, St Génès de Malgoirès, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Jacques MEINE, docteur en Médecine, 30111, Congénies.
- 2002 Monique MERIC, gérante de société, Chev. L.H., 13, chemin de la Cigale, 30900 Nîmes.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable, Le Magot, 30170 Durfort.
- 2003 Dominique BORNE, agrégé d'histoire, doyen de l'Inspection générale de l'Education nationale, 16, rue Saint-Sébastien, 75011 Paris.
- 2003 Jacques CADENE, juriste et administrateur de société, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes.
- 2003 François CAPELIER, juriste, 39, rue Fresque, 30000, Nîmes.
- 2003 Aline DURAND, maître de conférence en histoire du Moyen-Age, Université de Provence, 115, impasse des Dahlias, 30000 Nîmes.
- 2003 François PUGNIERE, docteur en histoire, 20, Place Robert, 30000 Nîmes.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

Abbeville	- Société d'Emulation d'Abbeville, Maison des associations, 80100 Abbeville.
Agen	- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, 9, bd de la République, 47007 Agen.
Aix-en-Provence.	- Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles- Lettres d'Aix, musée Arbaud, 2 a, rue du Quatre Septembre, 13100 Aix-en-Provence.
Amiens.	- Société des Antiquaires de Picardie, 48, rue de la République, 80000 Amiens.
Angers.	- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Hôtel de Livois, 6, rue Emile Bordier 49100 Angers.
Angoulême	- Société Archéologique et Historique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.
Arles	- Académie d'Arles, Museon Arlaten, 13200 Arles.
Arras	- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras.
Auch	- Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, 13, place Salluste du Bartas, 32 000 Auch.
Autun	- Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel Rolin, 3, rue des Bancs, 71400 Autun.
Autun	- Société d'Histoire naturelle et des Amis du musée, 15, rue Saint-Antoine, 71400 Autun.

Auxerre	- Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, 1, rue Marie- Noël, 89000 Auxerre.
Avesnes	- Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes, Hôtel-de-Ville, 59 440 Avesnes.
Avignon	- Académie de Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Galante, 84000 Avignon.
Belfort	- Société Belfortaine d'Emulation, B.P. 773, 90020 Belfort Cedex.
Besançon	- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, 20, rue Chifflet, 25000 Besançon.
Besançon	- Société d'Emulation du Doubs, Hôtel des sociétés savantes, 20, rue Chifflet, 25014 Besançon Cedex 6.
Béziers	- Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, Hôtel Bergé, 14, rue des docteurs Bourguet, B.P. 4009, 34545 Béziers.
Bordeaux	- Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Hôtel des Sociétés savantes, 1, rue Bardineau, 33000 Bordeaux.
Bordeaux	- Société Archéologique, Archives départementales, 33000 Bordeaux.
Bourges	- Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.
Brest	- Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest
Caen	- Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, hôtel d'Escaville, 12, pl. Saint-Pierre, 14 000 Caen.
Cambrai	- Société d'Emulation de Cambrai, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai.
Cannes	- Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, la Maison des associations, rue Louis Braille, 06400 Cannes.
Carcassonne	- Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, 89, rue de Verdun, B.P. 106, 11022, Carcassonne Cedex.
Chartres	- Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 1, rue Jehan Poquet, 28 000 Chartres.

- Châteaudun - Société Dunoise, 2, rue du cloître Saint-Roch, 28200 Châteaudun.
- Clermont-Ferrand - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, Archives départementales, 75, rue de Neyrat, B.P. 20, 63018, Clermont-Ferrand.
- Colmar - Académie d'Alsace, Hôtel de la Chambre de Commerce, 1, place de la Gare, 68000 Colmar
- Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, musée d'Histoire naturelle et d'Ethnographie, 11, rue Turenne, 68000 Colmar.
- Dax - Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax.
- Digne - Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence, B.P. 30, 04100 Digne.
- Dijon - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 5, rue de l'Ecole-de-Droit, 21000 Dijon.
- Draguignan - Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, Allées d'Azémar, 83300 Draguignan
- Gap - Société d'Etudes des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap.
- Gard, sauf Nîmes :
- Alès - Académie Cévenole, 9 bis rue Louis-Blanc, 30100 Alès.
- Causses et Cévennes, Chambre de Commerce, rue Michelet, 30100 Alès.
- Bagnols-sur-Cèze - Société d'Etude des civilisations antiques bas-rhodaniennes, 4, avenue de l'Europe, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
- Beaucaire - Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire, 76 bis, rue de Nîmes, 30300 Beaucaire.
- L'Estréchure - Val Borgne en Cévennes, Mairie, 30124 L'Estréchure.
- Genolhac - Lien des chercheurs cévenols, Font-vive, 3, Grand-Rue, 30450 Génolhac.
- Saint-Gilles - Société historique et archéologique, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles.

- Saint-Jean du Gard - Les Amis de la Vallée borngne, chez M. Travier, 30270, Saint-Jean-du Gard
- Villeneuve-lès-Avignon - Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux-Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
- Laon - Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, 28, rue Fernand Christ, 02000 Laon.
- Le Havre - Société Havraise d'Etudes diverses, Fort de Tourneville, 55, rue du 32e R.I., 76620 Le Havre.
- Le Mans - Société Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la reine Bérandère, 72000 Le Mans.
- Le Puy-en-Velay - Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, rue Antoine Martin, 43000 Le Puy-en-Velay.
- Lille - Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, Archives départementales, 62 000 Lille.
- Lyon - Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, 69005 Lyon.
- Lyon - Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, 18, rue Dugas-Montbel, 69002 Lyon.
- Mâcon - Académie de Mâcon, Hôtel de Sénecé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon
- Marseille - Académie de Marseille, 40, rue Thiers, 13001 Marseille.
- Mende - Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, 3, rue de l'Epine, B.P. 58, 48002 Mende cedex.
- Metz - Académie nationale de Metz, 20, En Nexirue, 57000 Metz.
- Montbéliard - Société d'Emulation de Montbéliard, Hôtel Bernier-Rossel, 8, pl. Saint-Martin, 25204 Montbéliard.
- Montauban - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban, rue du Collège, 82000 Montauban.
- Montbrison - La Diana, rue Florimond-Robertet, 42 600 Montbrison.
- Montpellier - Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Espace Richter, 60, rue des Etats Généraux, 34965 Montpellier Cedex 2
- Montpellier - Association des Amis de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles Flahault, 34060 Montpellier cedex.

Montpellier	- Centre d'Histoire militaire et d'Etudes de Défense nationale, Université Paul-Valéry, Montpellier III, route de Mende, 34199, Montpellier Cedex.
Montpellier.	Revue « Causse et Cévennes », 3, rue des Gardians, 34070 Montpellier Société Littéraire de la Poste, 474, allée Henri II de Montmorency, 34035 Montpellier
Moulins	- Société d'Emulation du Bourbonnais, 4, place de l'Ancien Palais, 03000 Moulins.
Nancy	- Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, 54000 Nancy.
Narbonne	- Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne, Palais des Archevêques, 11000 Narbonne.
Nevers	- Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, Porte du Croux, 58000 Nevers.
Nice	- Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccaran, 06000 Nice.
Nice	- Institut de Préhistoire et d'Archéologie, Alpes Méditerranée, Les terrasses de Cimiez, 29, Corniche Frère-Marc, 06000 Nice.
Nîmes	- Comité de l'Art chrétien, Evêché de Nîmes, 3, rue Guiran, 30000 Nîmes
Nîmes	- Ecole Antique de Nîmes, musée archéologique, 13, bd Amiral Courbet, 30000 Nîmes. - Société d'Histoire du protestantisme de Nîmes et du Gard, 2, rue Claude Brousson, 30000 Nîmes
Paris	- Académie française, 23, quai de Conti, 75006 Paris
Paris	- Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 23, quai de Conti, 75006 Paris
Paris	- Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris
Paris	- Akademos, Conférence nationale des Académies de Province, 23, quai de Conti, 75006 Paris.
Paris	- Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1, rue Descartes, 75005 Paris.
Paris	- Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.

- Paris - Bibliothèque Nationale. Dépôt légal des périodiques, 2, rue Vivienne, 75084 Paris Cedex.
- Perpignan - Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, Sociétés catalanes, 72, avenue du Général de Gaulle, 66000 Perpignan.
- Poitiers - Société des Antiquaires de l'Ouest, hôtel de l'Echevinage, rue Paul-Guillon, B.P. 179, 86004 Poitiers cedex.
- Quimper - Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, B.P. 1156, 29101 Quimper cedex.
- Rennes - Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine, 20, avenue Jules-Ferry, 35700 Rennes.
- Rennes - Annales de Bretagne, Université de Haute-Bretagne, avenue Gaston-Berger, 35000 Rennes.
- Rouen - Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Hôtel des Sociétés savantes, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.
- Saint-Jean-de-Maurienne - Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 73300, Saint-Jean-de-Maurienne.
- Saint-Lô - Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, B.P 540, 50010 Saint-Lô cedex.
- Saint-Malo - Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 16, rue d'Alsace, 35400 Saint-Malo.
- Sancerre - Académie Berrichonne, 511, avenue de Verdun, 18300 Sancerre
- Sens - Société Archéologique de Sens, 5, rue Rigault, 89100 Sens.
- Tarascon-sur-Ariège - Société préhistorique Ariège-Pyrénées, Mairie de Tarascon, 09400 Tarascon-sur-Ariège.
- Toulon - Académie du Var, Passage de la Corderie, 83000 Toulon.
- Toulon - Société des Amis du Vieux Toulon, 69, cours Lafayette, 83000 Toulon.
- Toulouse - Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.
- Toulouse - Académie des Jeux Floraux, Hôtel d'Assézat et de Clémence Issaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.

Tours	- Académie des Sciences des Arts et des Belles-Lettres de Touraine, 146, rue de la Fosse-Marine, 37100 Tours.
Troyes	- Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, 21, rue Chrestien-de-Troyes, 10000 Troyes.
Tulle	- Ecole Félibréenne limouzine "Lemouzi", 13, place municipale 19000 Tulle.
Valence	- Société Archéologique et Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, 26000 Valence.
Vannes	- Société Polymathique du Morbihan, Château-Gaillard, 2, rue Noé, 56000 Vannes.
Versailles	- Académie de Versailles, 5, rue de l'Indépendance américaine, 78000 Versailles.
Villefranche-en-Beaujolais	- Académie de Villefranche-en- Beaujolais , 96, rue de la Sous-Préfecture, 69400 Villefranche-en-Beaujolais
Vitry-le-François	- Société des Sciences et Arts de Vitry, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François

ETRANGER

Barcelone	- Université autonome de Barcelone (département de philosophie classique) Edifice A, service des Publications, 08193 Barcelone (Espagne).
Bari	- Université des Etudes de Bari, Faculté des Lettres et Philosophie, Palais Ateneo, I- 70122 Bari (Italie).
Bordighera	- Institut International d'Etudes Ligures, Musée Bicknell, Via Romana, 39 bis, I- 18012 Bordighera (IM) (Italie).
Bruxelles	- Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, B-1000 Bruxelles.
Genève	- Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 11, rue Massot, B.P. 389,C-H 1211 Genève.
Neuchâtel	- Société Neuchâteloise de Géographie, B.P.256, C-H 2006 Neuchâtel (Suisse).
Vérone	- Académie d'Agriculture, Sciences et Lettres de Vérone, Palais Erbisti, via Leoncino, 6, I- 37121 Vérone (Italie).